

BULLETIN DE DOCUMENTATION



26^e Année

30 juin 1970

N° 3

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de mai et juin)	2
2) Chambre des Députés (mois de mai et juin)	4
3) La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg	5
4) Visite officielle à Paris de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et de M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères	8
5) L'inauguration de la 22 ^e Foire Internationale de Luxembourg	12
6) Le 20 ^e Anniversaire de la Déclaration de Robert Schuman à Luxembourg	18
7) Déclaration de M. Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, au journal « Les Echos » de Paris	20
8) La Célébration du Mémorial Day à Luxembourg	23
9) La Célébration du Remembrance Day à Ettelbruck	24
10) La Réunion du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Rome	25
11) Nouvelles de la Cour (mois de mai et juin)	28
12) Conseil de Gouvernement (mois de mai et juin)	29
13) Nouvelles diverses	30
14) Le mois en Luxembourg (mois de mai et juin)	44

Mémorial

Mois de mai

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

La loi du 8 avril 1970 porte approbation de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats, en date à Washington, du 18 mars 1965. (page 536)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

La loi du 25 avril 1970 modifie et complète la loi du 17 juillet 1960 portant institution d'un statut de l'hôtellerie. (page 553)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 23 avril 1970 porte organisation de l'examen de fin d'études moyennes. (page 549)

Un règlement grand-ducal du 28 avril 1970 porte création de classes mixtes à l'Athénée, au Lycée de Garçons et au Lycée de Jeunes Filles de Luxembourg ainsi qu'au Lycée de Garçons et au Lycée de Jeunes Filles d'Esch-sur-Alzette. (page 568)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

La loi du 21 avril 1970 modifie le chapitre VII de la loi du 7 juillet 1880 sur le régime des aliénés. (page 561)

*

Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 17 avril 1970 porte fixation pour l'exercice budgétaire 1969 du taux des contributions de l'Etat et des communes à l'ali-

mentation du fonds communal de péréquation conjoncturale. (page 517)

Un règlement grand-ducal du 13 mars 1970 modifie les règlements grand-ducaux des 29 juillet 1965 et 20 octobre 1966 concernant la tenue de service du personnel de l'administration des douanes. (page 560)

Un règlement ministériel du 23 avril 1970 modifie le régime d'accise des gaz de pétrole et des autres hydrocarbures gazeux liquéfiés. (page 563)

*

Ministère de la Force Publique.

Un règlement grand-ducal du 20 mai 1970 concerne les conditions de recrutement et d'avancement des sous-officiers de la gendarmerie et des gendarmes. (page 568)

Un règlement grand-ducal du 20 mai 1970 concerne les conditions de recrutement et d'avancement des sous-officiers et agents de police. (page 570)

*

Ministère de la Justice.

La loi du 17 avril 1970 a pour objet d'habiliter les agents de l'administration des douanes à exercer aux frontières certaines attributions de la police générale. (page 516)

*

Ministère des Transports et de l'Energie.

La loi du 25 mai 1970 institue pour la période du 1^{er} juin 1970 au 31 mars 1971 une taxe sur les passagers de l'aéroport de Luxembourg. (page 575)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Un règlement grand-ducal du 11 mai 1970 porte modification des dispositions réglementaires concernant le personnel de l'office des assurances sociales. (page 564)

Mois de juin

Ministère d'Etat.

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 22 mai 1970 modifie l'article 31, alinéa 1^{er}, de l'arrêté du Gouvernement en Conseil du 29 décembre 1956 fixant les clauses et conditions générales d'adjudication des travaux et fournitures pour la réalisation desquels il est fait appel à des fonds ou à des crédits publics. (page 864)

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

La loi du 23 avril 1970 porte approbation de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), du Protocole de signature y relatif et des Annexes A et B audit Accord, en date, à Genève, du 30 septembre 1957. (page 596)

La loi du 20 mai 1970 porte approbation de la Convention d'association entre la Communauté Economique Européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté et des Actes connexes ainsi que de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la Convention d'association entre la Communauté Economique Européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté et de l'Accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, faits à Yaoundé, le 29 juillet 1969. (page 768)

La loi du 20 mai 1970 porte approbation de l'Accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la République Unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenya et des Actes connexes ainsi que de l'Accord relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de l'Accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la République Unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenya, signés à Arusha, le 24 septembre 1969. (page 816)

La loi du 25 mai 1970 porte approbation de l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Commission et la Cour européennes des droits de l'homme, signé à Londres, le 6 mai 1969. (page 848)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1970 a pour objet de modifier les articles 4, 10, 13, 17, 18 et 20 du règlement grand-ducal du 7 juillet 1969 concernant l'organisation scientifique des Cours Universitaires, les programmes de l'enseignement et les modalités des examens. (page 852)

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1970 concerne la procédure à l'examen de fin d'études secondaires (ancien régime) aux établissements pour garçons. (page 854)

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1970 concerne la procédure à l'examen de fin d'études secondaires (ancien régime) aux lycées de jeunes filles. (page 854)

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1970 concerne la procédure à l'examen de passage (ancien régime) aux établissements d'enseignement secondaire pour garçons. (page 855)

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1970 a pour objet de compléter les articles 21 et 24 du règlement grand-ducal du 19 mars 1969 portant institution et organisation d'un examen de passage (nouveau régime) pour l'entrée dans la division supérieure de l'enseignement secondaire. (page 855)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 29 mai 1970 modifie le règlement grand-ducal du 24 septembre 1969 portant exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession de puériculteur. (page 760)

Un règlement grand-ducal du 29 mai 1970 porte exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'assistant technique médical. (page 761)

Un règlement grand-ducal du 29 mai 1970 concerne le contrôle des pesticides à usage agricole et de produits phytopharmaceutiques. (856)

*

Ministère des Finances.

La loi du 17 juin 1970 a pour objet de modifier l'article 1^{er}, alinéa 4 de la législation sur les cabarets. (page 881)

Un règlement grand-ducal du 17 juin 1970 proroge les mesures prévues en matière de taxe sur la valeur ajoutée, par l'article 2 alinéa (3) paragraphes I et II de la loi du 24 décembre 1969 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970. (page 881)

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1970 pris en exécution de l'article 1^{er} alinéa 3 de la loi du 6 septembre 1968 concernant le contrôle des entreprises d'assurances et visant la constitution et le contrôle des caisses patronales autonomes de pension servant des pensions de retraite d'invalidité ou de survie en faveur du personnel d'une entreprise ou de plusieurs entreprises unies par des liens économiques. (page 886)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1970 porte déclaration d'obligation générale des annexes aux contrats collectifs pour les métiers de plafonneur et de façadier, signées le 24 février 1970 entre la fédération des patrons-plafonneurs et façadiers d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 580)

Un règlement grand-ducal du 19 juin 1970 porte nouvelle fixation du maximum du salaire normal journalier en matière d'assurance maladie. (page 882)

La loi du 24 juin 1970 porte réglementation du contrat de louage de services des ouvriers. (page 882)

Chambre des Députés

Mois de mai

- 4 mai : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 6 mai : Réunion de la Commission des Comptes. — Réunion de la Commission des Affaires Militaires. — Réunion de la Commission de la Santé Publique. Visite de la Clinique pour Enfants.
- 11 mai : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 12 mai : 42^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant réglementation du contrat de louage de services des ouvriers (N^o 76). Seconde lecture. Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.
Réunion des présidents des commissions permanentes.
- 13 mai : 43^e séance publique. — Projet de loi portant réglementation du contrat de louage de services des ouvriers (N^o 76). Continuation et fin de la discussion générale.
Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 14 mai : 44^e séance publique. — Projet de loi portant réglementation du contrat de louage de services des ouvriers (N^o 76). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.
- 26 mai : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 28 mai : Réunion de la Commission des Affaires Militaires.

Mois de juin

- 2 juin : 45^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Institution d'une commission spéciale. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 1^{er}, alinéa 4, de la législation sur les cabarets (N^o 1364). Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Questions posées au Gouvernement (suite).
Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 4 juin : 46^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Interpellation de l'honorable M. Cravatte sur les conditions sous lesquelles le Gouvernement a fait le choix d'un nouveau représentant luxembourgeois dans la commission des communautés européennes.
- 5 juin : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 8 juin : Réunion de la Commission des Travaux Publics.
- 9 juin : 47^e séance publique. — Projet de loi portant modification de l'article 71 de la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire (N^o 1412). Rapport de la commission de l'éducation nationale et des affaires culturelles. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Militaires. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 10 juin : Réunion de la Commission des Comptes. — Réunion de la Commission Juridique.
- 11 juin : 48^e séance publique. — Analyse des pièces. — Question posée au Gouvernement. — Interpellation de l'hon. M. Grandgenet, concernant la position du Gouvernement en face de l'intervention militaire des troupes américaines et sud-vietnamiennes au Cambodge.
- 16 juin : 49^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Dépôt d'une proposition de loi. — Interpellation de l'hon. M. Grandgenet concernant le mode de calcul du salaire de base applicable pour la fixation des rentes-accidents. — Projet de loi autorisant l'agrandissement du lycée classique de Diekirch par la construction et l'équipement d'un second bâtiment scolaire à Diekirch, y compris l'aménagement des alentours (N^o 1426). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.
- 17 juin : 50^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi autorisant l'agrandissement du lycée classique de Diekirch par la construction et l'équipement d'un second bâtiment scolaire à Diekirch, y compris l'aménagement des alentours (N^o 1426). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant prorogation de l'aide fiscale temporaire à l'investissement prévue par la loi du 5 août 1967 (N^o 1405). Rapport de la commission des finances et du budget. Discussion générale. Lecture et

vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des députés pour l'exercice 1969. Rapport de la commission des comptes. Discussion générale. Adoption des comptes. — Projet de loi portant organisation du service des huissiers de justice (N° 1334). Rapport de la commission juridique. Discussion générale.

Réunion du Bureau de la Chambre.

18 juin : 51^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Déclaration de M. le Ministre du Travail concernant les conventions et recommandations du B.I.T. — Interpellation de l'hon. M. Grandgenet, concernant le mode de calcul du salaire de base applicable pour la fixation des rentes-accidents. — Projet de loi portant organi-

sation du service des huissiers (N° 1334). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote du texte. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

24 juin : Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Réunion de la Commission du Travail.

25 juin : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

26 juin : Réunion de la Commission des Affaires Militaires. Visite de la Caserne de Diekirch.

30 juin : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg

Dans tout le pays, des festivités et manifestations patriotiques furent organisées le 23 juin 1970 à l'occasion de la célébration publique de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Le programme des manifestations qui eurent lieu la veille de la Fête Nationale à Luxembourg-Ville prévoyait une allocution radiodiffusée de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, un dépôt de fleurs au Monument aux Morts de la Force Publique par les Commandants et le Directeur de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, une aubade donnée par l'Armée devant le Palais grand-ducal en l'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de la Famille grand-ducale, suivie d'une grande retraite aux flambeaux qui a parcouru les principales artères de la capitale avec la participation de toutes les sociétés de la capitale, un concert à la Place de la Constitution, un feu d'artifice tiré du Pont Adolphe, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des enfants princiers, et enfin un concert patriotique de clôture à la Place d'Armes, exécuté par l'Harmonie municipale de la Ville de Luxembourg. Une foule impressionnante assista à ces manifestations et toute la ville semblait en effervescence.

Comme chaque année, la population massée devant le palais grand-ducal a longuement ovationné les membres de la Famille grand-ducale qui répondirent par des gestes de la main et très souriants aux acclamations de la foule enthousiaste.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution en langue luxembourgeoise de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, diffusée par Radio-Luxembourg la veille de la Fête Nationale :

Allocution radiodiffusée de M. Pierre Werner, Président du Gouvernement

Meng léif Leit,

Ech wöll, op desem Vierowend vum Nationale Feierdaag, e puer Wierder besonnesch un déi jonk Generatioun richten, an, vielleicht méi beim Ausbleck ewéi beim Reckbleck mech ophälen.

Wann ech mech zreckversetzen an déi dresseger Joer vun desem Jorhonnert, wo ech selwer der zwanzeg hât, könnt d'Erënnerong erop vun enger Zeitperiod voll Gärong a Spänong, an der den Nationalismus sech uechtert Europa an den extremsten Formen brët gemach huet. An och bei ons, no de kosmopoliteschen zwanzeger Joeren, koum eng Besönnung op ons national Werter, op ons geschichtlech Vergängenhët, op onse Folklore an ons Traditiouen, op ons Sproch an op ons kulturell Denkmäler. Mir si ganz an dénen Entdeckongen a Betriewongen op gängen, a mer hun als Stodenten keng Versammlong ofgeschloss ouni « Letzeburg de Letzeburger » unze-stömmen. Dât alles huet t'ganzt Vollek ergraff an huet d'Krëinong an de groussen Onofhängegkëtsfeieren vun 1939 font. Et huet nogeklongen an de Krichsjohren, wou d'Kuew vum Wëss getrennt ass gin an de patriotesche Schwur enger Bewährung önnnerwurf gouw, wéi kén sech se erwärt hat.

Oder dach ? Onst nationalt Gefill koum zum Dél aus enger bänger Ewårdong an enger Defensivhaltung eraus. Mer hun ons bedrët gefillt, schon lang virum 10. Mé 1940 duerch Rassen- an Vollekttheorien déi op der ânerer Seit vun der Musel opkomm sin, durch d'Seduktioun déi en illuminéierten Usproch op Muecht a Glorie op jong Géschter ausübe konnt, durch déi wirtschaftlech Ofkapselung vun

de Nopeschlänner, déi ons égen Produktioun zu erstécken gedréit hun. A wât ons Noperen méi géschteg a wirtschaftlech Maueren opgeréicht hun, wât mer d'Enkhét vun onse Grenzen méi empfong hun. Et huet bei eenzelnen derzou gefouert ons Kléngthéit ze verwünschen. Et sin der ir gângen, well se gemengt hun si könnten hir Fâhegkétéit an onse klénge Verhältnesser nôt zur Entfâlong brengen an d'Zoukonft vun der Welt léich bei de Massestaaten an der « Groussraumpolitik ». Duerfir kann é soen : onst stark betount Nationalgefill wor vun Onroh gedroen. De Krich huet eng grouss Klârong no bannen an no baussen bruecht a wa mer nôt méi esou lautstârk onse Patriotismus manifestéieren, da sôtzt en iewer onausgesprach déif am Gemitt, an an der Handlungswais.

Dir jong Leit sit eragewuess an des konsolidéiert Letzeburger Hémecht önnert Conditionen déi fir iech eng ganz Rei Problémen méi léicht gemâch hun. En neie Liewenswollen huet sech an de Nokrichsjohren affirméiert, Regierong a Parlament si méi selbstbewusst opgetratt, och ons wirtschaftlech a sozial Problémer hu mer méi fest an t'Hand geholl. Dozou köntt, dat mer den Nodél vun der Kléngthéit manner empfangen an enger Welt wou d'Distanzen nôt méi zielen an t'Communicationen mat dem ganze Globus durch Radio an Televisioun am Nu opgeholl an ugeholl könne gin. Dodurch si vill Grousser zu Klengen zesummegeschrompt. An dem bestânnenen Dialog mat âneren, dén di sougenannt Massemedien erlâben, huet zugleich onsen Horizont sech erbrédert, onst Wössen öm déi âner sech bereichert, onst Verständnes fir dât allgemeng Mönshlecht sech verdéiw, mé égenarterweis och zugleich de Sönn fir ons ége Partikularitéit sech gefestegt. E wesentleche Factor an déer Entwecklong ass iewer och dat intensivt internationalt Liewen, an dât mer eragetratt sin an un dem mer, jonk an âl, op ville Pläng activ participéieren. Och als iwerzég Europäer musse mer et ferdeg bringen an déi grouss politesch Chance an Noutwendegkét vun enger europäescher Enhét, ons Egestânnekét anzebauen an hei eraus och eng speziell Roll, eng besonnesch Opgaw fir onst Land a seng Vertrieeder erauszeshielen. A fir iech selwer, jong Leit, göt d'international Collaboratioun dobaussen, de wirtschaftlechen Opbau mat internationaler Matarbecht heibannen, déglech nei Chancen. Et kann én iech nômmen recommandéieren se ze erfâssen. Europa gét op eng konfederal Struktur zou, dât héscht datt jiddfer politesch Enhét, och Letzeburg, seng Persénlechkéit behâlen an affirméiere muss, am Asatz fir déi gemeinsam Zielen, och an enger gewésser Competitioun töschent déne beschte Géschter vun de Mitgliedslänner.

Wa mer an dös Competitioun dât bescht vun onsen nationalen Egenschaften matbringen, den Arbechtsierscht, en ausgesprachent Gerechtegkéitsgefill, de Sönn fir d'sozial Gleichhéit, mé och fir Müss a Grenzen, e bösschen vun onsem skepteschen Humor géintiwer den opgeblosenen Idien oder Haltongen, da fülle mer ons Plätz un der Sonn.

An dém Sönn wölle mer bleiwe wât mer sin. Dât ass keng konservativ Devise, well én dât bescht hier-

göt a léschte kann, wann én sech selwer gött ewéi én as.

Un der Natioun ass et iech déi Chancen, déi Bildungsméiglechkéiten, déi sozial Arichtongen an d'Hand ze gin déi èr Zoukonft sécheren.

Gefor fir Letzeburg köntt haut nômmen vu banne kommen, aus enger iwerméisseger Strapazéierung vun onser Wirtschaft ouni Plang a Reserven fir t'Zoukonft, aus enger iwerméisseger Betounong vun de Privat-oder Gruppeninteressen, aus der Ofwertong vun der géschteger a moralescher Krâft.

Opbau, Secherong, sozial Gerechtegkéit a Fortschrött sin, wann der wöllt, Schlagwieder gin. Mé kén ka légnen datt an enger erfrélecher Evolutioun, déi politesch a professionnel Instanzen an de leschte Jorzengten alles an d'Wir gesât hun fir en en Inhalt ze gin. An et ka ké Grupp sech an onsem Land als Verstouss ugesin. Kengem seng Wönsch können 100prozenteg erföllt gin, well oft héiger Interessen am Spill sin. Mé mer hun e geurdnete Staat, an dém leschten Enns déi demokratesch a verfassungsméissege Autoritéiten entschéden. An d'national Solidaritéit ass jiddferén haut agebaut a kén ass ausgeschloss. Op onsem nationalen Dâg kann én un dât denken wât d'Land jidferengem göt. Mé méi schéi wier et wann jidferén sech geng froen wât hien der nationaler Gemeinschaft nach bringe kann.

Vun onsem Jonktem erwârt én a generéist Hierz, dât sech asetzt fir d'Stärkong vun onsen nationalen Arichtongen. Et göt en Auswé aus der Langweil an der Stomphét vun der Konsumgesellschaft, dât ass : Kräfteg mat upâken a Politik, Kultur, Wirtschaft, Sport a praktesch Höllef fir di Arm, Krank a Schwâch hei an an der weiter Welt.

D'Zoukonft stét weit op, a mat volle Seegelen steiere mer hir zou. Mé losse mer den port d'attache, den Hémechtshâfen nôt vergiessen. Ons Wurzelen leien hei, a mer droen alleguer e Stéck vun der Vergângenhét an ons. D'Arbecht vun den Elteren, d'Kämpf vu fréiere Generatiounen, d'Affér an d'oprecht Haltong vun esou ville Letzeburger an de Kricher, an den Okkupatiounen, sin en nationalt Verméigen dât och déi Jong mat ze verwalten hun.

Et gött glecklecherweis en Ausdrock an e Garant vun der Continuitéit vun dem nationalen Schicksal an der Dynastie a speziell an der Persoun vun onsem Souverain, dem Groussherzog Jean. D'offiziell Feier vu sengem Geburtsdâg göt de sönnvolle Kader fir onst heitegt Nationalgefill.

Mir wönschen onsem Gand-Duc eng gudd Gesondhét, a Fridd, a Gleck. Mat onsem Staatschef, an Unhängelechkéit u seng Persoun, gét Letzeburg an dât neit Europa mat sécherem Fouss eran.

Vive de Grand-Duc !

Vive t'Letzeburger Land !

La journée de la Fête Nationale débuta par la traditionnelle prise d'armes à la Place Guillaume, suivie d'un défilé des troupes de la Force Publique, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Publique, des attachés militaires étrangers accrédités à Luxembourg, des autorités municipales, des officiers et des sous-offi-

ciers représentant les corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police.

Après l'arrivée du Commandant de l'Armée et du Ministre de la Force Publique, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut accueilli aux accents de l'hymne de la Maison grand-ducale. Le Souverain passa en revue les détachements d'honneur et prit place ensuite à la tribune d'honneur.

Un triple « Vive » entonné par l'ensemble des détachements de la Force Publique envers Son Altesse Royale le Grand-Duc et la Maison grand-ducale fut suivi du « Wilhelmus » et de l'hymne national.

La prise d'armes fut clôturée par un défilé des détachements d'honneur de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police devant Son Altesse Royale le Grand-Duc et des personnalités civiles et militaires.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré en l'église cathédrale de Luxembourg par S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, évêque de Luxembourg, assisté de Mgr Jean Hengen, Evêque-Coadjuteur, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des Princesses Marie-Astrid et Margaretha et du Prince Guillaume.

Leurs Altesses Royales furent accompagnées de S. Exc. Monsieur Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, de Madame Georges Reuter, Dame d'honneur, des Majors Norbert Prussen et Germain Frantz et du Capitaine Eugène Meunier, Aides de camp.

Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes installées à Luxembourg, les membres des Corps constitués, le Conseil national de la Résistance, les comités des Associations des Anciens Combattants, de la Résistance et des Mouvements patriotiques et de la Jeunesse.

Voici la liste des chefs de mission diplomatiques qui ont assisté au Te Deum solennel, accompagnés des membres de leur Ambassade :

S. Exc. Rév. Mgr Igino Cardinale, Nonce Apostolique; S. Exc. l'Ambassadeur; de Chine: M. Tchen Hiong-Fei; de Norvège: M. Jahn Helverson; de Mexique: M. Emilio Calderón Puig; de la Grande-Bretagne: M. Dugald Malcolm; de la République Fédérale d'Allemagne: M. Carl H. Lueders; du Liban: M. Kesrouan Labaki; de la Hongrie: M. Laszlo Molnar; de la République Malgache: M. Armand Razafindrabe; d'Irlande: M. Gerard Woods; de Turquie: M. Faruk N. Berkol; d'Argentine: M. Luis Santiago Sanz; de Malaisie: M. Philip Kuok Hock Khee; du Brésil: M. Antonio B.L. Castello Branco; de Haute-Volta: M. Michel Kompaoré; des Pays-Bas: le Jonkheer Bryan E. Quarles van Ufford; d'Autriche: M. Franz Weidinger; du Danemark: M. Henning Hjorth-Nielsen; de Yougoslavie: M. Milos Lalovic; de l'Iran: Dr S. Mehdi Pirasteh; de Dahomey: M. L.-C. Faboumy; des Philippines: M. Vicente I. Singian; de la République Arabe Unie: M. Aly Hamdi Hussein; du Pakistan: M. Riaz Piracha; du Japon: M. Kenichi Otabe; du Portugal: M. Armando Ramos De Paula Coelho; d'Israël: M. Moshé Alon; d'Italie: M. Orazio Antinori di Castel San Pietro Aquae Ortus; de Bulgarie: M. Miachail

Paskaleva; de Malte: M. George T. Curmi; de France: M. Renaud Sivan; des Etats-Unis d'Amérique: M. Kingdon Gould Jr.; de Côte d'Ivoire: M. Siaka Coulibaly; du Tchad: M. Aladji Oueddo; de Tunisie: M. Mahmoud Mestiri; du Niger: M. Jean Poisson; de l'U.R.S.S.: M. Evgueni A. Kossarev; d'Afrique du Sud: M. Johannes van Dalsen; de Suède: M. Tord Göransson; de Belgique: Comte François De Selys Longchamps; de Paraguay: M. Thomas Salomi; du Mali: M. Alioune Sissoko; de Chypre: M. Polys Modinos; d'Espagne: M. Don Ramon Sedo Gomez; du Guatemala: M. Carlos de Paredes-Luna; de Venezuela: M. Henrique Ganteaume de Tovar; de Suisse: M. Henri Monfrini; de Thaïlande: M. Sompong Sucharitkul; S. Exc. le Ministre d'Indonésie: M. Raden B.I.N. Djajadiningrat.

M. le Dr Frantisek Rajman, Chargé d'Affaires a.i. de Tchécoslovaquie; M. Keith W. MacLellan, Chargé d'Affaires a.i. du Canada; M. Clément Langue Tsobgny, Chargé d'Affaires a.i. du Cameroun; M. Louis Lombo, Chargé d'Affaires a.i. de la République Démocratique du Congo; M. Mohamed Ould Bouna Moktar, Chargé d'Affaires a.i. de Mauritanie; M. Joseph Ouatebot, Chargé d'Affaires a.i. de la République Centrafricaine; M. Erkki Mäentakanen, Chargé d'Affaires a.i. de Finlande; M. Mohamed Ismail Kahin, Chargé d'Affaires a.i. de Somalie; M. Kazimierz Rozalicz, Chargé d'Affaires a.i. de Pologne; M. Djamel-Eddine Yala, Chargé d'Affaires a.i. d'Algérie; M. Nguyen-Van Sach, Chargé d'Affaires a.i. du Vietnam; M. le Dr Francisco Garcia, Chargé d'Affaires a.i. de Cuba; M. Thamir Al Jai-baji, Chargé d'Affaires a.i. de l'Irak; M. Ha Jong Yoon, Représentant de Corée; M. Denis Dangué, Représentant du Gabon.

Ainsi que les représentants des diverses institutions des Communautés Européennes, à savoir :

M. Jean Rey, Président de la Commission des Communautés Européennes; M. Robert Lecourt, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes; M. Paride Formentini, Président de la Banque Européenne d'Investissement; M. Yves de la Portz, Vice-Président de la Banque Européenne d'Investissement; M. Ulrich Meyer-Cording, Vice-Président de la Banque Européenne d'Investissement; M. Victor Bodson, Membre de la Commission des Communautés Européennes; M. H.R. Nord, Secrétaire général du Parlement Européen; M. Christian Calmes, Secrétaire général du Conseil des Communautés Européennes; M. Pierre Pescatore, Président de Chambre auprès de la Cour de Justice des Communautés Européennes; M. A.M. Donner, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes; M. Alberto Trabucchi, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes; M. Walter Strauss, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes; Le Jhr J. Mertens de Wilmars, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes; M. Karl Roemer, Avocat général à la Cour de Justice des Communautés Européennes; M. Albert Van Houtte, Greffier de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Le programme musical du Te Deum solennel était exécuté par la Maîtrise de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, sous la direction de M. l'abbé René

Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc : Paraphrase sur le « Wilhelmus » (orgue) A. Leblanc, Veni creator spiritus L. v. Beethoven, Lecture biblique (1 Tim 2, 1-8) Benedictus sit deus W. A. Mozart, Pierre Universelle, Sonnerie Nationale F. Mertens, Te Deum laudamus Plain-chant, In te domine J. Haydn. On's Hémécht, Antoine Zinnen, II^e Symphonie (Final) L. Vierre.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par des artilleurs de la hauteur des « Trois Glands » (Fort Thungen) en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des Membres de la Famille grand-ducale.

Une brillante réception donnée par les Souverains réunissait dans la soirée au Palais grand-ducal les

membres du Corps diplomatique ainsi que les plus hautes personnalités civiles, militaires et religieuses.

Dans toutes les villes et localités du pays, des manifestations patriotiques et religieuses, auxquelles prirent part les autorités locales, les sociétés et les associations patriotiques ainsi que la population, marquèrent la célébration publique de l'anniversaire de la naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Des services religieux furent également célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête Nationale était marquée comme chaque année par de brillantes réceptions offertes par les représentants diplomatiques du Grand-Duché dans les salons de leur Ambassade.

Visite officielle à Paris de M. Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement, et de M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères

Sur invitation du Gouvernement français, Monsieur le Ministre d'État, Président du Gouvernement luxembourgeois et Madame Pierre Werner, ainsi que Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères et Madame Gaston Thorn, se rendirent à Paris en visite officielle les 15 et 16 mai 1970.

A leur descente d'avion à Paris, un Mystère 20 mis à la disposition des hôtes luxembourgeois par le Gouvernement français, le Président du Gouvernement et le Ministre des Affaires Étrangères furent accueillis à l'aérodrome de Villacoublay par le Ministre français des Affaires Étrangères et Madame Maurice Schumann. Après avoir gagné l'Hôtel Crillon, leur résidence pendant la visite officielle à Paris, Monsieur Pierre Werner et Monsieur Gaston Thorn furent conduits à l'Hôtel Matignon où ils eurent un premier entretien avec Monsieur Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre de la République française. L'Ambassadeur de France à Luxembourg, M. Renaud Sivan, et l'Ambassadeur du Grand-Duché à Paris, M. Georges Heisbourg, assistèrent à cette entrevue.

Un déjeuner fut ensuite offert au Palais de l'Élysée par le Président de la République française, Monsieur Georges Pompidou, en l'honneur du Président du Gouvernement luxembourgeois et du Ministre des Affaires Étrangères.

Une allocution fut prononcée à cette occasion par le Président de la République française, à laquelle répondit le Président du Gouvernement luxembourgeois par une improvisation. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution du Président Monsieur Georges Pompidou :

Allocution de Monsieur le Président de la République française

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,

Nous sommes particulièrement heureux de recevoir officiellement à Paris le Chef du Gouvernement et le Ministre des Affaires Étrangères du Grand-Duché de Luxembourg.

En vos personnes, nous avons d'abord l'honneur de saluer les représentants d'un pays de vieille souveraineté, dont le peuple a su, au cours d'une histoire déjà plus que millénaire, maintenir et affirmer, à travers beaucoup d'épreuves, sa personnalité et son indépendance.

Nous avons aussi le grand plaisir d'accueillir en vous les dirigeants de l'un de nos partenaires des Communautés européennes dont nous avons pu, au cours du long chemin déjà parcouru, mesurer la parfaite loyauté et apprécier la contribution à l'œuvre de l'édification de l'Europe.

Enfin, pour nous, chaque Luxembourgeois est un ami sincère de la France et une visite comme celle dont vous voulez bien nous honorer aujourd'hui est avant tout une manifestation de l'amitié franco-luxembourgeoise.

Cette amitié nous est d'autant plus précieuse qu'elle revêt un caractère exemplaire dans un monde déchiré par de tragiques conflits, et qu'elle aura de nombreuses occasions de se manifester dans la grande entreprise européenne.

C'est de notre amicale coopération comme de celle que nous avons avec chacun de nos autres partenaires que dépend, en effet, la réalisation des objectifs fixés par la Conférence de La Haye. A cet égard la France fait pleinement confiance au Luxembourg et rend hommage, Monsieur le Président, à l'œuvre que vous accomplissez actuellement dans un domaine aussi délicat et aussi important pour l'avenir de la Communauté que celui de la politique financière et monétaire commune.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,

En recevant ici-même, il y a sept ans, celle qui était alors votre souveraine, la Grande-Duchesse Charlotte, le Général de Gaulle disait : « La France découvre chaque jour des raisons nouvelles d'apprécier le Luxembourg et de coopérer avec lui. » Cela demeure plus vrai aujourd'hui que jamais, et c'est pour vous en donner le témoignage que le gouvernement français a tenu, au nom de l'amitié entre nos deux pays, et en reconnaissance des services que vous avez rendus à son maintien et à son développement, à vous conférer, à vous Monsieur le Président la Grand-Croix, et à vous Monsieur le Ministre la Croix de Grand Officier de notre ordre national de la Légion d'Honneur. Je tiens à vous dire combien nous sommes heureux de vous décerner ces distinctions et à vous assurer que le peuple français, en cette circonstance, partage notre profonde satisfaction.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, en levant mon verre en votre honneur et en celui des personnalités qui vous accompagnent, je vous propose de le faire au bonheur du Luxembourg et à l'avenir de l'amitié et de la coopération franco-luxembourgeoise.

A l'issue du déjeuner, le Président de la République française reçut en audience au Palais de l'Élysée le Président du Gouvernement luxembourgeois et le Ministre des Affaires Étrangères.

Notons ici que Madame Pierre Werner et Madame Gaston Thorn furent les hôtes à déjeuner de Madame Maurice Schumann à l'Hôtel Trianon.

Après l'audience auprès du Président de la République française, Messieurs Pierre Werner et Gaston Thorn eurent un entretien avec Monsieur Maurice Schumann. Le Président du Gouvernement luxembourgeois et Ministre des Finances rencontra ensuite M. Giscard d'Estaing, alors que le Ministre luxembourgeois des Affaires Étrangères eut un entretien avec M. Maurice Schumann, Ministre français des Affaires Étrangères.

En fin d'après-midi, le Président du Gouvernement et le Ministre des Affaires Étrangères donnèrent une conférence de presse à la résidence de l'Ambassadeur du Luxembourg à Paris.

Dans la soirée, un grand dîner de gala fut offert au Quai d'Orsay par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre de la République française, en l'honneur du Président du Gouvernement luxembourgeois et du Ministre des Affaires Étrangères.

C'est devant une brillante assistance que le Premier Ministre français remit les insignes de Grand-Croix de la Légion d'honneur au Président du Gouvernement luxembourgeois et celle de Grand-Officier de la Légion d'honneur au Ministre luxembourgeois des Affaires Étrangères.

A l'issue du dîner au Quai d'Orsay, des allocutions furent prononcées par M. Jacques Chaban-Delmas et par M. Pierre Werner, dont nous reproduisons les textes ci-après :

Allocution de M. Chaban-Delmas, Premier Ministre de la République française

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,

Au terme de cette première journée de votre visite, il m'est particulièrement agréable de vous dire combien le Gouvernement français et moi-même nous nous félicitons des entretiens que nous avons eus avec vous et avec les membres de votre délégation.

Entre nos deux pays, si étroitement unis par tant de liens et de souvenirs affectifs, si proches l'un de l'autre par un humanisme et des idéaux communs, par l'emploi d'une même langue et par l'habitude qu'ils ont maintenant de coopérer en toute franchise au sein des organisations européennes. Il ne saurait se créer de graves désaccords, et les conversations qu'ils peuvent avoir sur les problèmes bilatéraux ou les problèmes européens et internationaux ne peuvent qu'apporter la confirmation d'une parfaite identité de vues sur les principes qui guident leur politique et sur les buts qu'ils doivent s'efforcer d'atteindre en commun.

Le résultat des entretiens que nous avons eus aujourd'hui n'a pas démenti cette certitude que nous avons de trouver auprès de vous une large concordance d'idées, mais aussi une amicale compréhension de nos thèses, lorsque dans certains domaines nous pensons qu'il est possible de procéder selon des méthodes et des moyens différents de ceux que vous envisagez. Je pense, notamment, aux problèmes liés à l'organisation de la coopération politique entre les pays membres de la Communauté, mais je suis convaincu que ceux-ci trouveront leur solution comme l'ont jusqu'à présent trouvé tous les problèmes — et il y en eut de plus difficiles que dut résoudre la Communauté.

Dans l'œuvre de construction de l'Europe que nous poursuivons avec une égale conviction, la coopération entre la France et le Luxembourg a jusqu'à présent toujours efficacement contribué à faire décroître les tensions qui naissent inévitablement de temps à autre dans toute entreprise communautaire et elle a donc été un facteur décisif de progrès. Je suis convaincu que les étapes restant à franchir de l'élargissement et de l'approfondissement de la Communauté, le seront sans que se relâche cette coopération exemplaire et qu'elles donneront au contraire à nos deux pays l'occasion de renforcer une entente et une amitié si fécondes.

C'est avec cette conviction, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, qu'en levant mon verre en

votre honneur et en celui de vos épouses que nous sommes extrêmement heureux de compter parmi nous ce soir, je vous propose de boire à l'avenir de l'amitié et de la coopération franco-luxembourgeoise et à l'avenir de l'Europe.

**Allocution de M. Pierre Werner,
Ministre d'Etat, Président du Gouvernement**

La chronique prête à Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui a trouvé la mort sur le champ de bataille de Crécy-en-Ponthois, le mot : « Je n'ai mie oublié les chemins de la France. » Cet aveu de tendresse pour votre grand pays, Monsieur le Premier Ministre, je pourrais le reprendre à mon compte, comme le pourraient aussi mon collègue, le Ministre des Affaires Etrangères, et nos épouses. Nos destins personnels, nos affinités, nos études et nos professions nous ont périodiquement remis en contact avec la réalité française, avec les paysages et les performances de votre pays, sans parler du commerce journalier avec la langue de Molière et le patrimoine culturel si riche, dont les Luxembourgeois ont confisqué et adapté une partie à leur usage.

Donnant suite à votre si cordiale invitation, nous ne sommes donc pas partis pour découvrir la France et ses dirigeants. Nous les fréquentons régulièrement en participant en esprit au moins à tout ce qui se fait et se dit dans l'Hexagone. Cependant, qui oserait affirmer qu'il connaît votre pays à fond et que celui-ci ne réserve plus de surprises ? Je crois que c'est Michelet qui a dit à propos de la France « Avec elle, rien n'est fini ; toujours à recommencer. » Aussi, est-ce cette constante fermentation de l'esprit, spécialement dans cette Capitale prestigieuse, qui nous attire et nous captive, fermentation que l'on doit pouvoir distinguer de l'agitation et des courants démentiels qui parcourent le monde sans épargner souvent nos propres pays. Des idées-force nouvelles doivent être opposées à ces tendances négatives. Vous vous y appliquez avec bonheur, Monsieur le Premier Ministre, et je rappelle avec plaisir le grand dessein de la Société Nouvelle, dont vous avez ouvert les perspectives.

L'égalité de nos pays dans leur souveraineté ne nous fait pas oublier, à nous Luxembourgeois, l'inégalité de nos moyens et notre poids politique dans les destins du monde. Mais, grands ou petits en Europe, nous sommes aux prises avec le même problème fondamental, à savoir comment épouser notre siècle et comment conformer la société, les institutions et nos économies nationales aux mutations en cours. C'est sur ce terrain que, en dehors de nos liens traditionnels et historiques, la France et le Luxembourg se sont rencontrés après la guerre et ont été amenés à participer à des entreprises communes, politiques et économiques.

Celle qui nous occupe depuis tant d'années déjà, l'organisation de l'Europe dans la sécurité, la prospérité et l'union, marque notre époque et notre génération. Il est fort significatif que la seconde visite officielle que j'ai le privilège de faire à Paris en ma qualité de Président du Gouvernement, se place comme la première en 1960 dans le cadre de l'effort

d'une relance européenne. En 1960 c'était la première tentative d'un statut de coopération politique. Elle s'est heurtée à des incompatibilités de doctrine politique que le Grand-Duché a déplorées en son temps. Quoi qu'il en soit, le même thème se représente à nous après la relance européenne, dont votre Chef d'Etat, le Président Pompidou, a pris l'initiative et qui a débouché sur la réunion au « sommet » à La Haye.

En parlant de l'Europe, en la présence de M. le Ministre Maurice Schumann, j'ai le plaisir tout particulier de rappeler qu'il était parmi les initiateurs et les rédacteurs d'une célèbre motion votée au cours de la première session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, au mois d'août 1949. Cette motion avait pour but et pour objectif (je cite) « de créer une autorité politique européenne dotée de fonctions limitées mais de pouvoirs réels ».

Je rappelle d'autant plus volontiers ce fait historique que cette idée fut mise en pratique par le regretté Robert Schuman qui, par ailleurs, avait des attaches toutes particulières avec notre pays, dont la capitale eut dans la suite le privilège d'héberger la première réalisation de l'Europe communautaire, c'est-à-dire la Communauté Charbon Acier.

La nouvelle relance se place dans une triple perspective. Tout d'abord elle reprend le dossier de la coopération politique et des progrès à accomplir pour une union politique, avec la circonspection que conseille l'expérience acquise, mais aussi avec une conviction raffermie de la nécessité de dégager des solidarités d'action dans le domaine de la politique étrangère. En second lieu elle ouvre la voie à l'élargissement de la Communauté, envisagé avec faveur et dans un sens constructif, par nos deux pays. Enfin, nous reprenons partiellement l'approche qui était celle des débuts de la Communauté, à savoir la valeur politique des solidarités de fait, dont la déclaration du 9 mai 1950, dont nous avons commémoré le 20^e anniversaire il y a quelques jours, avait préconisé la vertu avec force et détermination. L'expérience a montré en effet que l'aiguillon le plus sûr du progrès communautaire est la solidarité de fait délibérément créée ou imposée par les événements extérieurs. Je vois notamment deux domaines où cette approche se révélera particulièrement féconde dans ses conséquences politiques, la promotion systématique et accélérée de l'union économique et monétaire, ainsi que l'organisation de la recherche scientifique et technologique.

Comme dans le passé, nous comptons sur le génie créateur de la France pour promouvoir les aspirations de l'Europe avec réalisme et aussi avec l'inspiration nécessaire.

A travers ces vastes entreprises, la France et le Luxembourg se rapprocheront encore, sans que d'ailleurs, la collaboration sur le plan élargi ne les détache ni ne les dispense de leurs attaches et entreprises bilatérales. La géographie et l'histoire ont formé des liens d'amitié qui se sont approfondis par les épreuves de deux guerres mondiales. Elles commandent aussi les aspects pratiques de notre coopération dans le domaine culturel et régional.

C'est ainsi que les problèmes de l'aménagement et de l'environnement, qui deviennent des préoccupations de plus en plus pressantes et dominantes entre voisins, nous amèneront certainement à des réflexions et des actions communes.

Enfin je voudrais répéter ici un mot de notre Souveraine S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte à l'occasion de la visite mémorable qu'elle fit au général de Gaulle, cette grande figure de la France contemporaine, en octobre 1963: « L'amitié d'une France forte a toujours été le meilleur garant de l'indépendance du Grand-Duché. » Cela en est ainsi parce que l'action politique de la France est inspirée par un sens du droit et de la dignité qui humanisent les rapports inégaux de puissance matérielle.

Jean Guéhenno a admirablement caractérisé cette vocation humaniste quand il écrit: « Comment le sentiment chrétien de la valeur infinie et égale des âmes est devenu le sentiment moderne de la dignité actuelle, infinie et égale de tous les hommes, c'est peut-être toute l'histoire de la France. »

Je lève mon verre à la santé de Monsieur le Président de la République française, aux grands desseins de votre Gouvernement, à l'avenir et au bonheur du peuple français.

Dans la matinée du 16 mai, le Président du Gouvernement luxembourgeois et le Ministre des Affaires Etrangères se rendirent à l'Arc de Triomphe où, en présence d'un détachement d'honneur de la Garde républicaine, ils déposèrent une couronne de fleurs sur la tombe du Soldat Inconnu. La cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux luxembourgeois et français. Avant de quitter l'Arc de Triomphe, le Président du Gouvernement et le Ministre des Affaires Etrangères signèrent encore le livre d'or et prirent congé des personnalités civiles et militaires présentes.

Le programme de la matinée comprenait encore la visite de l'exposition Matisse au Grand Palais et du domaine de la Celle-Saint-Cloud.

La visite officielle à Paris prit fin par un déjeuner offert à l'Hôtel Crillon par le Président du Gouvernement luxembourgeois et le Ministre des Affaires Etrangères en l'honneur du Premier Ministre de la République française et du Ministre français des Affaires Etrangères.

En fin d'après-midi, avant de regagner Luxembourg par le train, le Président du Gouvernement et le Ministre des Affaires Etrangères reçurent à l'Ambassade du Luxembourg de nombreux membres de la colonie luxembourgeoise à Paris.

La visite officielle à Paris était essentiellement placée sous le signe de l'amitié existant dans les relations franco-luxembourgeoises dont Monsieur Maurice Schumann, Ministre français des Affaires Etrangères, a souligné le caractère « continuellement et indéfectiblement amical » lors du Conseil des Ministres qui s'est tenu à Paris le 20 mai, le lendemain de la visite officielle. A cette même occasion, le Ministre français des Affaires Etrangères a également rendu hommage à la participation de M. Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois

et Ministre des Finances, aux travaux tendant à l'unification économique et monétaire de l'Europe.

Outre les questions européennes qui ont été évoquées par les hommes d'Etat français et luxembourgeois au cours de la visite officielle, c'est l'aspect de l'amitié entre les deux pays qui a été principalement souligné dans les commentaires de la presse française. Nous reproduisons ici, pour conclure, un éditorial du journal « Le Monde » du 17 mai 1970, publié dans son bulletin de l'étranger, sous le titre: « Amitié Exemple » avec le Luxembourg:

« Amitié exemple » avec le Luxembourg

En regagnant samedi le Grand-Duché après sa visite officielle à Paris, M. Pierre Werner, ministre d'Etat et chef du gouvernement luxembourgeois, faisait montre d'une satisfaction fondée sans doute sur des motifs proprement politiques, mais aussi sur la constatation que la vieille et solide amitié entre la France et le Luxembourg n'a guère perdu de sa chaleur. Le toast porté vendredi à cette « amitié exemple » par le président de la République ne devait rien au ton, parfois complaisant à cet égard, des manifestations protocolaires.

M. Werner, en attirant l'attention avec modestie sur l'inégalité des moyens et du poids politique de son pays dans les destins du monde, n'est pas parvenu à faire oublier qu'il joue, dans la construction politique et économique du continent, un rôle de tout premier plan, et a imposé depuis depuis longtemps déjà la « stature européenne », dont M. Chaban-Delmas l'a justement crédité. C'est tout naturellement sur ce domaine que les entretiens franco-luxembourgeois ont porté par priorité. Depuis la conférence de Messine, la diplomatie du Luxembourg a tenté sans trêve, comme l'a dit le chef du gouvernement français à ses hôtes, de « faire décroître les tensions qui naissent inévitablement de temps à autre ».

Motif principal, depuis 1962, des dissensions européennes, la candidature britannique au Marché commun pose toujours, selon l'expression de M. Werner, des « problèmes d'envergure ». Toutefois, Français et Luxembourgeois sont tombés d'accord pour que Londres soit pleinement informé, par l'intermédiaire de l'U. E. O., des consultations politiques entre les Six, et donc de l'état des travaux du comité d'Avignon. M. Thorn, a, pour sa part, nettement affirmé qu'il n'était pas question de faire participer la Grande-Bretagne à des consultations politiques. Si l'on en vient à élaborer un traité institutionnalisant une coopération politique entre les Six, le Grand-Duché, certain de ne pas rencontrer à cet égard de difficultés auprès de Paris, demandera que les pays candidats y soient associés.

Depuis qu'en novembre dernier à La Haye le chef du gouvernement luxembourgeois a accepté d'élaborer un plan par étapes d'union économique et monétaire de l'Europe, le « comité Werner » a engagé un travail prometteur pour donner au continent le « visage monétaire » que M. Giscard d'Estaing juge à raison indispensable. M. Pierre Werner entend, dans le rapport qu'il remettra en juillet, « poser cor-

rectement les questions », ce qui n'est pas une ambition mineure dans un domaine aussi complexe.

L'activité considérable de la diplomatie luxembourgeoise dans l'édification européenne est constamment marquée par le souci de maintenir avec Paris des relations sans nuages. Les problèmes bilatéraux, largement abordés vendredi, portent surtout sur l'aménagement du « triangle lourd » que forment la Lorraine, la Sarre et le Luxembourg. Le Grand-Duché, que la décision prise en faveur d'une autoroute Paris-Metz vient de satisfaire, a également obtenu récemment d'être associé à toutes les décisions prises dans le cadre des consultations franco-allemandes et qui pourraient intéresser sa propre infrastructure économique. Pour un pays qui vient de baptiser en grande

pompe sa première Caravelle, les problèmes de transport revêtent une importance prioritaire. Enfin, le Grand-Duché souhaiterait que les exportateurs et les industriels français s'intéressent davantage au marché particulièrement attrayant que crée le pouvoir d'achat élevé de sa population.

Il y a vingt ans, pour donner à l'Europe en ruine sa première occasion concrète de redressement, c'est Luxembourg qui fut choisi pour siège de la CECA. Cette vocation, depuis lors, ne s'est pas démentie. Un rôle aussi remarquable, joint la constance des sympathies, devait tout naturellement donner à la visite des dirigeants luxembourgeois à Paris un relief hors de proportion avec les dimensions modestes du Grand-Duché.

L'Inauguration de la 22^e Foire Internationale de Luxembourg

Le 28 mai 1970 a eu lieu la cérémonie d'ouverture de la 22^e Foire Internationale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, et de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, des Institutions des Communautés Européennes et de la vie politique, économique, financière et artisanale.

C'est M. Georges Thorn, Président de la Foire Internationale de Luxembourg, qui prit le premier la parole pour souhaiter la bienvenue à Leurs Altesses Royales ainsi qu'aux nombreux invités d'honneur.

M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, prononça ensuite un discours dont nous reproduisons ci-après le texte intégral :

Discours de M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale

Altesses Royales

Année par année le jour de l'ouverture de la Foire Internationale de Luxembourg, Vous tenez à documenter Votre intérêt pour la plus importante rencontre économique dans le pays.

C'est manifester en même temps Votre souci constant pour le progrès technique, l'innovation et le développement économique qui conditionnent le bien-être du pays.

Soyez-en vivement remerciés !

Les termes que je viens d'évoquer se réfèrent à toutes les facettes de l'équilibre délicat recherché en permanence par toute société moderne et qui se réduit finalement à la double exigence : efficience économique et justice sociale.

Dans notre société en mutation, la recherche de cet équilibre devient de plus en plus difficile, parfois explosive, et il faudra bien s'habituer à un nouveau type de démocratie. Les considérations que j'aurai l'honneur de formuler se rattachent directement à ce point central.

Fidèle au franc-parler traditionnel adopté pour la circonstance dans cette enceinte, j'aurai à cœur d'examiner la situation économique, d'indiquer certaines lignes de conduite valables pour notre société en évolution, de préciser une série de points dans différents volets de la politique économique au sens large, pour en finir avec quelques remarques sur notre Foire.

*

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Le jugement sur notre situation conjoncturelle présente ne peut faire de doute : le pays est en expansion continue, nous sommes prospères, peut-être trop prospères puisque certains facteurs, comme la pénurie de main-d'œuvre ou le renchérissement du coût de l'argent, s'allient à une demande en vigoureuse augmentation pour accentuer les tendances inflationnistes.

La production d'acier brute a atteint en avril un nouveau record de 508 000 t. Pour l'ensemble des 4 premiers mois de 1970, la sidérurgie a réalisé une progression de 7,6% par rapport à la période correspondante de 1969 et par rapport à la moyenne des 12 mois de 1969 on constate un accroissement de 5,1%.

Pour les autres industries l'indice de la production se situe à un niveau supérieur de 5,9% aux résultats enregistrés pendant le premier trimestre de 1969.

Parmi les branches en expansion il faut citer en premier lieu l'industrie des fabrications métalliques dont l'expansion de la production au cours du premier trimestre de 1970 se chiffre à 10,5%. Ainsi l'optimisme des entrepreneurs, qui s'est dégagé des enquêtes de conjoncture du début de l'année, n'a pas été dérompé. La bonne allure des affaires s'explique par le haut niveau général de la formation brute de capital fixe, tant au Luxembourg que dans les autres

pays membres de la CEE et notamment par le montant exceptionnellement élevé des dépenses d'investissement de la sidérurgie.

En effet, je me plais à vous rappeler que notre plus importante entreprise sidérurgique projette des investissements de l'ordre de 3 milliards dans différentes unités, y compris, il est vrai Burbach.

C'est démontrer à suffisance que notre industrie sidérurgique ne le cède en rien en volonté d'expansion et d'innovation aux entreprises nouvellement implantés et le Grand-Duché peut désormais prévoir que la contribution de la sidérurgie à la croissance économique restera très importante.

D'une façon générale les tendances à long terme du marché sidérurgique permettent un optimisme raisonnable, tant sur le plan des prix que celui des quantités, et la politique d'investissement suivie tout au long des dernières années par nos sidérurgistes vers un renforcement de la rentabilité et de la spécialisation des usines semble couronnée d'un plein succès.

L'activité du secteur de la construction s'est fortement ressentie de l'hiver particulièrement long et rigoureux. Néanmoins au cours du 1^{er} trimestre de 1970 l'indice de la construction en heures-ouvriers, a dépassé de 11% le niveau enregistré pendant la même période de l'année précédente.

Par conséquent on peut s'attendre à une progression encore plus élevée au fur et à mesure que l'activité de ce secteur fortement saisonnier atteindra sa vitesse de croisière. L'effort principal porte sur la construction de bâtiments industriels, alors que la demande de logement paraît assez stable et que le secteur des travaux publics, sous l'influence des directives de modération données par le Gouvernement, se développe plus lentement.

Pour terminer l'examen du secteur industriel il est intéressant de souligner que pour l'ensemble des entreprises de ce secteur le personnel ouvrier est passé de 46 913 personnes en mars 1969 à 49 191 en mars 1970, ce qui représente un accroissement de 2 278 personnes ou de 4,9%. Ce développement est à mettre essentiellement au compte de la main-d'œuvre d'origine étrangère qui a augmenté de 10% pendant cette période pour atteindre le total impressionnant de 19 246 personnes, soit 39,1% des effectifs ouvriers industriels.

Dans le domaine de la dépendance de la main-d'œuvre étrangère le Luxembourg bat ainsi largement tous les records et nous aurons encore l'occasion de tirer certaines conclusions de cet aspect des choses qui commence à revêtir une importance capitale pour l'avenir économique du pays.

Je ne surprendrai personne en vous disant que les salaires et les rémunérations payées se sont ressenties et vont continuer à se ressentir de la persistance de la bonne conjoncture.

Si en 1969 les salaires nominaux se sont accrus de 5,5% pour atteindre, en termes réels, c'est-à-dire après déduction de l'érosion du pouvoir d'achat, une progression de 3,4%, l'année 1970 nous fait entrevoir une avance des salaires nominaux de 12,9%. Ceci se traduira, après déduction des effets

de l'échelle mobile, estimée, à 5%, par une progression des salaires réels de 7,5%, soit un des niveaux les plus spectaculaires jamais réalisés en une seule année dans la période d'après-guerre.

Malheureusement, et je viens de l'indiquer déjà, la haute conjoncture s'accompagne inévitablement du phénomène d'accompagnement désagréable qu'est l'inflation.

Le Luxembourg peut tout de même se flatter que malgré l'introduction de la Taxe à la Valeur ajoutée au 1^{er} janvier 1970, la montée des prix a été moins prononcée pendant la période des derniers quinze mois que dans la presque totalité des autres pays industrialisés d'Europe. La comparaison des augmentations de prix à la consommation pendant la période du 1^{er} janvier 1969 à fin mars 1970 nous donne les résultats suivants 1) France 6,5%; 2) Grande-Bretagne 6,1%; 3) Belgique 5,4%; 4) Pays-Bas 5,3%; 5) Italie 5,2%; 6) Luxembourg 4,5%; 7) République Fédérale d'Allemagne 4,1%.

On peut affirmer sans crainte d'être démenti que l'inflation importée, suite notamment à la hausse des prix de vente des produits originaires des pays étrangers et à la réévaluation du DM, a été plus fortement ressentie que les facteurs de hausse internes, TVA comprise.

La lutte contre l'inflation doit demeurer de ce fait l'un des objectifs essentiels de la politique gouvernementale et le fameux plan de stabilisation qui a été tant décrié par ses adversaires, a fait ses preuves.

En effet, les mesures y préconisées, telles que la réduction temporaire des taux de la TVA sur les articles de consommation courante, la discipline de l'Etat et des communes dans l'exécution de travaux publics, l'encadrement du crédit à la consommation grâce à des limites impératives données aux instituts de crédit, la surveillance accrue de l'Office des Prix, le blocage des marges bénéficiaires ont eu pour effet de calmer tant soit peu la fièvre sur le front des prix et ceci sans entraver en aucune manière, et les chiffres que je viens de citer sur la progression des rémunérations le prouvent d'une façon éclatante, l'amélioration des conditions sociales des couches laborieuses du pays.

On parle bien sûr de plans ou d'autres approches. Peu importe le nom. L'essentiel est de faire quelque chose avec les moyens du bord.

Et puis, l'inaction de la part du Gouvernement aurait déclenché de toute façon des critiques, peut-être du même ordre. Cet état de choses est le lot des hommes politiques et il faut bien qu'ils l'acceptent avec la dose de philosophie nécessaire.

Je voudrais tout de même profiter de l'occasion et inviter tous les responsables de la politique économique et sociale à réfléchir aux conséquences éventuelles que d'autres mesures législatives qui se traduiraient inévitablement par une nouvelle hausse des coûts et partant par une dangereuse tendance à des nouvelles hausses de prix, pourraient avoir en ce moment.

Coup sur coup le Gouvernement a augmenté de 6% les salaires minima et a revalorisé de 5% les traitements de la fonction publique. Il a augmenté

de 20% les rentes versées par le Fonds de Solidarité Nationale. Il a fait voter les projets de loi sur l'ajustement des rentes, se traduisant par des hausses de 8 à 12%, sur la protection des jeunes travailleurs, sur le rachat des pensions des professions indépendantes et sur les conditions du congédiement.

Le pays, après avoir fait ainsi les plus importants progrès jamais réalisés en un laps de temps si réduit pour améliorer les conditions sociales, a besoin d'une petite pause de quelques mois pour reprendre son souffle et pour retrouver un climat de stabilité des prix sans lequel toutes les mesures prises à l'initiative du Gouvernement vont perdre en importance précisément pour ceux qui ne disposent que de revenus modestes.

Dans notre société en mutation constante, tous les agents économiques doivent concourir pour façonner d'une manière optimale l'appareil de production et de distribution, pour créer la richesse nécessaire et pour la distribuer en toute justice sociale.

Les différents termes se tiennent et sont solidaires. La mécanique se grippe dès que le comportement se fait anti-économique, ce qui peut être le fait des uns ou des autres. L'économie est volontiers comparée à un système vivant aux fonctions propres.

C'est exactement ce qui se passe dans la vie économique. Le concours de nos chefs d'entreprise est déterminant. Il demande une imagination créatrice en éveil, le calcul économique et le courage. Il demande avant tout l'adaptation suivant les exigences du progrès et les conditions du marché.

Pour l'Etat-entrepreneur, c'est la même recette qui s'impose.

Quant à l'Etat-administrateur, une bonne bouffée d'air frais est de mise. L'approche directe et l'organisation rationnelle à l'image du « manager » moderne doivent l'emporter sur l'acheminement interminable des dossiers et sur ce que Kurt Tucholsky qualifia de « leer laufende Geschäftigkeit ».

L'Etat-gestionnaire, surtout dans une optique de politique active, doit donner l'exemple et les impulsions nécessaires : il doit prendre soin de fixer le cadre dans lequel la libre initiative peut se développer efficacement, poser des barrières aux abus, suffire à ses obligations essentielles en matière d'infrastructure et aménager le circuit, afin que les fruits de la croissance soient distribués avec justice.

Les pouvoirs politique et économique ne se présentent pas sur des plans opposés. Des liens s'établissent, tenant à la concertation, à la stimulation économique, à la réglementation professionnelle et au cadre opérationnel.

Dans la société moderne, le pouvoir syndical est indispensable à son tour. Il canalise et oriente les forces et son poids croît pour des raisons psychologiques, techniques et économiques, la finalité sociale étant de toute façon admise.

Que, de part et d'autre, on adopte un comportement économique !

Le pouvoir économique, dans les différents secteurs, doit reconnaître qu'il faut aller de l'avant dans le domaine social.

En revanche, de l'autre côté de la barre, on doit reconnaître qu'on ne peut progresser qu'au fil des réalisations techniques et économiques.

On ne fera jamais rien de valable, lorsqu'on omet de prendre en considération les réalités et les possibilités économiques.

C'est verser dans un esprit anti-scientifique et quasiment mythologique que de persister à vendre les recettes des théoriciens du 19^e siècle pour améliorer notre société industrielle du 20^e.

L'intérêt général ne doit pas consister à demander à certains secteurs et à eux seuls l'ensemble des sacrifices de même qu'on est loin de compte si on veut faire croire que du moment que les moyens de production ou les banques sont nationalisées, la nation se trouve automatiquement sur le chemin du bonheur général.

L'écart croissant entre les revenus réels des travailleurs dans les pays à socialisme d'Etat et celui dans les pays à économie mixte, écart qui fait qu'un travailleur industriel en URSS ou en Pologne touche seulement un tiers d'un sidérurgiste travaillant au Luxembourg doit nous inciter à repenser les problèmes sur des bases toujours nouvelles.

Notre société en pleine mutation ne peut se développer qu'en acceptant de vivre désormais dans un équilibre fragile entre toutes les aspirations de toutes les couches sociales vers plus de prospérité plus de loisirs, plus de culture et plus de chances égales de développement.

J'étais agréablement surpris de voir que les récentes manifestations de nos grandes organisations syndicales à l'occasion du 1^{er} mai accordaient une large place à l'égalité des chances au départ pour les jeunes. La volonté de généraliser et de démocratiser l'éducation rejoint ainsi le véritable besoin d'une société moderne de ne plus penser exclusivement en termes quantitatifs en termes de pourcentages dans l'amélioration des revenus, mais de penser également en termes qualitatifs.

Si la puissance industrielle demeure le fondement de toute politique elle ne suffit pas à tenir lieu de vision, de but de notre vie.

La possibilité inouïe que nous offre la technique moderne, de doubler notre revenu réel chaque période de 15 ans, de modifier de fond en comble notre façon de vivre, a mené toutes les sociétés modernes dont les réactions normales, parfois éruptives, ne sont pas étouffées par des régimes d'oppression, au bord d'une situation révolutionnaire.

Nous voyons, au fur et à mesure que la mer de la pauvreté recule et que les problèmes de la pénurie font place à ceux de l'abondance, que toutes les idées reçues, héritées du passé, éclatent et font place à une volonté généralisée de savoir, de voyager, de créer, d'être informé et de participer à tous les phénomènes sociaux.

Nous en sommes toujours à la question « capitalisme-socialisme », alors, que l'exploitation de l'homme est d'un genre nouveau et vient du sentiment d'aliénation et d'impuissance vis-à-vis de la technocratie, de la société de consommation, et des rouages compliqués d'une économie pluraliste.

Ces considérations devraient nous amener à comprendre que le développement harmonieux de notre pays présuppose l'acceptation courageuse d'une mutation permanente et que l'équilibre fragile de notre démocratie doit reposer sur un dosage savant entre les satisfactions à donner à toutes les couches sociales. Il n'y a pas que des chefs d'entreprises de même qu'il n'y a pas que des ouvriers, des employés ou des cheminots. Les revendications des agriculteurs sont toutes aussi sérieuses que ne le sont celles des fonctionnaires, des professions libérales, des commerçants ou des artisans. Vouloir imposer en priorité exclusive les revendications de l'un ou de l'autre groupe sans égard aux problèmes des autres nous amènera fatalement à l'effondrement du système et à la domination de la rue.

Passons maintenant aux perspectives de notre économie nationale telles qu'elles se présentent après l'expérience, fort riche en éléments nouveaux, de l'année écoulée.

Mentionnons tout d'abord le fait capital que les experts du Gouvernement ont déjà révisé et dans le sens de la hausse, les projections à moyen terme du Luxembourg pour la période de 1971 à 1975.

Les investissements, la productivité, les revenus et le produit national vont croître environ 15% plus vite qu'on ne l'avait admis au début de l'année 1969.

Cette bonne nouvelle est attribuable essentiellement au fait que nous sommes sur le point d'avoir gagné la seconde bataille de l'industrialisation qui s'est poursuivie tout au long des années 60 pour redonner un nouveau départ à une économie qui continuait à battre de l'aile vis-à-vis des autres partenaires du Marché Commun comme conséquence de sa structure trop exclusivement axée sur l'acier.

Une politique d'expansion industrielle se conçoit essentiellement dans une perspective d'avenir, débordant souvent le moyen terme.

Sa mise en œuvre demande, à part les conditions générales favorables qu'il s'agit de consolider et d'améliorer, d'offrir à l'initiative privée des possibilités matérielles d'établissement et de développement appropriées et des utilités publiques répondant aux besoins. C'est une opération fort coûteuse.

Dans le programme financier pluriannuel initial — 1971-1975 — un montant global de 725 millions de francs à titre de stimulations publiques, toutes aides comprises, avait été mis en compte.

Ce chiffre laissait une marge de 75 millions de francs pour les efforts de rationalisation et de développement d'entreprises existantes.

Il tablait sur une double hypothèse, à savoir la création de 500 emplois et un objectif d'investissements industriels nouveaux de l'ordre de 1 milliard de francs par an.

Les résultats obtenus depuis le début de l'année passée font éclater le schéma retenu originellement.

Les investissements projetés au sujet desquels un accord est intervenu définitivement atteignent un montant global de 6,2 milliards de francs.

Quant aux emplois nouveaux, l'offre se concrétisera au fur et à mesure de la réalisation desdits investisse-

ments, pour se situer vers 1975/1976 au niveau de 3 200 unités.

Le programme quinquennal a pu dès lors être réalisé en un an et demi.

Une double conséquence en découle.

Les engagements pris vont avoir une répercussion budgétaire dans les années à venir et une limitation financière s'impose avec effet immédiat.

C'est dire aussi que le traitement des dossiers se fera avec une sélectivité accrue, la valeur ajoutée, la technologie avancée, l'ampleur des capitaux mis en œuvre et le coût de l'infrastructure prenant désormais une importance particulière.

Quoiqu'il en soit, l'œuvre entreprise continuera suivant les données de l'évolution. D'ores et déjà, le Ministère de l'Economie Nationale a connaissance de plusieurs projets d'investissements additionnels conséquents de la part d'entreprises moyennes existantes.

L'ARBED investira avec la National Standard un demi-milliard de francs, initiative qui donnera lieu dans les premières années à la création de quelque 250 emplois nouveaux. La Minière et Métallurgique de Rodange envisage à son tour, avec le concours d'une entreprise étrangère, de faire un investissement intéressant pour établir une nouvelle unité de production de perfectionnement de nos produits d'acier.

Je veillerai avec mes collaborateurs à ce que la politique d'industrialisation soit continuée concrètement et avec les nuances nécessaires.

*

Mise à part, la politique d'industrialisation, j'aimerais préciser au moyen de quelques exemples comment la politique économique, en englobant différentes compétences ministérielles, se veut active et cohérente.

C'est d'un côté le dialogue que le Ministère de l'Economie Nationale entretient en permanence avec d'autres Ministères et Institutions pour des tâches spécifiques, mais à finalité éminemment économique.

Je rappelle ainsi le concours déterminant des représentants de mon Ministère lors de la mise au point du règlement communautaire N° 70/1 qui ménage et reconduit, dans des conditions non-discriminatoires pour notre sidérurgie, le système relatif à l'approvisionnement de la sidérurgie communautaire en coke métallurgique.

En matière d'infrastructure, les initiatives du Gouvernement sont concertées pour en arriver à des solutions cohérentes.

Je mentionne sous ce rapport l'effort de repenser le système de nos axes routiers et leur raccord avec le réseau étranger, la volonté de valoriser dûment les ouvrages réalisés par l'Etat au profit de la CEGEDEL, les négociations en vue d'accéder au gaz naturel dans des conditions optima.

*

Enfin l'aménagement du territoire fait des progrès démontrant la volonté du Gouvernement, après la publication de la programmation financière pluriann-

nuelle, de sortir de l'improvisation au gré des revendications politiques pour s'astreindre à une discipline à moyen terme concertée d'avance.

Un projet de loi vient d'être approuvé par le Gouvernement qui vise à l'établissement d'un plan directeur pour l'ensemble du pays et qui devra être complété par les initiatives des autorités locales, le tout dans une optique d'ensemble, compte tenu du fait que le Luxembourg constitue une région socio-économique, non homogène, liée à des aires géographiques voisines et comportant des problèmes régionaux.

Le Gouvernement n'a pas attendu l'approbation de ce projet par la Chambre des Députés pour commencer à établir l'élément de base de tout aménagement du territoire, à savoir l'inventaire économique des principaux secteurs de production. Ainsi depuis le mois de mai de 1969 le Ministère de l'Economie a successivement pris l'initiative de convoquer des tables rondes, réunissant les partenaires sociaux ainsi que des experts indépendants, pour la sidérurgie, les secteurs industriels autres que la sidérurgie, l'artisanat et le tourisme.

Nous espérons pouvoir conclure cette première phase exploratoire qui devra nous renseigner plus exactement que par le passé sur le potentiel de production et ses grandes tendances de développement d'ici, la fin de l'année en cours.

C'est à partir des données de cet inventaire économique, qu'il faudra compléter par une table ronde sur les problèmes du logement, que les grandes ambitions de l'aménagement du territoire pourront être abordées.

Pour le résumer dans une formule un peu lapidaire, je dirai que l'aménagement du territoire vise essentiellement à trouver des réponses valables aux grandes questions que voici :

Où travailler et comment travailler plus efficacement

où loger et comment améliorer les conditions de l'habitat

où prévoir les meilleurs instruments d'éducation, de l'organisation des loisirs et de l'administration d'une bonne santé.

Les conséquences de ces orientations, qui doivent être ajustées en permanence à l'évolution réelle et aux impératifs techniques, seront très importantes pour l'avenir du pays.

Parmi les problèmes les plus urgents à répondre nous allons trouver celui de l'immigration organisée et humainement acceptable d'environ 1500 à 2000 familles d'origine étrangère, la réalisation de vastes travaux en vue de satisfaire aux besoins énormes en équipements collectifs dans le domaine des écoles, des hôpitaux, des asiles de vieillards, des routes, des stations d'épuration des eaux, d'équipements sportifs, etc.

Le Comité Economique et Social avait établi les besoins financiers pour l'ensemble des équipements collectifs pour les prochaines dix années à environ 19 milliards. Compte tenu de l'augmentation des prix et des nouveaux besoins qui sont apparus, il

semble désormais acquis que ce chiffre soit trop bas et qu'il faille le rectifier en hausse substantielle.

Voilà le véritable défi lancé à notre génération que de devoir mobiliser quelque 2 à 2,2 milliards par an pour préparer l'avenir et pour maintenir les structures matérielles en conformité des exigences du temps.

Le grand débat qui conditionnera l'avenir se concentrera de ce fait automatiquement sur le point de savoir comment et où mobiliser tous ces fonds nécessaires sachant très bien qu'il serait abusif de vouloir les réunir par l'emprunt en mettant ainsi sur le dos de la génération montante à la fois le fardeau de nos dettes et l'obligation d'honorer les droits acquis que nous sommes si généreusement empressés de créer au profit de nos régimes de pension et de sécurité sociale.

Quant aux classes moyennes de notre pays — j'y inclus essentiellement le commerce, l'artisanat, la petite et moyenne industrie et l'agriculture — j'ai déjà insisté à plusieurs reprises sur l'adaptation et la réorientation qui s'imposent.

Pour l'un et l'autre secteur, les idées se précisent.

En agriculture, la nécessité de rassembler les terres, de concentrer les entreprises, d'introduire des instruments collectifs et de pousser la rationalisation est admise communément. Cette disposition d'esprit n'est pas étrangère aux initiatives développées avec force et avec insistance dans la Communauté.

Grâce aux succès de sa politique d'industrialisation le Luxembourg est le premier pays de la Communauté à traduire dans les faits les idées maîtresses du Plan Mansholt et l'intégration définitive de l'agriculture luxembourgeoise dans le Marché Commun a été un acte aussi courageux que nécessaire.

Le chargement structurel devient cette fois possible et plus aisé grâce à la nouvelle vague d'industrialisation que nous connaissons.

Il faut cependant ordonner davantage le processus en cours.

En d'autres mots, les opérations et les aides afférentes doivent être spécifiées, ce qui comporte un effort de classification suivant des critères économiques, l'introduction d'indemnités d'attente et de départ et finalement l'aménagement des modes de formation accélérée et de recyclage.

Un projet de loi qui est sur le chantier est appelé à y pourvoir.

Pour ce qui est de l'artisanat, du commerce et de la petite et moyenne industrie, leur importance numérique et économique dans les classes moyennes a été souvent mise en évidence.

Face aux moyens techniques et financiers autrement importants de la grande entreprise, ils souffrent évidemment d'un handicap sérieux.

L'adaptation et la réorientation deviennent impérieuses. Ce mouvement lui aussi doit être cerné et ordonné davantage et le Gouvernement se doit d'intervenir pour rendre supportable cet état de choses, d'un côté, et pour outiller convenablement nos petites et moyennes entreprises à l'heure du Marché Commun, d'autre part.

La prestation de services individuelle, soignée et au gré du client garde des chances immenses dans une société de consommation dont l'appétit paraît sans horizon.

C'est à cet aspect des choses et à l'expérience dans d'autres pays que j'ai songé en ayant déclaré récemment que le grand magasin n'est pas la cure miracle et que la petite entreprise peut parvenir à vendre à des prix compétitifs.

Il faudra se rendre à l'évidence que dans une société moderne tous les stades de distribution et de production doivent coexister à condition de répondre à des besoins différents et spécifiques.

Dans la grande mutation en cours, deux écueils sont à éviter.

D'un côté, le refus de l'innovation, la revendication de cordons protecteurs et la récrimination devant le progrès social ne sont pas admissibles.

En revanche, le procès d'intention fait des fois à nos classes moyennes et l'exigence d'opérer sans transition à coup de hache sont à rejeter à leur tour.

Choisissons la voie médiane de la sagesse qui implique l'adaptation progressive, le tri de ce qui est valable et compétitif, le soutien à nos entreprises petites et moyennes qui s'outillent ou se réorientent.

*

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

La 22^e Foire Internationale de Luxembourg ouvrira ses portes tantôt.

A plusieurs reprises et encore ce matin, il a été question d'une infrastructure nouvelle, d'un outil digne de remplir le rôle capital d'une rencontre centralisée de l'offre et de la demande.

Un nouvel endroit au Kirchberg a été choisi et retenu.

La mise au point d'une solution financière et l'aménagement des détails techniques ne constituent pas un obstacle insurmontable.

Il est vrai que les années passent et que les études et déclarations ont foisonné.

Les organisateurs et les autorités publiques — je dis bien les deux — doivent maintenant dépasser ce stade et passer rapidement aux actes concrets.

Le Gouvernement a donné son accord de principe de faire élaborer un projet de loi pour garantir le remboursement d'un emprunt de l'ordre de 380 millions pour la construction de la nouvelle Foire. Je suis en mesure de vous annoncer qu'il y a seulement trois jours, le Ministre des Finances et celui de l'Economie ont décidé de proposer en outre la prise en compte par le budget d'une diminution du taux d'intérêt durant l'amortissement de ce prêt. Ainsi les conditions financières indispensables devraient être réunies pour l'instruction définitive des dossiers et pour le passage à la réalisation concrète des travaux.

Lors de notre tour guidé dans quelques minutes, nous aurons à nouveau l'occasion de nous rendre

compte des fruits d'un travail méthodique et enthousiaste, d'admirer la présentation élégante et la touche du bon goût, de constater que cette importante manifestation commerciale reste vivante et vitale.

Je souhaite que tous, organisateurs et exposants, soient pleinement récompensés pour les mérites qu'ils se sont acquis.

Que la Foire Internationale de Luxembourg, à peine sortie de sa majorité et impatiente de s'épanouir, nous rappelle que la croissance et le bien-être demandent un effort persévérant et un engagement intégral.

Après le discours du Ministre de l'Economie Nationale, M^{lle} Colette Flesch, député-maire de la Ville de Luxembourg, adressa les souhaits de bienvenue à Leurs Altesses Royales et aux personnalités présentes, avant de déclarer ouverte la 22^e Foire Internationale de Luxembourg, à laquelle prirent part 1077 exposants de vingt-sept pays, dont plusieurs furent représentés par des participations officielles importantes, notamment l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la France, l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne, la République de Chine, et l'U.R.S.S.

Nous reproduisons ici quelques extraits de l'allocution du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg :

« La foire internationale de Luxembourg a atteint l'année dernière sa majorité et s'engage dans les années 70 avec la tranquille assurance et l'enthousiasme du jeune adulte conscient de sa valeur et des possibilités qui s'ouvrent devant lui.

Que de progrès accomplis au cours de cette seconde moitié de notre siècle, progrès dont certains aspects se reflètent chaque année dans l'immense éventail de la foire internationale de Luxembourg.

Quels progrès en effet, techniques, technologiques et matériels surtout, mais quel déséquilibre aussi entre ce qui a été obtenu dans ce secteur, au-delà de ce que l'on croyait possible et ce qui reste par ailleurs à accomplir dans d'autres domaines et qui se situe encore très loin de ce que nous voulions atteindre.

Peut-être trouverons-nous cet équilibre dans le cadre d'une institution qui, elle aussi, vient de franchir une étape importante de son existence et qui va entrer dans la phase de sa pleine réalisation : la Communauté européenne, renforcée bientôt, espérons-le, par la nécessaire adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats.

Je suis fière de pouvoir souligner au passage que les pourparlers qui, j'en suis certaine, aboutiront à cette adhésion, vont s'ouvrir à Luxembourg, ville dont la vocation européenne est indissolublement liée à son histoire.

Mais l'Europe, je me permets de le rappeler ici, n'est pas une invention de la seconde moitié du XX^e siècle : il y eut l'Europe de la Paix Romaine, il y eut l'Europe du Christianisme, il y eut celle réalisée à la mesure de leur génie par les ducs de Bourgogne et dont le cœur et le cerveau furent le pays de l'actuel Benelux, il y eut aussi l'Europe à l'époque de

la formation des nationalités antagonistes et, malgré elles, l'Europe de l'humanisme. Ces Europes-là n'étaient pas seulement des „Marchés communs”, mais correspondaient aussi et surtout aux aspirations communes d'hommes conscients de la nécessité d'une unité européenne dans le domaine spirituel et politique. C'est cette Europe géographiquement aussi large et ouverte que possible, que nous appelons du plus profond de notre conviction et à la création de laquelle nous avons donné et nous donnerons le meilleur de nous-mêmes.

Que le succès atteint dès à présent dans la voie de l'intégration économique et dont la foire internationale de Luxembourg est un brillant exemple soit la préfiguration de cette Europe véritablement humaine, fraternelle et généreuse à laquelle nous aspirons.

C'est dans cet esprit que je déclare ouverte la 22^e Foire internationale de Luxembourg. »

Les invités d'honneur visitèrent ensuite la Foire Internationale de Luxembourg, à laquelle la République Fédérale d'Allemagne était représentée avec 357 exposants, la France avec 221 exposants, le Luxembourg avec 184 exposants, la Belgique avec 149 exposants, l'Italie avec 37 exposants, la Suisse avec 28 exposants et les Pays-Bas avec 22 exposants.

Un banquet, sous la présidence de M^{lle} Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et Président d'honneur de la Foire Internationale de Luxembourg, clôtura la cérémonie d'ouverture de la Foire Internationale. Des toasts furent portés à cette occasion à Son Altesse Royale le Grand-Duc et aux Chefs d'Etat des pays représentés à la vingt-deuxième Foire Internationale de Luxembourg.

Le 20^e Anniversaire de la Déclaration de Robert Schuman à Luxembourg

Le 9 mai 1970 a eu lieu à Luxembourg devant le Monument Robert Schuman, érigé à l'entrée du pont Grande-Duchesse Charlotte qui mène au Centre Européen du Kirchberg, une émouvante cérémonie au cours de laquelle a été commémoré le vingtième anniversaire de la Déclaration faite le 9 mai 1950 par M. Robert Schuman, proposant de placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous une Haute Autorité commune.

De très nombreuses personnalités s'étaient rassemblées devant le monument pour honorer la mémoire du grand homme d'Etat européen, à savoir : plusieurs Membres du Corps diplomatiques résidant à Luxembourg, M. Victor Bodson, Membre de la Commission Européenne, M. Joseph Bech, Président honoraire de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, plusieurs députés et échevins, M. Arthur Calteux, Président du Mouvement Européen du Luxembourg et M. J.-P. Erpelding, professeur honoraire.

Des gerbes de fleurs furent déposées au pied du Monument Robert Schuman par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, par M. le D^r Jean Goedert, Président du Syndicat d'initiative de la Ville de Luxembourg, ainsi que par M. Léon Bollendorf, 1^{er} échevin ou nom du Collège des bourgmestres et échevins de la Ville de Luxembourg, par M. Victor Bodson, au nom de la Commission des Communautés Economiques Européennes et par M. Arthur Calteux, pour le Mouvement Européen et la Jeunesse Fédéraliste Européenne du Luxembourg.

Des discours furent prononcés successivement par Messieurs Jean Goedert, Arthur Calteux, Victor Bodson et Pierre Werner.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement :

Ce qui fait l'intérêt exceptionnel du mouvement actuel vers l'union européenne dans le cadre des Six, c'est le fait que nous nous trouvons en présence d'une initiative collective de nations souveraines, en dehors de la contrainte d'un pouvoir unificateur tyrannique, par la seule prise de conscience des avantages d'une action communautaire. Un mouvement historique a été inauguré, des changements de structure politique sont envisagés, qui ne découlent pas de contraintes militaires ou juridiques, de pressions impérialistes d'un pouvoir dominateur. Il s'agit d'une entreprise de nations ayant atteint la pleine maturité politique. Il y a là un phénomène qui est révolutionnaire par rapport à ce que l'histoire nous rapporte des mutations politiques du passé.

Cette nouvelle phase de l'histoire politique du monde a été inaugurée par la Déclaration du 9 mai 1950, par laquelle Monsieur Robert Schuman, Ministre des Affaires Etrangères de la République française, proposa de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. Ce qui frappa les esprits à ce moment, et ce qui dérouta bon nombre, fut la hardiesse d'une telle suggestion qui soumettait à une gestion commune les intérêts

de productions aussi fondamentales et aussi sensibles aux regards des intérêts nationaux que celles du charbon et de l'acier, toute la forge de Vulcain. Sur ce fondement s'est édiflée depuis ce jour toute une construction politique et économique qui, certes, a été ébranlée occasionnellement par des crises de croissance et qui a subi des contrecoups, mais qui est restée orientée dans le sens voulu par ses initiateurs du moins dans des aspirations fondamentales. Au cours des vicissitudes de la politique européenne des vingt dernières années, les sceptiques et les timorés se sont enhardis et convertis, alors que les enthousiastes et les visionnaires se sont rabattus bon gré, malgré gré, sur un rythme réaliste de croissance communautaire. Au fil des progrès et des régressions, s'est dégagée la conviction pour tous que le mouvement est irréversible.

C'est là, en effet, la constatation essentielle faite par les chefs d'Etat ou de Gouvernement à l'occasion de leur conférence de La Haye, en décembre dernier. Effectivement, cette réunion a donné une nouvelle impulsion à l'œuvre européenne en dissipant des malentendus et des sujets de méfiance. L'attitude constructive assumée par les Gouvernements a déjà porté de notables fruits au cours des derniers mois et a permis d'explorer de nouvelles voies de collaboration communautaire.

Si nous nous rassemblons au jour même de ce vingtième anniversaire de la Déclaration du Président Schuman, c'est pour y trouver l'inspiration nécessaire pour la poursuite de l'union européenne. En effet, la conception qui a inspiré les initiateurs de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que les méthodes qu'ils ont préconisées, gardent encore leur valeur à l'heure actuelle. Et je voudrais à ce propos me référer à cette phrase programmatique essentielle, gravée sur ce monument :

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. »

Certes, par le Traité de Rome, nous sommes passés de l'approche sectorielle à la réglementation d'un ensemble économique. Mais l'expérience montre que l'aiguillon le plus sûr du progrès communautaire est la solidarité de fait délibérément créée ou imposée par les événements.

C'est dans cette ligne que je vois les progrès ultérieurs de la Communauté comme suite aux impulsions données à La Haye. Je les entrevois notamment dans deux approches créatrices, d'une part, dans le domaine de la recherche et de la technologie, d'autre part, dans la promotion systématique de l'union éco-

nomique et monétaire. La solidarité de fait, qui peut résulter d'une intégration progressive des systèmes monétaires avec un développement concomitant de la convergence des objectifs économiques, est de nature à accélérer le processus tendant à la pleine réalisation des aspirations politiques des Traités de Paris et de Rome. Le courage politique qu'il fallait, il y a vingt ans, pour lancer l'idée d'une mise en commun de productions de base est pour le moins aussi considérable qu'il n'en faut aujourd'hui pour s'engager dans la voie d'une union monétaire, qui ne peut que servir nos pays et l'ensemble des nations sur le plan mondial. *Sérions-nous donc plus timorés que nos aînés ?* Armons-nous de l'audace tranquille et du réalisme réfléchi du Président Schuman comme du dynamisme créateur des pionniers de la Communauté tels que Jean Monnet. Ayons confiance dans l'originalité et la fécondité d'une construction politique que nous voulons humaine et pluraliste.

Cette cérémonie fut suivie le 13 juin 1970 par une manifestation organisée par l'Association internationale des Amis de Robert Schuman, devant le monument à l'entrée du pont Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.

En présence d'une centaine de personnalités politiques françaises et luxembourgeoises, M. Jean Lecanuet, Président du Centre démocrate, et M. André Colin, Président du groupe centriste du Sénat français, déposèrent à cette occasion une gerbe de fleurs devant le Monument Robert Schuman.

Des allocutions furent ensuite prononcées par M. André Colin et par M. Alain Poher, Président du Sénat français, qui évoquèrent la mémoire et l'œuvre de Robert Schuman.

Parmi la très nombreuses assistance on notait la présence de M. Joseph Bech, Président d'honneur de la Chambre des Députés, M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, MM. Guiseppe Pella, Nicolas Margue et Joseph Herr, membres du Parlement Européen, M^{lle} Colette Flesch, député-maire de la Ville de Luxembourg, plusieurs députés, les échevins et conseillers de la capitale et M. Arthur Calteux, Président du Mouvement Européen du Luxembourg.

Après la cérémonie commémorative, M. Alain Poher, Président du Sénat français, offrit une réception au Centre Européen du Kirchberg qui était suivie dans la soirée par une réception donnée par le Parti chrétien-social luxembourgeois à la Maison de Cassal.

Déclaration de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, au journal „Les Échos” de Paris

Dans son édition du 9 juin 1970, le journal « Les Echos », de Paris, a publié une déclaration faite à M. René Tendron, Chef des Services Finances et Bourse de ce journal, par M. Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, sous le titre : « Il n'est pas impossible de concilier certains aspects de la législation fiscale luxembourgeoise avec des vues plus larges dans le cadre d'une harmonisation européenne ».

Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration parue dans « Les Echos » :

Comme mars en secret prépare le printemps, la pléiade de ministres, réunis sur les bords de l'Alzette, s'efforce de faire avancer l'Union économique européenne. Nul doute que dans le calme de cette ville millénaire, où « le passé culmine jour par jour dans les pulsations actives d'une cité moderne », les responsables de l'intégration européenne ne songent un instant que le Luxembourg symbolise aujourd'hui la poudrière sur laquelle menace d'éclater le système monétaire international.

Plus qu'aucun autre peut-être, M. Pierre Werner, Ministre des Finances et Président du Gouvernement de Luxembourg, est convaincu de la nécessité de doter l'Europe d'un sigle monétaire qui la mette à l'abri des pérégrinations du dollar américain. Cet homme tranquille, qui satisfait aux exigences politiques d'un pays de 360 000 âmes sur lequel il veille en père de famille entre deux visites au palais grand-ducal, fait entendre depuis plusieurs années son timbre de voix pondéré dans toutes les grandes conférences monétaires internationales. Pragmatique, son passé d'ancien banquier lui ayant laissé une certaine expérience des affaires, il avance à pas comptés les pions dont dispose son pays sur l'échiquier politique européen. Avec la force de persuasion que lui donne cette grande autorité morale qu'il a su acquérir avant d'imposer, M. Pierre Werner pose en termes simples les données du problème soulevé par le développement des activités financières au Luxembourg.

Pour faire triompher ses idées, il n'évite pas le combat : de par sa situation géographique, son pays a pris l'habitude de vivre au milieu de la mêlée. Au demeurant, si la croissance du volume des affaires sur le marché des euro-émissions et parallèlement sur celui des euro-devises fournit aujourd'hui du travail à environ un tiers de la population active de la ville de Luxembourg, les quelque trois douzaines d'établissements bancaires, qui s'y trouvent installés, n'occupent encore guère plus de 1% de la population active du pays. L'épine dorsale de la richesse luxembourgeoise reste encore l'industrie sidérurgique née à la fin du siècle dernier. Dans ce triangle de 2600 km², dont la vocation agricole a refoulé sur la base l'essentiel de la population, coulent bon an mal an

5 millions de tonnes d'acier ; près du quart de la production française.

Mais si cette richesse, liée à la stabilité politique et monétaire que connaît le Luxembourg depuis plusieurs décennies, donne à ses habitants le plus haut niveau de vie de la Communauté économique européenne, il est indéniable que dans l'Europe de demain le Luxembourg a besoin, pour s'affirmer politiquement, d'apporter dans sa corbeille de mariée autre chose que des capacités de production sidérurgiques ou agricoles.

« Les expériences faites à Luxembourg en matière d'émission d'emprunts internationaux et de fonds de placement sont inspirées par la volonté de développer l'interpénétration des marchés financiers et de promouvoir de nouvelles formules de financement des entreprises », déclarait-il lors de l'inauguration de la Bourse de Luxembourg, en octobre 1969. Le Luxembourg présente, en effet, tous les avantages de la Suisse sans certains de ses inconvénients et de toute évidence le président Werner entend en faire le carrefour des affaires de la Communauté économique européenne.

Quand on sait que toutes les décisions prises et appliquées par les six pays du Marché commun seront en principe applicables à tout nouvel arrivant, on conçoit que le Luxembourg ne soit pas décidé à abandonner prématurément les atouts qu'il a mis dans son jeu, alors que la City de Londres se déclare prête à « offrir ses services » à la petite Europe.

Il coulera encore beaucoup d'eau au pied de la cité de Luxembourg avant que l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun n'entre dans les faits. Alors, pour le président Pierre Werner, il n'existe qu'une seule réponse à faire à ceux qui reprochent au Luxembourg de drainer les épargnes nationales vers les placements internationaux au moyen d'avantages fiscaux et de servir de sanctuaire à des capitaux étrangers en quête de prises de participations industrielles en Europe :

« La question est de savoir s'il vaut mieux que cela se fasse dans l'orbite de la Communauté ou en dehors de celle-ci. »

Sans passion, le timbre de la voix resté égal l'atteste, le problème de fond vient ainsi d'être abordé.

Ce n'est plus le président du gouvernement qui parle, ni même celui du Comité européen chargé débroussailler le terrain sur lequel doit être réalisée l'union économique et monétaire des Six. C'est l'homme politique, l'Européen convaincu.

« Comment veut-on éviter que tel groupe ne prenne une participation par l'intermédiaire d'une société quelconque dans tel ou tel pays », interroge le président ? « Car, si un groupe a l'intention de prendre

une participation dans une société, il trouvera en dehors de Luxembourg, d'autres places financières qui lui permettront de le faire. De même, il faut savoir s'il vaut mieux que certains capitaux quittent la Communauté des Six ou qu'ils y aient une assise juridique. »

— Tout le monde est d'accord sur la constitution d'un marché européen des capitaux ; c'est même con- signé sous une autre forme dans le traité de Rome. Mais, ce que vos partenaires vous reprochent, c'est un peu de tirer la couverture à vous par des dispositions fiscales avantageuses.

« J'ai toujours affirmé qu'en principe mon pays ne se refuse pas à réaliser les harmonisations fiscales qui sont strictement nécessaires au bon fonctionnement du Marché commun dans son ensemble. Mais à condition que d'autres objectifs de la Communauté n'en soient pas entravés. Si, par exemple, l'harmonisation fiscale avait pour conséquence de contrecarrer l'objectif de la constitution d'un marché international des capitaux en Europe, il faudrait reconsidérer certaines vues à cet égard.

« Mon gouvernement insiste pour qu'on donne l'égalité des chances à tous les Européens dans la compétition économique. Il n'est pas possible de nous priver d'un instrument financier qui nous est propre sans enlever quoi que ce soit au règlement des autres pays. Il faut que l'union monétaire se réalise effectivement. »

— Dans une optique dynamique, vous êtes donc prêt à faire des concessions. Etes-vous disposé à abandonner le principe de la non-retention à la source sur les revenus des obligations et à modifier le régime fiscal des sociétés holdings qui ne paient d'impôts ni sur les bénéficiaires, ni sur les dividendes distribués ?

« A mon sens, il n'est pas impossible de concilier certains aspects de la législation fiscale luxembourgeoise avec des vues plus larges dans le cadre d'une harmonisation européenne.

« En ce qui concerne le premier point que vous évoquez, on doit d'abord se demander si la retenue à la source sur les revenus des obligations, peut-être justifiable d'un point de vue budgétaire, est saine dans son principe. N'est-il pas plus normal de taxer le bénéficiaire des intérêts, imposable dans son pays, que l'organisme émetteur qui en est le débiteur ?

« Au demeurant, il faut observer que des distorsions importantes existent à l'intérieur de la Communauté entre les différents régimes d'imposition à la source sur les revenus des obligations.

Je ne puis vous dire quelle solution sera retenue. Il y a eu, pendant un temps, des propositions visant à unifier les taux. Mais la hausse des taux d'intérêt dans le monde a modifié les perspectives. On se rend compte que cette imposition tend à renchérir les taux d'intérêt. Aujourd'hui, il y aurait plutôt une tendance à unifier en ramenant le taux à un niveau minime ou même à zéro. Vous comprendrez que cela ne nous gêne pas.

« Quelle que soit la solution vers laquelle on s'orientera, si l'on veut harmoniser, il faudrait ce-

pendant exempter de la retenue les émissions à caractère international. Il n'existe pas de véritable marché international des capitaux là où des impôts locaux sont perçus. Ni le marché de Londres ni le marché de New York, au moment où ils fonctionnaient pour tout le monde, n'ont connu la retenue à la source.

« Pour ce qui concerne les sociétés holdings qui sont à l'origine du développement de notre place financière, le problème est d'un ordre bien différent.

« L'un des objectifs de l'harmonisation fiscale au sein des Six est d'éviter les doubles impositions, c'est-à-dire l'imposition des revenus d'une société lorsqu'ils proviennent de participations dans d'autres sociétés qui ont déjà payé l'impôt.

« Dans tous les pays, il existe des formules qui tendent à exonérer dans le chef des sociétés mères les revenus des sociétés filles. Il y a pour les relations entre ces sociétés de très grandes inégalités de traitement entre les Six. On a tenté d'y obvier par des conventions dites de double imposition passées entre les gouvernements.

« A cet égard, nous considérons que la société de participation pure, celle dont l'activité se limite à prendre des participations dans d'autres sociétés, est un procédé valable pour éviter la double imposition. Nous en avons d'ailleurs tiré la conclusion logique en excluant, dans un grand nombre de nos accords de double imposition avec l'étranger, les sociétés holdings. »

— C'est pourquoi, si vous êtes disposé à relever éventuellement, dans le cadre d'une harmonisation fiscale, la retenue à la source sur les dividendes des sociétés industrielles et commerciales, vous ne voyez, en revanche, aucune raison d'abolir le système des sociétés holdings. Vous pensez que ce système, parfois moins favorable du point de vue fiscal que celui pratiqué dans d'autres pays, peut être mis au service de la collaboration économique internationale ?

« L'expérience des dernières années a prouvé que les grands holdings financiers peuvent être mis au service des tâches spécifiques sur le plan européen et mondial. Il existe, par exemple, un holding pour promouvoir des investissements européens en Amérique du Sud.

Je considère la constitution d'un marché européen des capitaux comme nécessaire. Nécessaire non seulement pour les relations entre les Six, mais également pour apporter dans les relations internationales une nouvelle force financière qui traduise le potentiel économique de l'Europe des Six, des Sept ou des Dix.

Cela signifie que l'Europe doit être ouverte dans ses dispositions financières. »

Les silences autant que les réponses laissent clairement apparaître les limites des concessions. Le président sait que son pays sera amené à ajuster certaines positions juridiques et fiscales. On rapporte qu'il a posé lui-même la question, tout comme nous venons de le faire, à un des banquiers nouvellement installés à Luxembourg. La réponse de ce dernier ne pouvait que lui confirmer son bon droit : « Nous ne venons

pas essentiellement pour des raisons fiscales, mais pour des raisons de climat général, pour la position spéciale du Luxembourg dans la Communauté. Nous estimons que c'est un endroit propice à certains opérations internationales. »

Le Président Werner enchaîne : « Le Luxembourg joue dans ce marché européen non pas le rôle d'une grande réserve de capitaux, mais celui d'une espèce de catalyseur qui permet à différentes initiatives de se rencontrer et de faire quelque chose. L'aspect fiscal joue un certain rôle, mais ce n'est pas le seul. »

Comme tous les financiers luxembourgeois et étrangers qui se trouvent au Grand-Duché, le président est intimement convaincu que la ville de Luxembourg a et aura toujours un rôle à jouer dans l'ensemble du marché financier européen. Lequel ? Sans doute pas celui de Londres ni même de Paris ou de Bruxelles. La présence d'un réseau bancaire international de premier ordre, la conception juridique et fiscale des sociétés holdings, son extension aux fonds d'investissement, le régime fiscal des obligations en font le port d'attache du marché des euro-émissions.

Luxembourg, place financière internationale assise sur l'essor des euro-émissions, devient aussi la plaque tournante du marché des euro-devises. Son action est complémentaire de celle de Londres et de son marché de l'euro-dollar. Malgré l'inquiétude que le développement de ce marché monétaire international incontrôlé a fait naître, le président Werner, dont les avis sont toujours écoutés dans les instances monétaires internationales, ne manifeste aucune crainte.

« Il est incontestable que le marché des euro-devises, aussi utile qu'il soit en ce moment, comporte certains risques de déséquilibre et qu'à défaut d'une autorité monétaire appropriée pour l'orienter, il est un peu abandonné à certaines initiatives qui échappent aux gouvernements des Six », reconnaît-il.

« C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles j'estime qu'il y a maintenant plus de compréhension en Europe et surtout dans les milieux professionnels pour l'approche d'une union monétaire. Parce qu'on se rend compte en suivant le marché des euro-devises qu'il serait indiqué de le doter d'un organe susceptible d'en assurer la maîtrise, surtout au cas où nous parviendrions à surplanter les euro-devises par une certaine forme de monnaie de compte européenne.

Car nous pouvons savoir gré au marché des euro-devises de nous avoir montré la voie de ce qu'il faudrait faire pour combler les lacunes des systèmes financiers de l'Europe. Il a montré que les investisseurs et l'épargne cherchent un dénominateur commun. »

On sait le président Werner attaché au principe de l'unité de compte européenne fort de l'expérience réalisée « en laboratoire », dit-il, entre la Belgique et son pays.

Au sein du Comité monétaire des Six, qu'il préside et qui a remis à la fin du mois de mai un premier rapport, il représente l'école de ceux qui estiment que l'union économique suppose la mise en place de certains mécanismes ou de certains organes monétaires pour susciter et stimuler la convergence des politiques économiques. A l'opposé, on trouve ceux qui pensent qu'il faut en quelque sorte parfaire l'union économique avec des dispositions contraignantes pour la politique budgétaire et fiscale avant de mettre sur pied des mécanismes monétaires.

Aujourd'hui, qui l'emporte ?

« La vérité est toujours un peu au milieu », répond le président. « Il a d'abord fallu faire la synthèse de tout ce qui a été avancé. Je vous rappelle qu'il y a quatre plans soumis aux différentes commissions qui composent le Comité. Mais tous les quatre convergent sur trois idées fondamentales : d'une part, promouvoir une plus grande stabilité des cours de change entre les partenaires ; d'autre part, la définition et l'usage d'une unité de compte ; enfin, mise en place d'organismes d'aide mutuelle, de soutien monétaire mutuel. Sur ces trois idées, la principale divergence de vue touche toujours l'ordre chronologique. »

— Considérez-vous vos travaux comme positifs et dans quels domaines pensez-vous pouvoir faire des propositions concrètes susceptibles de remporter l'adhésion des six gouvernements de la Communauté ?

« Le rapport remis au Conseil le 20 mai comporte des propositions d'approche parallèle dans les différents domaines touchés : politique économique, politique budgétaire, politique monétaire. Dès la première étape, traitée avec plus de détails, nous entendons marquer la solidarité monétaire de la Communauté dans les relations financières internationales.

Je considère comme un facteur encourageant que des experts venus d'horizons différents aient pu dégager une synthèse aussi équilibrée. »

— En somme, vous êtes optimiste ?

« Qui peut dire aujourd'hui qu'il est complètement maître de sa monnaie, de son marché des capitaux, des taux d'intérêt ? Personne ne le croit plus, et même des pays beaucoup plus puissants que le nôtre. De sorte qu'il y a quelque chose qui nous échappe et qui explique la sensibilisation de l'opinion publique et des professionnels qui ont un sentiment d'impuissance par rapport aux phénomènes monétaires internationaux.

J'ai eu l'occasion de parler de monnaie de compte et d'intégration monétaire, il y a déjà plusieurs années. A l'époque, j'ai rencontré, et sans doute pour cause, beaucoup de scepticisme. Aujourd'hui le climat est bien changé. Il est beaucoup plus favorable qu'il ne l'a jamais été. Je ne méconnais pas la difficulté de la tâche. Mais, dans cette commission ad hoc où je figure moins comme expert monétaire que comme homme politique, c'est moi qui dois finalement entretenir l'espoir. »

La Célébration du Mémorial Day à Luxembourg

Le 30 mai 1970 se sont déroulées à Luxembourg, au cimetière militaire américain de Hamm, les traditionnelles cérémonies commémoratives du « Mémorial Day », en présence de Leurs Aïeuses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan et de nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses.

Leurs Altesses Royales furent accueillies à leur arrivée par M. Kingdon Gould jr., Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, et par le Colonel Edwin W. Robertson, commandant la « Air Force Base » de Bitbourg en Allemagne.

Une première prière fut dite par Monseigneur Jean Hengen, Evêque-Coadjuteur, puis l'assistance entendit successivement des allocutions de l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, de M. Eugène Schaus, Ministre luxembourgeois de la Force Publique et du Colonel Edwin W. Robertson, commandant la base aérienne de Bitbourg.

Des prières furent dites ensuite par le Révérend David Miller, chapelain de la English Speaking Church Community. Le Major Arthur E. Thompson, aumônier de la U.S. Air Force, Base de Bitbourg, procéda alors à la bénédiction du cimetière.

Le mémorial fut ensuite fleuri par Son Altesse Royale le Prince Charles, M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, M. Maurice Sevenig, Président du Conseil d'Etat, M^{lle} Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Eugène Simon, Bourgmestre d'Ettelbruck, des représentants de la municipalité de Hamm, M. J. Spautz, Président des syndicats chrétiens, la communauté israélite, l'American Luxembourg Society, l'American Legion, les boy-scouts, etc.

Après le survol du cimetière militaire par une formation de chasseurs à réaction de la base de Bitbourg, des salves d'honneur furent tirées par un détachement militaire américain. L'exécution de la Sonnerie aux Morts et des hymnes nationaux américain et luxembourgeois par la 30th Army Band de Kaiserslautern et la musique militaire luxembourgeoise, clôtura cette émouvante cérémonie du Mémorial Day.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé à l'occasion du Mémorial Day par Monsieur Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique :

Your Royal Highness,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen

A famous tomb is a living spirit.

This is confirmed year after year on the occasion of Memorial Day which conveys our mind back to the heroic soldiers buried here after being involved in a terrific fight for freedom and democracy, not only for the sake of their own nation, but for that of the people of the ancient continent too.

25 years after this awfull struggle had come to an end, redeeming us from slavery, wrongness and destruction, bringing back to us peace and hope, we may ask ourselves whether we are still determined to defend with the same resolution these high values.

Certainly we should be, not only because we have still to insure liberties, to face danger for our national existence, but also in order to honor the deeds of bravery of General Patton and his men. Our everlasting gratitude towards these illustrious deads has to be reinforced by the will to guard our homes from the horrors and miseries of another war. It should therefore be our aim to open the treasures of goodwill, of acceptance of sacrifice for the common cause which derive from better understanding, a deeper feeling also of what it means to stand together in an alliance, an alliance of great and small nations, but striving all for peace and dignity, freedom and welfare.

Peace has always been our target, disarmament is our wish. But history tells us and the events in the near past show that a permanent preparedness is the only means of preserving our democratic institutions.

This preparedness, which may involve economic and financial sacrifice, has to be founded on a concurrent and collective effort and we can only succeed if our nations speak the same language as they did when these men gave their life.

As for the U.S.A. and my country, this cemetery is the lasting sign for their indestructible friendship; the deads buried here call for our cooperation, our courage, our purity of faith and will.

We, the beneficiaries of their supreme sacrifice, must not deceive them.

La Célébration du Remembrance Day à Ettelbruck

Le 28 juin 1970, la Ville d'Ettelbruck a célébré avec éclat le Remembrance Day en l'honneur du Général Patton et des veillants libérateurs du Grand-Duché.

La veille des festivités, une cérémonie commémorative eut lieu au cimetière militaire américain à Hamm où le fils du grand Général, le Général George S. Patton jr., accompagné de son épouse et de ses trois enfants, déposa des fleurs sur la tombe de son illustre père.

L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, M. Kingdon Gould jr., inaugura au cours de l'après-midi du 27 juin l'exposition traditionnelle de matériel stratégique dans les prés du « Deich » à Ettelbruck, où diverses manifestations eurent lieu, notamment des concerts de musique militaire, diverses démonstrations par des militaires et parachutistes, des compétitions sportives et une grande « friendship-party ».

Les cérémonies du Remembrance Day débutèrent le 28 juin par une réception à l'Hôtel de Ville à Ettelbruck, suivie d'une messe commémorative et d'un dépôt de fleurs au Monument aux Morts de la ville par l'Ambassadeur des Etats-Unis, M. Kingdon Gould jr., et le Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, M. Eugène Simon.

La cérémonie de commémoration et d'inauguration du Monument du Général Patton eut lieu en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, parmi lesquels on remarquait l'ancien Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, M^{me} Pearl Mesta, des Ministres MM. Eugène Schaus et Jean-Pierre Buchler, de nombreuses personnalités de la vie publique, du fils du Général Patton et sa famille et de plusieurs officiers supérieurs américains.

Des discours furent prononcés par le Bourgmestre d'Ettelbruck, qui rendit un vibrant hommage au Général Patton, libérateur du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que par l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, les Généraux américains Armquist et Yeager, représentant l'Armée de terre et l'Armée de l'air, et par M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique.

Son Altesse Royale le Grand-Duc et le Général George Patton jr. dévoilèrent ensuite la statue du Général Patton qui est l'œuvre de M. James Earle Fraser, West Point, Connecticut, U.S.A.

Alors que des avions à réaction survolèrent le nouveau monument, Son Altesse Royale le Grand-Duc, l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, le Ministre Eugène Schaus, le Bourgmestre Eugène Simon et les Généraux Armquist et Yeager déposèrent des fleurs devant la magnifique statue en bronze du Général Patton.

Ce fut ensuite le grand défilé militaire avec la participation d'unités américaines françaises, belges et luxembourgeoises devant des milliers de spectateurs massés le long du parcours.

Les festivités prirent fin dans les prés du « Deich » par des démonstrations de parachutistes américains, par un concert donné par la musique militaire belge et par la traditionnelle « friendship-party ».

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à l'occasion du Remembrance Day par M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique :

Altesses Royales,
Excellences,
Messieurs les Généraux,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

En organisant chaque année une cérémonie officielle à la mémoire du Général Patton, la Ville d'Ettelbruck remplit un devoir sacré en reconnaissant officiellement les immenses services rendus à la cause alliée et à notre pays, il y a 25 ans, par les troupes américaines.

Les émouvantes paroles de reconnaissance prononcées par le Bourgmestre expriment les sentiments de vénération et de sympathie de tout le peuple luxembourgeois pour ses libérateurs prouvant ainsi qu'il ne laisse tomber dans l'oubli et l'indifférence les hauts faits de l'armée américaine.

Pour perpétuer à jamais ce glorieux souvenir, le silence de la pierre a accueilli en lettre d'or l'inscription : « Patton et la 3^e armée américaine ».

Dans quelques instants, le buste bronze du général Patton, entré de plein pied dans notre histoire nationale comme fougueux guerrier et comme grand vainqueur de la bataille des Ardennes, accentuera ce souvenir en l'imposant à notre attention journalière.

Altesse Royale, Vous qui faisiez partie de cette armée glorieuse qui libérait le sol de notre chère patrie, par Votre présence d'aujourd'hui et celle de Madame la Grande-Duchesse Vous avez daigné une fois de plus associer La Maison Régnaute à cette cérémonie du souvenir.

Votre Haute présence marque en même temps l'importance vraiment nationale de cette manifestation commémorative.

Mesdames, Messieurs,

L'enthousiasme de ce jour exceptionnel nous rappelle un passé à la fois douloureux et glorieux. Face à l'oppression vécue dans ses formes les plus diverses autant qu'odieuses, c'est en effet un bien fier et glorieux fait d'armes que celui de cette grande unité américaine, commandée par un chef hors pair, lorsque nous le vîmes accourir sur notre territoire envahi pour en chasser un ennemi, agrippé au terrain dans son ultime sursaut.

A la fin d'une randonnée victorieuse, depuis Avranches au travers du Nord de la France, pourchassant l'ennemi sur plus de 650 km, c'est d'ici que cette fameuse unité prit le départ sur la grande route légendaire.

Après le dégagement de Bastogne et la reconquête de notre cher Oesling endolori, cette unité d'élite put inscrire à son palmarès la percée du Westwall, réputé inexpugnable, et franchissant le Rhin pour bondir et pénétrer au cœur de l'Allemagne, elle écrasait sur son chemin les armées nazies rassemblées pour le dernier effort de défense.

Les aptitudes guerrières du chef, de l'ordre du merveilleux, ont largement contribué à la victoire alliée et je ne pourrais les définir mieux qu'en citant les paroles du général français Hoche : « La réflexion prépare, la foudre exécute. »

Les extraordinaires qualités humaines firent le prestige de Patton sur le champ de bataille et, depuis sa mort, dorment sa gloire.

Ainsi celui qui aimait apparaître soudainement aux avant-postes de combat n'aurait-il pu montrer mieux son attachement à ses soldats qu'en partageant leurs dangers mortels, en bravant, en leur compagnie, la mitraille meurtrière crachée de toutes parts, confirmant le vieil adage : « Pas de gains, sans risques. »

Parmi les nombreux exploits dont la vie de Patton est tissée, s'inscrit le passage réussi à proximité d'ici sur un pont d'assaut de la rivière Sûre à Weilerbach, qu'il força en tête d'une patrouille de reconnaissance accrochée sur place par un tir direct et meurtrier des armes combinées de fortins ennemis établis en contre-pente à l'autre rive alors que la tentative de ce passage particulièrement dangereux avait échoué à plusieurs reprises.

Permettez-moi d'évoquer ici un souvenir personnel.

En tant que représentant du Gouvernement luxembourgeois récemment formé, j'eus le privilège d'accompagner le Prince Félix de Luxembourg aux fêtes du premier anniversaire de la Libération de Metz en Lorraine, le 25 novembre 1945. A la fin du banquet officiel où j'eus l'honneur d'avoir comme voisin de table le Général Patton, libérateur de Metz, je me

fis, lors des allocutions, l'interprète des sentiments des Luxembourgeois et je rappelai entre autres le fait d'armes que je viens de relater.

Quand j'eus terminé, le Général me le confirma.

Quelques semaines plus tard, il devait trouver la mort dans les circonstances tragiques que l'on sait.

A l'hommage rendu en ce jour au général Patton, il convient d'associer étroitement ses hommes ; aussi l'illustre disparu, qui a choisi son lieu de repos parmi eux, aurait-il été le premier, le plus fervent intercesseur pour nous demander de comprendre dans notre reconnaissance ses soldats qui l'ont précédé dans le sacrifice suprême.

Qu'ainsi le peuple luxembourgeois, dans sa gratitude, mesure toute l'étendue de la dette contractée à l'égard de la Nation américaine toute entière.

Malheureusement 25 années après le drame de la dernière guerre le monde n'a pas encore trouvé le chemin de la paix.

Au regard des tensions qui persistent, tensions qui menacent plus particulièrement l'existence des faibles, le Luxembourg s'estime heureux de faire partie d'une alliance défensive, unique dans l'histoire du monde par sa puissance, du fait qu'elle groupe les ressources et les efforts de 15 nations et dont les peuples sont épris de paix et de liberté.

Cette solidarité entre partenaires, à la faveur des progrès accomplis depuis une vingtaine d'années dans les domaines économique, politique, social, constitue un gage puissant dans la consolidation de la paix et de la sécurité internationales et c'est cet espoir qui donne la vraie signification à l'Alliance.

A ce titre, la leçon de la deuxième guerre mondiale aura servi et porté ses fruits. Le général Patton et ses soldats, dont nous honorons annuellement avec ferveur la mémoire, n'auront pas été trahis dans les idéaux pour lesquels ils ont combattu, ont souffert et ont accepté le sacrifice de leur jeune vie.

La Réunion du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Rome

Les 26 et 27 mai 1970, les Ministres des Affaires Etrangères s'étaient réunis à Rome pour la première fois depuis 1951. Il savaient à leur ordre du jour la question des procédures possibles de négociations avec l'Est et la question des réductions mutuelles et équilibrées de forces. Ils ont rappelé leurs Déclarations à ce dernier sujet faites à Reykjavik en 1968 et à Bruxelles en 1969, notant que, jusqu'à présent, ces Déclarations n'avaient donné lieu à aucune réponse significative. Après avoir évoqué les développements en cours en matière de négociations Est-Ouest, ils ont déclaré que dans la mesure où des progrès résultant de ces entretiens pourraient être enregistrés, ils seraient prêts à s'engager dans des contacts multilaté-

raux avec tous les gouvernements intéressés. L'un des objectifs principaux de tels contacts serait de voir quand il serait possible de réunir une conférence ou une série de conférences sur la sécurité européenne.

Les Ministres ont noté avec satisfaction l'ouverture des diverses conversations et négociations dont les membres de l'Alliance ont pris l'initiative et qu'ils ont activement conduites depuis décembre 1969 en consultation avec leurs alliés. Les Ministres ont exprimé l'espoir que les contacts engagés par la République Fédérale d'Allemagne avec l'Union Soviétique, la Pologne et la République démocratique allemande aboutiront à des résultats.

Les Ministres représentant les pays participant au programme de défense intégrée de l'OTAN ont souligné l'importance qu'ils attachent à une exploration plus poussée, avec d'autres parties intéressées, des possibilités de réductions mutuelles et équilibrées de forces et ils ont publié une Déclaration à ce sujet.

Les Ministres se sont félicités des progrès réalisés par le Comité sur les Défis de la Société Moderne depuis les six mois qu'il a été institué. Ils ont exprimé l'avis que les résultats des travaux de l'Alliance sur l'environnement humain pourraient notamment servir de base à l'élargissement de la coopération entre l'Est et l'Ouest dans ce domaine.

On trouvera ci-joint les textes complets de la Déclaration et du Communiqué.

Le Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session ministérielle à Rome, les 26 et 27 mai 1970 a réaffirmé que l'Alliance demeure indispensable à la sécurité de ses membres et leur permet de rechercher ensemble comment progresser vers l'établissement de relations internationales plus stables dans le cadre desquelles les problèmes qui divisent encore l'Europe pourraient être résolus.

Les Ministres ont de nouveau exprimé la détermination de leurs gouvernements de résoudre ces problèmes grâce à un processus de négociation. Ils ont reconnu que cette recherche de la paix requiert de la part des alliés un esprit de véritable solidarité, le maintien de leurs forces défensives et la pratique de consultations approfondies et menées en temps utile.

Les Ministres sont convenus qu'il ne suffit pas de discuter dans l'abstrait de la sécurité européenne. Les causes d'insécurité sont identifiables, elles trouvent essentiellement leur origine dans des conceptions opposées des intérêts nationaux et leur élimination exigera de patients efforts. Toutefois les alliés restent, pour leur part, disposés à négocier dans tout cadre approprié les problèmes concrets dont la solution renforcerait la sécurité de l'Europe. Le succès que rencontreront les efforts dans la poursuite d'une véritable diminution de la tension témoignera de la disposition des pays intéressés à traiter sérieusement des problèmes essentiels relatifs à la sécurité.

Les Ministres ont rappelé que la paix, pour être durable doit reposer sur le respect universel de l'égalité souveraine, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de chaque Etat européen, quel que soit son régime politique ou social, du droit de sa population de forger son propre avenir, en dehors de toute menace d'intervention étrangère, de coercition ou de contrainte.

Les Ministres ont rappelé leurs déclarations antérieures sur la situation en Méditerranée. Ils ont examiné et approuvé un rapport à ce sujet établi par le Conseil en session permanente conformément à la demande qui lui avait été adressée à la session de décembre 1969. Compte tenu des conclusions présentées dans ce rapport, les Ministres ont estimé qu'ils avaient des raisons d'exprimer à nouveau l'inquiétude que leur inspire la situation dans cette région. Ils ont souligné une fois de plus l'importance de consultations fréquentes et approfondies entre les alliés sur

cette question ainsi que la nécessité d'une constante vigilance. Ils ont chargé le Conseil en session permanente de continuer à examiner attentivement l'évolution de la situation en Méditerranée et de leur faire un rapport détaillé à ce sujet.

A leur réunion de Washington en avril 1969, les Ministres se sont proposés de rechercher avec l'Union soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes se prêteraient le mieux à des négociations fructueuses permettant de réduire la tension et de favoriser la coopération en Europe et à l'adoption de décisions constructives à cette fin. Le Conseil a procédé par la suite à un examen détaillé de ces problèmes et lors de leur réunion de décembre 1969, les Ministres ont déclaré que les gouvernements alliés poursuivraient et intensifieraient leurs contacts, leurs discussions ou leurs négociations par toutes les voies appropriées, bilatérales ou multilatérales. Ils ont ajouté qu'ils resteraient attentifs à tout signe que l'Union soviétique et les autres pays d'Europe orientale donneraient d'une disposition favorable à ces discussions ; de tels progrès dans ces discussions et ces négociations, ont-ils déclaré, aideraient à assurer le succès de toute conférence réunie ultérieurement pour discuter et négocier les problèmes importants de la coopération et de la sécurité en Europe, et à laquelle participeraient, bien entendu, les membres nord-américains de l'Alliance.

Les Ministres ont relevé avec satisfaction l'ouverture ou la poursuite des diverses conversations et négociations dont des membres de l'Alliance ont pris l'initiative et qu'ils ont activement conduites pendant les six mois qui se sont écoulés depuis décembre 1969. Parallèlement, de nombreux autres contacts se sont développés entre l'Est et l'Ouest. Les alliés se sont consultés de façon approfondie et continueront à le faire en ce qui concerne toutes ces initiatives et tous ces contacts.

La République fédérale d'Allemagne avec l'appui compréhensif de ses alliés a engagé des conversations avec l'URSS, la Pologne et la RDA en vue d'améliorer la situation en Europe centrale. Les alliés considèrent ce fait comme encourageant. Ils expriment l'espoir que ces conversations aboutiront à des résultats et ne seront pas compromises par la présentation d'exigences inacceptables. Les efforts ainsi déployés en vue de la solution des problèmes pendants et de la réalisation d'un modus vivendi en Allemagne qui tiendrait compte des traits particuliers de la situation de l'Allemagne représentent une contribution importante à la sécurité et à la coopération en Europe. Les Ministres expriment l'espoir que tous les gouvernements soucieux de contribuer à une politique de détente en Europe faciliteront dans la mesure de leurs possibilités un règlement négocié des relations entre les deux parties de l'Allemagne et un développement des contacts entre leurs habitants.

Les Ministres ont constaté avec satisfaction que les quatre puissances ont entamé le 26 mars, dans le cadre de leurs responsabilités pour Berlin et l'Allemagne dans son ensemble, des conversations sur une amélioration de la situation à Berlin et du libre accès à la ville. Ils ont exprimé l'espoir que les difficultés subsistant en ce point névralgique des relations Est-

Ouest pourront être surmontées par des mesures pratiques et que Berlin sera mis en mesure d'apporter sa pleine contribution aux échanges économiques et culturels.

Les conversations américano-soviétiques en vue de la limitation des armes stratégiques, engagées en novembre dernier à Helsinki, ont été reprises à Vienne au mois d'avril. Les Ministres se félicitent de la poursuite de ces conversations dont l'issue est si importante pour la sécurité de l'Europe et l'avenir de l'humanité.

A l'occasion de l'entrée en vigueur du Traité de non prolifération nucléaire, les Ministres ont confirmé l'importance qu'ils attachent à ce que la dissémination des armes atomiques soit empêchée et que des mesures soient prises pour qu'intervienne un désarmement nucléaire véritable. Ils ont pris note avec intérêt des efforts actuellement poursuivis en vue d'interdire l'emploi des armes de destruction massive dans les fonds marins et de résoudre le problème du contrôle des armes biologiques et chimiques. Ils ont exprimé l'espoir que de nouveaux progrès en matière de désarmement, comportant toutefois les sauvegardes nécessaires, permettront de réduire les charges financières que les armements font peser actuellement sur tous les pays.

Les membres de l'Alliance Atlantique ont, depuis plusieurs années, affirmé leur intérêt pour des mesures de désarmement et de contrôle des armements qui pourraient faciliter une réduction de la confrontation de Reykjavik en 1968 et de Bruxelles en 1969, et ils ont noté que jusqu'à présent ces déclarations n'ont suscité aucune réponse positive.

Les alliés ont néanmoins procédé à une étude approfondie de la question des réductions mutuelles et équilibrées de forces conformément aux directives ministérielles de décembre 1969. Les Ministres ont examiné le rapport détaillé que le Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente leur a soumis. Celui-ci a été d'une grande utilité pour clarifier les problèmes complexes qui sont en jeu. Les Ministres ont donné des instructions pour que soient poursuivies les études appropriées qui orienteraient les choix politiques et les conversations exploratoires dans ce domaine.

Ayant examiné tous les développements, positifs ou négatifs, mentionnés ci-dessus, et pris connaissance du rapport sur les procédures de négociations préparé à leur demande par les Représentants permanents, les Ministres ont déclaré qu'ils étaient prêts à multiplier les conversations exploratoires entre toutes les parties intéressées sur toutes les questions touchant à la paix.

Pour autant que seront enregistrés des progrès à la suite de ces conversations, et dans les conversations en cours notamment en ce qui concerne l'Allemagne et Berlin, les gouvernements alliés se déclarent prêts à établir des contacts multilatéraux avec tous les gouvernements intéressés. Ces contacts auraient principalement pour objet de déterminer quand il sera possible de convoquer une conférence, ou une série de conférences, sur la sécurité et la coopération européennes. L'établissement d'un organisme permanent

pourrait être envisagé comme un moyen, parmi d'autres, de procéder, le moment venu, à des négociations multilatérales.

Parmi les sujets touchant à la sécurité et à la coopération en Europe, figurent notamment :

- a) les principes qui doivent régir les relations entre les États, y compris le principe de renonciation à la force ;
- b) le développement de relations internationales, en vue de contribuer à la libre circulation des personnes, des idées et des informations et d'élargir la coopération dans les domaines culturel, économique, technique et scientifique, ainsi que dans celui de l'environnement humain.

En outre, les Ministres représentant les pays participant au programme de défense intégrée de l'OTAN attachent une importance particulière à une exploration plus poussée, avec d'autres parties intéressées, des possibilités de réductions mutuelles et équilibrées de forces et ont en conséquence publié une déclaration à ce sujet.

Les Ministres ont demandé à titre de première démarche au Ministre des affaires étrangères de l'Italie, de transmettre ce communiqué en leur nom par la voie diplomatique à toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres et non alignés. Ils ont en outre décidé que les gouvernements membres chercheraient à obtenir les réactions d'autres gouvernements à la mise en œuvre du programme global d'explorations et de négociations qu'ils envisagent.

Les Ministres ont examiné le premier rapport du Comité de l'Alliance sur les défis de la société moderne et se sont félicités des progrès réalisés par ce Comité pendant la période de six mois qui s'est écoulée depuis la création et qui témoignent effectivement de la valeur de la coopération alliée sur les problèmes les plus urgents de l'environnement humain. Les études approfondies actuellement en cours contribueront à une action nationale et internationale touchant à de nombreuses questions posées par l'environnement, tels que les problèmes prioritaires comme celui de la pollution de l'air et de l'eau.

Les Ministres sont d'avis que les résultats des travaux de l'Alliance sur l'environnement humain pourraient notamment servir de base à un élargissement de la coopération entre l'Est et l'Ouest dans un domaine qui prend une importance sans cesse croissante. Ils estiment que cette coopération pourrait être assurée soit par l'intermédiaire d'organismes internationaux existants fournissant un cadre approprié, soit par toute autre méthode adéquate.

La prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord se tiendra à Bruxelles en décembre 1970.

Déclaration sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces

Réunis à Rome les 26 et 27 mai 1970, les Ministres des pays participant au programme de défense intégrée de l'Alliance atlantique rappellent et réaffirment les engagements de leurs nations de poursuivre une politique orientée vers la réduction des

tensions dans le cadre de leur constante recherche d'une paix juste et durable. Ils rappellent en particulier l'appel qu'ils avaient adressé précédemment à l'Union soviétique et aux autres pays de l'Europe de l'Est pour qu'ils se joignent à leurs efforts visant à étudier la possibilité de parvenir à des réductions mutuelles et équilibrées de forces.

L'objectif de ces travaux entrepris par leurs représentants a été l'élaboration d'une base réaliste en vue d'une exploration active et à bref délai entre les parties intéressées tout en cherchant à établir de cette façon si cette base peut servir de point de départ à des négociations fructueuses. De telles conversations exploratoires aideraient les parties intéressées à déterminer en détail les critères et les objectifs en vue des négociations de fond qui devraient suivre, en temps utile, dans une enceinte à déterminer. Elles fourniraient également un véritable témoignage de la bonne volonté de créer la confiance entre l'Est et l'Ouest.

Les Ministres invitent les pays intéressés à tenir des conversations exploratoires sur les réductions mutuelles et équilibrées en Europe en se référant spécialement à la région centrale. Ils se sont mis d'accord pour que, au cours de telles conversations, les alliés avancent les considérations suivantes :

a) Les réductions mutuelles de forces devraient être compatibles avec les intérêts vitaux de la sécurité

de l'Alliance et ne devraient pas entraîner de désavantage militaire pour l'une ou l'autre partie compte tenu des différences provenant de considérations géographiques ou autres.

b) Les réductions devraient s'établir sur une base de réciprocité et être échelonnées et équilibrées quant à leur ampleur et à leur rythme.

c) Les réductions devraient comprendre des forces stationnées et autochtones et leurs systèmes d'armes dans la zone concernée.

d) Une vérification et des contrôles appropriés sont nécessaires pour assurer le respect des accords concernant les réductions mutuelles et équilibrées de forces.

Les Ministres ont demandé à titre de première mesure au Ministre des Affaires Etrangères de l'Italie de transmettre cette déclaration en leur nom par la voie diplomatique à toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres et non alignés. Ils ont en outre décidé que lors de leurs contacts habituels d'ordre bilatéral et autres, les gouvernements membres chercheraient à obtenir d'autres gouvernements des réponses et des réactions. Les membres de l'Alliance se consulteront de façon plus approfondie quant aux résultats de leurs sondages afin de permettre à l'Alliance de déterminer les nouvelles explorations individuelles ou conjointes qui pourraient être utiles.

Nouvelles de la Cour

Mois de mai

Le 3 mai 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Eminence le Cardinal Suenens, Archevêque de Malines-Bruxelles.

*

Le 25 mai 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence le Docteur Mamadou Touré, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Islamique de Mauritanie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Reino Honkaranta, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Finlande.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Mathias Berns, Président du Comité économique et social des Communautés Européennes.

*

Le 27 mai 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Carlos Paredes Luna, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Guatemala.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Henrique Ganteaume de Tovar, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Venezuela.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Henri Monfrini, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse.

*

Le 29 mai 1970, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu les Délégués du Comité Permanent des Médecins de la C.E.E. et du marché médical européen.

Mois de juin

Le 18 juin 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Bhagvat-prasad Raojibhai Patel, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Inde.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Sompong Sucharitkul, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Thaïlande.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur François-Luc Macosso, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire du Congo.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 22 juin 1970 annonce qu'à l'occasion de la célébration publique de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

*

Le 29 juin 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Président, les Vice-Présidents et les Membres de la Commission des Communautés Européennes.

Le Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de mai

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni les 8 et 13 mai 1970 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le Ministre des Affaires Etrangères a fait rapport sur les dernières réunions du Conseil des Ministres de la CEE en évoquant les problèmes qui seront d'actualité au cours des prochaines semaines.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur le contexte politique dans lequel se place l'imminente visite officielle du Ministre d'Etat et du Ministre des Affaires Etrangères à Paris.

Le Conseil a désigné les personnes devant être proposées par le Gouvernement luxembourgeois au Conseil des Ministres de la CEE comme membres du Conseil Economique et Social de la Communauté Economique Européenne.

Il a entériné les élections pour la Chambre professionnelle des Fonctionnaires et Employés publics.

Il a approuvé le règlement grand-ducal déclarant d'obligation générale les contrats collectifs pour les métiers de plafonneur et façadier, signés le 24 février 1970 par la Fédération des patrons plafonneurs et façadiers d'une part et la Commission syndicale des contrats d'autre part.

Il a approuvé un projet de loi modifiant et complétant la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs. Le dit projet de loi apporte des précisions au texte sur différents points que le Gouvernement avait soumis à l'avis des organisations patronales et syndicales.

Il a approuvé l'avant-projet de loi modifiant et complétant les articles 22 et 25 de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonction-

naires de l'Etat. Ce projet de loi qui se fonde sur la récente attribution de pouvoirs de police aux agents de l'Administration des Douanes sera soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Le Conseil a encore approuvé les projets de règlement grand-ducal portant exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne a) la profession d'assistant technique médical et b) la profession de puériculteur.

Le Conseil a approuvé le règlement grand-ducal portant modification des dispositions réglementaires concernant le personnel de l'Office des Assurances Sociales.

Le Conseil a pris connaissance du rapport du groupe de travail interministériel concernant le deuxième contrôle sanitaire des viandes dans les abattoirs communaux et a fixé des directives à la solution des problèmes y exposés.

Il a accepté une modification de modalités pour la mise en compte des années de guerre par application de la loi du 25 février 1967.

Il a fixé l'attitude du Gouvernement au sujet de la contribution de l'Etat à la construction d'une annexe gériatrique à l'hôpital de la ville d'Esch-sur-Alzette.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les problèmes de compensation qui se posent en rapport avec l'application des règlements communautaires concernant l'agriculture et le commerce des produits agricoles.

Finalement le Conseil a approuvé un projet d'accord entre la République Portugaise et le Grand-Duché de Luxembourg relatif à l'emploi de travailleurs portugais au Luxembourg.

Réunions durant le mois de juin

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises au cours du mois de juin sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours des réunions des 4 et 5 juin il a approuvé le projet de loi modifiant l'art. 32 de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire et complétant les art. 7 et 16 de la loi du 5 août 1963 portant réforme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et l'art. 22 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Il a approuvé le projet de règlement grand-ducal pris en exécution de l'art. 197, al. 2, du Code des Assurances Sociales réglant la prise en considération de la réduction des heures de travail introduite par les lois, les règlements et les conventions collectives ainsi que les projets de règlement grand-ducal portant déclaration d'obligation générale a) du contrat collectif pour le métier de vitrier ; b) du contrat collectif pour les métiers de ferblantier, d'installateur sanitaire, d'installateur de chauffage et de calorifugeur ; c) du contrat collectif pour le métier de couvreur.

Ensuite le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal portant exécution des art. 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'orthophoniste.

Le Conseil a mis au point des directives pour la création d'un centre d'ordinateur et la mise au point d'un cahier des charges relatif à la location d'un ordinateur central.

Il a approuvé un projet de loi cadre permettant de mettre en œuvre les directives communautaires et de sanctionner les règlements CEE en diverses matières.

Il a approuvé un accord à conclure entre le Gouvernement luxembourgeois et le Conseil Supérieur de l'Ecole Européenne.

Le Conseil a eu un échange de vues sur l'organisation prochaine d'une table ronde ayant pour mission d'étudier les moyens pour ramener le coût de la construction d'habitations dans des limites économiquement acceptables.

Le Conseil a approuvé un accord entre le Gouvernement luxembourgeois et la Compagnie Grand-Du-

cale d'Electricité du Luxembourg CEGEDEL relatif à l'apport à CEGEDEL des ouvrages de distribution réalisés aux frais de l'Etat luxembourgeois.

Finalement il a entendu un exposé du Ministre des Finances sur la situation financière de l'Etat des exercices 1969 et 1970.

Réuni le 19 juin, le Conseil a entendu un exposé du Ministre des Finances sur les propositions de recettes et de dépenses budgétaires pour l'exercice 1971 présentées par les départements ministériels. Le Ministre des Finances a replacé les perspectives du budget de 1971 dans le cadre du développement pluriannuel des finances publiques en attirant spécialement l'attention du Conseil sur les aspects conjoncturels de l'évolution actuelle.

Conformément à la loi du 10 mars 1969 portant institution d'une Inspection Générale des Finances, cette instance donnera incessamment son avis sur les propositions. Ces avis ainsi que les observations des Ministères seront examinés et discutés au cours de la quinzaine. L'échange de vues de l'orientation de la politique budgétaire et financière sera poursuivi au cours de la prochaine réunion du Conseil de Gouvernement.

Le Conseil a approuvé un projet de loi concernant les marchés publics. Ce projet de loi modifie les articles 23, 36, 37 et 38 de la loi du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat. Il tend à donner satisfaction à des tendances visant à la révision de notre règlement en matière de relassement des marchés publics sous le point de vue d'une plus grande souplesse dans l'appréciation économique des offres présentées. Le Conseil d'Etat et les Chambres professionnelles seront incessamment saisis de ce projet de loi.

Il a entériné les propositions pour la promotion 1970 dans les ordres nationaux à l'occasion de la célébration officielle de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc.

Finalement le Conseil a procédé à un échange de vues sur les objectifs de la prochaine conférence intergouvernementale de Benelux qui aura lieu à Luxembourg le 6 juillet prochain. Dans cet ordre d'idées il a fixé les directives pour la défense du point de vue luxembourgeois à propos de l'unification des droits d'accises.

Nouvelles diverses

Télégrammes de félicitations à S. S. le Pape Paul VI

Son Altesse Royale le Grand-Duc a adressé le 28 mai 1970 un télégramme de félicitations à Sa Sainteté le Pape Paul VI à l'occasion du 50^e anniversaire de son ordination sacerdotale.

Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, ont également envoyé à cette même occasion un télégramme de félicitations au Saint Père.

*

La Visite officielle en Suisse de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères

Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu le 17 juin 1970 en visite officielle en Suisse, à l'invitation de Monsieur le Conseiller Fédéral.

Au cours de sa visite officielle en Suisse, Monsieur Gaston Thorn a été reçu en audience par Monsieur le Président de la Confédération Helvétique et a eu des entretiens avec son homologue M. Pierre Graber.

*

Visite à Luxembourg du Ministre suédois chargé de la coopération économique internationale

Le 15 juin 1970, Monsieur Carl Lidbom, Membre du Gouvernement suédois, Chargé des questions concernant la coopération économique internationale, a fait une visite à Luxembourg.

Dans le cadre de cette visite, il a eu des entretiens avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale.

M. Carl Lidbom était notamment accompagné à cette occasion de l'Ambassadeur de Suède au Grand-Duché et de l'Ambassadeur suédois auprès des Communautés Européennes.

*

Le Conseil des Communautés Européennes à Luxembourg

Le 25 mai 1970, le Conseil des Communautés Européennes s'est réuni au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de M. Louis Major, Ministre de l'Emploi et du Travail de Belgique, en présence de M. Jean Rey, Président, M. Lionella Levi-Sandra, Vice-Président et de M. Albert Coppe, membre de la Commission des Communautés Européennes.

Les Gouvernements des Etats Membres étaient représentés par M. Louis Major, Ministre de l'Emploi et du Travail de Belgique, M. Walter Auerbach, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale de la République fédérale d'Allemagne, M. Joseph Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population de France, M. Carlo Donat Cattin, Ministre des Affaires sociales et M. Bemporad, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de l'Italie, M. Jean Dupong, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du Grand-Duché de Luxembourg, et de M. B. Roolvink, Ministre des Affaires sociales et de la Santé Publique des Pays-Bas.

Cette session était tout particulièrement consacrée aux premières conclusions à tirer de la Conférence sur les problèmes de l'emploi, tenue à Luxembourg les 27 et 28 avril 1970, et à la réforme du Fonds social européen.

Le Conseil a examiné en outre un certain nombre de rapports et études présentés par la Commission

en matière de fonctionnement du marché de l'emploi en vue d'en tirer des orientations pour la politique de la Communauté en la matière.

*

Les réunions du Conseil des Communautés Européennes à Luxembourg

Le 4 juin 1970, le Conseil des Communautés Européennes s'était réuni sous la présidence de M. Alfred Bertrand, Ministre des Communications de Belgique, en présence de M. Victor Bodson, Membre de la Commission des Communautés Européennes.

Les Gouvernements des Etats membres étaient représentés par M. Alfred Bertrand, Ministre des Communications de Belgique, M. Karl Wittrock, Secrétaire d'Etat au Ministère des Transports de la République fédérale d'Allemagne, M. Roger Galley, Ministre des Postes et Télécommunications de France, M. Giorgio Bombassei, Ambassadeur, Représentant Permanent d'Italie, M. Marcel Mart, Ministre des Transports du Grand-Duché de Luxembourg et par M. M.J. Keyzer, Secrétaire d'Etat au Ministère des Transports et du Waterstrat des Pays-Bas.

Le Conseil a entendu une communication de son Président sur le débat intervenu à l'Assemblée le 12 mars 1970 au sujet de l'activité du Conseil dans le domaine de la politique commune des transports.

Il a poursuivi ensuite la concertation ayant pour but de définir la position des Etats membres au sein de la CEMT en matière d'attelage automatique des wagons de chemin de fer.

Le Conseil a examiné la proposition de règlement relatif à l'instauration d'une comptabilité uniforme et permanente des dépenses relatives aux infrastructures servant aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable.

Il a délibéré en outre sur la proposition de règlement concernant l'introduction d'un appareil de contrôle dans le domaine des transports par route.

Enfin, le Conseil s'est prononcé sur l'adoption du règlement relatif aux aides accordées dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable.

A la fin des travaux, le Président a adressé les remerciements du Conseil à M. Bodson, Membre de la Commission sortante, pour ses efforts inlassables, son esprit d'initiative et son imagination qui ont contribué dans une très large mesure à la mise en route d'une politique commune dans le domaine des transports.

*

Réunion du Conseil des Communautés Européennes à Luxembourg

Les 8 et 9 juin 1970, le Conseil des Communautés Européennes s'est réuni sous la présidence de M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, et en présence de M. Jean Rey, Président, des Vice-Présidents et des Membres de la Commission des Communautés Européennes.

Les Gouvernements des Etats membres étaient représentés par M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères, M. J. Ch. Snoy et d'Oppuers, Ministre des Finances et M. Edmond Leburton, Ministre des Affaires Economiques de Belgique, M. Walter Scheel, Ministre des Affaires Etrangères, M. Karl Schiller, Ministre des Affaires Economiques de la République fédérale d'Allemagne, M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères, M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances de France, M. Aldo Moro, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Ministre des Finances, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, M. J.M.A.H. Luns, Ministre des Affaires Etrangères, M. Witteveen, Ministre des Finances des Pays-Bas.

Etaient également présents, pour le point « Plan par étapes en vue d'une réalisation d'une union économique monétaire » : M. le Baron H. Ansiaux, Président du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales, M. G. Brouwers, Président du Comité de politique conjoncturelle, M. B. Clappier, Président du Comité monétaire et M. J.B. Schoellhorn, Président du Comité de politique économique à moyen terme.

Le Conseil a évoqué également la question de l'association de la jeunesse à la construction européenne.

En matière de politique industrielle, il a procédé à un premier examen du mémorandum de la Commission et des communications faites par plusieurs Etats membres.

La proposition de décision relative à l'organisation des moyens d'action de la Communauté en matière de développement régional et la note sur la politique régionale dans la Communauté ont fait l'objet d'un exposé introductif de la Commission.

En outre, le Conseil a entendu un exposé du Président Pierre Werner sur les travaux relatifs au plan par étapes pour une union monétaire.

Il a traité également du développement interne de la Communauté en général.

Enfin, les travaux du Conseil ont porté sur deux directives concernant la liberté d'établissement et la libre prestation de service, d'une part des banques et des autres établissements financiers et, d'autre part de certains auxiliaires des transports et des agents de voyage, des entrepositaires et des agents en douane.

*

Réunion du Conseil des Communautés Européennes à Luxembourg

Les 8 et 9 juin 1970, le Conseil des Communautés Européennes s'est réuni sous la présidence successive de M. Charles Heger, Ministre de l'Agriculture de Belgique et de M. Joseph Ertl, Ministre de l'Agriculture de la République fédérale d'Allemagne, et en présence de M. S.L. Mansholt, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes.

Les Gouvernements des Etats membres étaient représentés par M. Heger, Ministre de l'Agriculture de

Belgique, M. Ertl, Ministre de l'Agriculture de la République fédérale d'Allemagne, M. Duhamel, Ministre de l'Agriculture de France, M. Natali, Ministre de l'Agriculture, M. Mannironi, Ministre de la Marine marchande d'Italie, M. Buchler, Ministre de l'Agriculture du Luxembourg et par M. Lardinois, Ministre de l'Agriculture des Pays-Bas.

Les travaux du Conseil ont porté en particulier, d'une part, sur la fixation des prix pour la campagne 1970 et, d'autre part, sur les problèmes relatifs à la politique commune de la pêche.

Le Conseil a délibéré également sur la proposition de règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur du lin et du chanvre.

En outre, le Conseil devait se prononcer sur la fixation d'une indemnité compensatoire pour différentes céréales en stock à la fin de la campagne 1969/1970 ainsi que d'un montant compensatoire pour le froment dur et l'orge à la fin de la campagne de commercialisation 1969/1970 et destinés à l'exportation.

Enfin, le Conseil a pris acte d'un rapport intérimaire de la Commission sur le fonctionnement du réseau d'information comptable agricole.

*

Réunion du Conseil d'Association CEE-Maroc

Le 10 juin 1970, le Conseil d'Association C.E.E.-Maroc s'est réuni au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg.

Il s'agissait de la première session au niveau ministériel depuis l'entrée en vigueur de l'Accord.

Cette session était présidée par M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique et Président en exercice du Conseil des Communautés.

La délégation marocaine était conduite par M. Mustapha Fares, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre du Royaume du Maroc, chargé des Affaires Economiques et du Plan.

La Commission des Communautés Européennes était représentée par M. Edoardo Martino, membre de cette Institution.

Le Conseil a procédé tout d'abord à un échange de vues général sur le fonctionnement et l'application de l'Accord d'Association depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 1969, et est passé ensuite à l'examen de différents problèmes spécifiques liés à l'application de cet Accord.

*

Réunion du Conseil d'Association CEE-Tunisie

Le 10 juin 1970, le Conseil d'Association C.E.E.-Tunisie s'est réuni au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg.

Il s'agissait de la première session au niveau ministériel depuis l'entrée en vigueur de l'Accord.

Cette session était présidée par M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique et Président en exercice du Conseil des Communautés.

La délégation tunisienne était conduite par M. Habib Bourguiba Jr., Ministre des Affaires Etrangères de la Tunisie.

La Commission des Communautés Européennes était représentée par M. Edoardo Martino, Membre de la Commission.

Le Conseil a procédé tout d'abord à un échange de vues général sur le fonctionnement et l'application de l'Accord d'Association depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 1969, et est passé ensuite à l'examen de différents problèmes spécifiques liés à l'application de cet Accord.

*

Réunion du Conseil des Communautés Européennes à Luxembourg

Le 15 juin 1970, le Conseil des Communautés Européennes s'est réuni au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de M. Joseph de Saeger, Ministre des Travaux Publics de Belgique, en présence de M. Hans von der Groeben, Membre de la Commission des Communautés Européennes.

Le Luxembourg était représenté à ce Conseil par Monsieur J.-P. Buchler, Ministre des Travaux Publics.

Le Conseil a notamment entériné les accords en ce qui concerne les propositions de directives portant, d'une part, coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux et concernant d'autre part, la suppression des restrictions à la liberté d'établissement et à la libre prestation des services dans ce domaine ainsi que le projet de décision instituant un Comité consultatif pour les marchés publics de travaux.

Le Conseil a d'autre part arrêté le règlement portant conclusion d'un accord entre la Communauté Economique Européenne et l'Autriche sur le bétail de fabrication.

*

Le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux

Le 29 mai 1970, une réunion plénière du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux s'est tenue au Binnenhof à La Haye pour émettre son avis au sujet du projet de Protocole pour l'établissement d'un tarif Benelux des droits d'entrée. Après avoir délibéré sur le rapport présenté par l'honorable M. Notenboom (Pays-Bas), au nom de la Commission des Affaires fiscales et douanières, le Conseil Interparlementaire, tout en tenant compte des propositions du Comité Permanent, a émis un avis favorable au sujet du projet de Protocole en question.

La délégation luxembourgeoise à cette réunion s'est composée de MM. Georges Wagner, Président de la délégation, Albert Berchem, René Van den Bulcke, Aly Duhr, Frankie Hansen, Georges Hurt et Jean Winkin, Représentants. M. Georges Hurt a remplacé M. Antoine Wehenkel.

Avant la réunion plénière les différents groupes politiques ainsi que le Comité Permanent de Travail et d'Organisation se sont réunis pour discuter l'ordre du

jour de celle-ci et pour fixer les lignes de conduite respectives.

En outre, plusieurs commissions ont siégé à cette date, à savoir :

1) Les Commissions réunies de Législation et des Affaires économiques. Ordre du jour : Projet de Convention Benelux en matière d'armes et de munitions.

2) La Commission de Législation pénale, civile et commerciale pour arrêter les rapports au sujet des projets suivants : a) Projet de Convention Benelux relative à la reconnaissance réciproque des conditions de mise sur le marché de certains produits en vue de la libre circulation de ceux-ci — « Convention C.C.E.S. »; b) Projet de Traité entre les trois Etats sur la transmission des poursuites.

3) La Commission spéciale des problèmes portuaires pour prendre position au sujet d'un aperçu des relations entre l'Etat, la Province et la Commune, d'une part, et les Administrations des ports maritimes, d'autre part.

*

Benelux

Le Groupe de travail ministériel pour les Affaires économiques s'est réuni le 11 mai à Bruxelles sous la présidence de Monsieur E. Leburton, Ministre des Affaires économiques de Belgique, et en présence de Messieurs R. Nelissen, Ministre néerlandais des Affaires économiques et M. Mart, Ministre des Affaires économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Faisant suite à leur réunion du 5 mars dernier, les Ministres ont passé en revue un certain nombre de problèmes économiques relatifs à l'exécution des décisions prises lors de la Conférence intergouvernementale du Benelux tenue en avril 1969.

Un accord est intervenu au sujet d'une politique commune d'importation pour les combustibles minéraux solides des pays non membres de la C.E.C.A. ainsi que pour les produits pétroliers provenant de l'Europe orientale. Les seules restrictions quantitatives dans le secteur industriel qui subsistaient encore dans les échanges intra-Benelux ont ainsi pu être abolies. Les Ministres des Affaires économiques soumettront au Comité de Ministres, qui se réunit le 10 juin prochain, des propositions concernant le relevé statistique du commerce intra-Benelux. Les Ministres préfèrent traiter ce problème à la Conférence intergouvernementale le 6 juillet prochain. Par ailleurs, ledit Comité sera saisi de propositions de procédure concernant la coordination des politiques économiques.

Les Ministres se sont également mis d'accord sur une procédure de consultation en matière d'aides à l'implantation d'industries. Ils ont enfin consacré un échange de vues à l'harmonisation des politiques d'approvisionnement en énergie ainsi qu'à la Beneluxation des contingents tarifaires à la C.E.E. En ce qui concerne notamment le contingent tarifaire pour le plomb, les consultations entre producteurs et consommateurs seront poursuivies en vue d'une décision à prendre à la prochaine réunion du Groupe de tra-

vail ministériel pour les Affaires économiques, qui aura lieu le 9 juin 1970 à Bruxelles.

*

Réunion du Comité de Ministres du Benelux

Le 10 juin 1970, le Comité de Ministres du Benelux s'est réuni au siège du Secrétariat général, sous la présidence de Monsieur G. Thorn, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg. La délégation néerlandaise était présidée par Monsieur H.J. de Koster, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et la délégation belge par Monsieur H. Fayat, Ministre du Commerce extérieur.

Le Comité de Ministres a constaté que des progrès ont été accomplis dans le domaine de l'exécution des décisions de la Conférence intergouvernementale des 28 et 29 avril 1969, et a approuvé des propositions qui tendent, d'une part, à la suppression, avant le 1. 11. 1970, d'un certain nombre de formalités aux frontières entre les pays du Benelux et, d'autre part, à la coordination des politiques économiques et sociales des pays partenaires. En plus, le Comité de Ministres a pris des préparatifs en vue de la réunion annuelle du Comité de Ministres au niveau des Chefs de gouvernement. Cette réunion se tiendra le 6 juillet 1970 à Luxembourg.

A l'issue de la réunion ont été signées une convention relative à l'unification des accises en Benelux et une convention en matière de chasse et de protection des oiseaux.

*

Benelux

Le 15 juin 1970 s'est tenue une réunion à Bruxelles sous la présidence de M. Th. Lefèvre, Ministre belge de la Politique et de la Programmation Scientifiques, Madame M. Frieden, Ministre luxembourgeois des Affaires culturelles, M. G.H. Veringa, Ministre néerlandais de l'Enseignement et des Sciences, ainsi que M. R.J. Nelissen, Ministre néerlandais des Affaires économiques. Les Ministres se sont entretenus de la politique scientifique poursuivie dans leurs pays.

Les Ministres ont échangé des informations au sujet de problèmes de l'expansion universitaire et de la recherche fondamentale et appliquée, ainsi que sur l'élaboration du budget de la science.

Les Ministres ont pris connaissance d'une enquête belge sur les échanges scientifiques entre les pays du Benelux. Il a été annoncé qu'une étude similaire serait entreprise du côté néerlandais et que des informations complémentaires seraient fournies par le Luxembourg. L'ensemble de ces travaux sera communiqué aux trois pays.

Les Ministres ont évoqué les problèmes de l'environnement et de la qualité de vie. Ils ont souligné l'importance qu'il y a à aborder ce problème, de façon concrète, c'est-à-dire en dégagant des solutions pratiques.

Il a été décidé que des contacts seront établis entre le Comité de coordination technique qui va être mis

en place sous l'égide du T.N.O. d'une part, la Commission interministérielle de la politique scientifique pour la Belgique d'autre part et les organismes compétents luxembourgeois.

Les Ministres ont également traité du problème de la diffusion de l'information.

Tout en reconnaissant que ce problème dépasse les limites du Benelux, ils envisagent de mettre au point des contacts entre les institutions nationales qui seront chargées de ce problème dans les trois pays.

Enfin, un échange de vues a eu lieu entre les Ministres au sujet de la coopération internationale.

Les Ministres ont décidé de poursuivre leurs échanges d'informations sur cette matière.

*

Voyage de presse Benelux 1970

L'Union Economique Benelux organise depuis 1961, en collaboration avec le Comité de Rapprochement belgo-néerlando-luxembourgeois et les Services d'Information et de Presse des trois Gouvernements, un voyage de presse annuel en vue d'exposer aux journalistes différents thèmes économiques et sociaux concernant les trois pays.

De nombreux journalistes ont ainsi eu l'occasion d'étudier les sujets suivants au cours des différents voyages de presse des années précédentes : La situation économique et sociale en Belgique, aux Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg ; l'agriculture dans les trois pays de Benelux ; les grands travaux d'infrastructure ; l'industrie dans le Benelux ; la promotion sociale et humaine des travailleurs ; l'organisation des loisirs ; l'évolution industrielle ; la politique de l'habitat dans les pays de l'Union et les métiers d'arts dans les pays de Benelux.

Le voyage de presse 1970, auquel ont participé une trentaine de journalistes, dont cinq journalistes luxembourgeois, a été consacré à l'étude de la recherche scientifique et technologique dans les trois pays.

Ce voyage d'information, qui a eu lieu au Grand-Duché les 4 et 5 juin 1970, a été organisé par le Service Information et Presse du Ministère d'Etat, en collaboration avec le Ministère des Affaires Culturelles, des Arts et des Sciences.

Au cours de leur visite au Grand-Duché, les journalistes ont entendu notamment des exposés sur les aspects de la politique scientifique au Luxembourg et sur la contribution du Grand-Duché aux études géophysiques.

Ils ont visité également le « Goodyear International Technical Center » à Colmar-Berg ainsi que la station géophysique à Luxembourg-Ville.

*

La Conférence Européenne des Ministres des Transports

La Conférence Européenne des Ministres des Transports (C.E.M.T.) qui groupe les 18 pays de l'Europe de l'Ouest, a tenu le 11 juin 1970 à Flo-

rence la 31^e session de son Conseil des Ministres sous la présidence de Monsieur I. Viglianesi, Ministre des Transports et de l'Aviation d'Italie. Le Grand Duché de Luxembourg était représenté par Monsieur Marcel Mart, Ministre des Transports et de l'Economie Nationale, et Monsieur René Logelin, Conseiller de Gouvernement.

Poursuivant l'exécution du programme de deux ans à sa 29^e session en 1969, le Conseil a examiné les propositions de son Comité des Suppléants visant à l'instauration d'un contingent multilatéral pour les transports internationaux de marchandises par route.

Il s'agit en l'espèce, d'une mesure de libéralisation permettant aux titulaires de licences issues du contingent, d'effectuer des transports internationaux entre les pays qui adhèrent au système, sans avoir besoin d'une autorisation nationale à cet effet.

Après discussion de ce problème, 16 pays membres ont décidé la mise en vigueur d'un tel système à titre expérimental et pour une période de trois ans. A cet effet, un accord international doit être préparé dans les plus courts délais enfin de permettre le commencement de l'expérience, qui comprend un total de 324 autorisations multilatérales, dont 13 autorisations ont pu être réservées au Grand-Duché de Luxembourg.

Le problème de la sécurité routière avec ses aspects humains et économiques a spécialement occupé le Conseil. Il a pris connaissance d'une analyse détaillée de l'évolution des accidents survenus au cours des années précédentes. Cette analyse, portant sur 1967 et 1968, a montré, bien que la situation diffère d'un pays à l'autre, que le nombre d'accidents continue à croître, mais toutefois dans une proportion nettement inférieure à celle de l'augmentation du parc automobile.

En outre, cette analyse a fait apparaître les risques accrus d'accidents auxquels sont exposés les enfants ; aussi les Ministres ont-ils souligné l'importance qu'ils attachent à la promotion de l'enseignement en matière de sécurité routière dans les écoles. Dans ce but, une Conférence d'experts gouvernementaux sera organisée, en commun avec le Conseil de l'Europe.

Dans le domaine des transports par chemins de fer, le Conseil a poursuivi l'examen de l'importante question de l'attelage automatique. Après de longues années d'études rendues nécessaires en raison de l'ampleur de cette opération, les Ministres des Transports ont marqué, d'une manière unanime, leur accord sur l'adoption de l'attelage automatique. Ils ont fixé les étapes de la transition à partir du système actuel, de façon à assurer une exécution des transports sans heurt, à la fois en trafic international et en trafic national. Ainsi, l'opération devrait débiter à Pâques 1979 pour les véhicules utilisés en trafic international, et se terminer au plus tard à Pâques 1981 pour l'ensemble du parc.

Les raisons essentielles de l'introduction de l'attelage automatique sont les suivantes :

— Elimination du danger menaçant les attelers, sujet de préoccupation constant des réseaux ;

- Difficultés de recrutement de personnel pour une tâche dangereuse, rebutante et rémunérée à un bas niveau ;
- Accroissement du tonnage des trains de marchandises, qui rend indispensable le recours à un attelage plus résistant que l'attelage manuel traditionnel, limité par le poids des ses pièces constitutives à manipuler à la main ;
- Rationalisation poussée de l'exploitation par recours à la cybernétique, dont le rendement est optimisé par l'attelage automatique.

Ces raisons ont amené la délégation luxembourgeoise à se rallier au groupe des pays qui militaient en faveur de l'introduction de l'attelage automatique qui constitue une amélioration considérable de l'exploitation ferroviaire sur le plan du personnel, de la sécurité et de la technique.

La décision prise à Florence a sur nos CFL les incidences importantes suivantes :

— Etant donné les particularités et la structure du trafic luxembourgeois, les CFL seront obligés d'équiper de l'attelage automatique la totalité de leur parc de matériel à marchandises, à savoir environ 3 300 wagons, simultanément à Pâques 1979.

Parmi ces 3 300 wagons, 1600 unités disposent déjà d'un châssis apte à recevoir directement le nouvel attelage ; environ 850 wagons sont munis d'un châssis se prêtant aux modifications préalables à l'application de l'attelage automatique ; le restant, environ 850 wagons, devra être remplacé avant 1979 par du matériel neuf.

L'introduction de l'attelage automatique comportera pour nos CFL des dépenses de l'ordre de 310 millions de francs.

— Financement de l'opération :

Le financement devra être assuré par les CFL et pourra se faire partiellement par l'achat du Fonds de Renouvellement ou le compte d'exploitation, par un contrat de location-vente à conclure avec la Société Européenne pour le Financement de matériel ferroviaire « Eurofima » et éventuellement par un contrat de prêt à négocier avec la Banque Européenne d'Investissement, étant donné que la trésorerie des CFL pourrait, le cas échéant, intervenir à titre de financement intercalaire.

Comme à chacune de ses sessions, le Conseil a pris connaissance de l'évolution des travaux intervenus en matière de transports au sein de la Communauté Economique Européenne depuis sa dernière réunion. Ainsi, un lien peut-il s'établir régulièrement entre les travaux de la C.E.M.T. et les Six pays du Marché Commun.

A la suite des travaux du Conseil des Ministres de la C.E.M.T. à Florence, les documents relatifs à la sécurité de la circulation routière seront communiqués pour examen à notre association « La Sécurité Routière » afin d'en tirer les conclusions qui s'imposent en vue d'améliorer la sécurité routière sur le plan national.

En outre, l'ensemble des documents examinés à Florence relatifs au transport ferroviaire seront com-

muniqués pour examen à notre Société Nationale des CFL, notamment pour préparer dès à présent les importantes mesures techniques, sociales, économiques et financières à prendre en vue de l'introduction en 1979 de l'attelage automatique des wagons de chemin de fer par tous les réseaux ferroviaires de l'Europe de l'Ouest.

*

Défense et mise en valeur des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique

Du 25 au 27 novembre 1969 a eu lieu à Bruxelles une conférence des Ministres responsables de la préservation et de la réanimation du patrimoine culturel immobilier, organisée par le Conseil de l'Europe et présidée par S.A.R. le Prince de Liège. Nous reproduisons ci-après deux des résolutions adoptées par la conférence.

La première résolution établit un programme d'action, propre non seulement à sauvegarder le patrimoine culturel immobilier (monuments, édifices, habitat rural ou urbain, sites, paysages) devant les menaces de dégradation ou de destruction, mais aussi à le réanimer en le réintégrant dans la société contemporaine. La résolution souligne l'importance que doit prendre ce programme dans l'aménagement du territoire. C'est à ce titre également qu'elle intéressera les lecteurs du « Bulletin ».

La résolution se réfère à cinq confrontations organisées par le Conseil de la Coopération culturelle du Conseil de l'Europe. Ces confrontations ont eu lieu à Barcelone, en 1965, sur les « Critères et méthodes pour un inventaire de protection des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique en vue de leur défense et de leur mise en valeur » ; à Vienne (Autriche), en 1965, sur les « Problèmes posés par la réanimation des monuments dans leur cadre esthétique ou naturel, offrant un intérêt culturel qui ne remplissent plus les fonctions pour lesquelles ils ont été conçus » ; à Bath (Royaume-Uni), en 1966, sur les « Principes et méthodes de la conservation et de la réanimation des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique » ; à La Haye, en 1967, sur la « Conservation active des sites, monuments et ensembles d'intérêt historique ou artistique dans le cadre de l'aménagement du territoire » ; et à Avignon, en 1967, sur la « Mise en œuvre de la politique de sauvegarde et de mise en valeur des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique ».

La deuxième résolution a trait à l'organisation d'une année consacrée à la défense et à la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier. Cette « Année » fera pendant à l'Année européenne de la Conservation de la Nature. Après avoir été sensibilisés pour la protection du milieu biologique, dans lequel nous sommes obligés de vivre, nous prendrons conscience de cette dimension « en profondeur » qu'est le sens du temps, coordonnée propre mais aussi nécessaire à l'activité humaine. Préparer l'avenir, c'est aussi y intégrer notre patrimoine culturel.

RESOLUTION I

La Conférence des Ministres responsables de la préservation et de la réanimation du Patrimoine Culturel Immobilier, réunie à Bruxelles du 25 au 27 novembre 1969,

considérant

- que les cinq confrontations organisées par le Conseil de la Coopération Culturelle (C.C.C.) du Conseil de l'Europe sur la défense et la mise en valeur des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique ont clairement fait ressortir toute la valeur que revêt le patrimoine culturel immobilier, tant du point de vue culturel que des points de vue humain, social et économique, et qu'elles ont souligné les multiples menaces qui, dans tous les pays, pèsent sur ce patrimoine européen ;
- que l'aggravation de ces menaces est inquiétante en raison du déséquilibre croissant entre les périls à conjurer et les moyens actuellement mis en œuvre pour y faire face ;
- que la prise de conscience de la valeur sociale de ce patrimoine lui confère une dimension nouvelle qui impose sa conservation et son intégration active dans le cadre de vie des hommes ;

recommande aux gouvernements :

de prendre les mesures nécessaires en vue de l'établissement rapide d'un inventaire de protection de leur patrimoine culturel en s'inspirant, dans la mesure du possible, de la fiche d'Inventaire du Patrimoine Culturel Européen (I.P.C.E.) élaborée par le C.C.C., inventaire définissant l'objet à protéger pour que les renseignements ainsi recueillis puissent servir de base aux plans d'aménagement du territoire et/ou à d'autres mesures de protection ; d'établir des cartes indiquant les monuments, les zones et les paysages d'intérêt culturel qui doivent être respectées ; d'intensifier leurs efforts afin d'empêcher que se poursuive la dégradation ou la destruction d'un patrimoine irremplaçable en mettant en œuvre tous moyens appropriés et notamment :

l'adaptation de leur système législatif et réglementaire en vue de faire face aux exigences de la conservation active et de l'intégration du patrimoine culturel immobilier dans la société contemporaine ; l'intégration du patrimoine culturel immobilier dans le cadre d'une politique générale d'aménagement du territoire, notamment par une coopération permanente à tous les niveaux des administrations dont relèvent d'une part la protection du patrimoine culturel immobilier et, d'autre part, l'aménagement du territoire et l'urbanisme ; l'affectation de moyens plus importants, au titre du financement ou de la participation des pouvoirs publics, aux travaux de sauvegarde et de réanimation ; l'adoption de mesures d'ordre tant fiscal et successoral qu'administratif, propres à encourager les propriétaires ou utilisateurs privés d'éléments composant le patrimoine culturel immobilier à en assumer eux-mêmes la restauration et la réanimation ; l'inclusion dans le devis des travaux de construction des dépenses afférentes à la préservation et à la sauvegarde des biens culturels mis

en péril par des travaux publics ou privés, y compris des recherches archéologiques préliminaires ; la formation et le renforcement du personnel spécialisé nécessaire ; l'information du public par tous les moyens appropriés, notamment la presse, la radio, le film et la télévision ; l'introduction dans l'enseignement de programmes propres à éveiller la sensibilité des jeunes et le sens de leur responsabilité à l'égard de leur environnement culturel ;

rend hommage

à l'action menée par le Conseil de l'Europe en faveur de la protection du patrimoine culturel européen ;
invite

le Conseil de l'Europe à poursuivre et à intensifier son action notamment par la création d'un Comité composé à la fois d'experts gouvernementaux des Etats adhérents à la Convention Culturelle Européenne, spécialistes de la protection du patrimoine culturel immobilier et de l'aménagement du territoire, ainsi que de représentants de l'Assemblée Consultative, de la Conférence Européenne des Pouvoirs Locaux, du Conseil de la Coopération Culturelle et des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, et assisté par des experts indépendants désignés par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en fonction de leur compétence scientifique.

Parmi les points qui seraient inscrits au programme de ce Comité figureraient en priorité : l'élaboration d'une Charte énonçant les principes généraux de sauvegarde et de réanimation du patrimoine culturel immobilier de l'Europe, Charte susceptible, dans un deuxième temps, d'ouvrir la voie à la signature d'une convention ou de tous autres instruments juridiques appropriés, auxquels pourraient également adhérer, sur invitation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, des Etats qui ne sont pas partie à la Convention Culturelle Européenne ; la mise en place d'un système d'échanges d'informations relatives à la défense du patrimoine culturel immobilier européen ; la formulation d'avis sur l'établissement des inventaires de protection des patrimoines nationaux et leur application pratique ; l'élaboration de principes et de méthodes d'exécution répondant aux besoins des Gouvernements et des Pouvoirs Locaux.

RESOLUTION II

La Conférence des Ministres responsables de la préservation et de la réanimation du Patrimoine Culturel Immobilier, réunie à Bruxelles du 25 au 27 novembre 1969,

prenant acte

que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a choisi 1970 comme Année européenne de la Conservation de la Nature et convaincue que cette initiative sera extrêmement utile en appelant l'attention du public sur les dangers qui menacent le milieu naturel,

invite

le Conseil de l'Europe à envisager la proclamation, dans un avenir proche, d'une année consacrée à la défense et à la mise en valeur du patrimoine cul-

turel immobilier ayant pour but d'informer les Européens des périls auxquels leur héritage commun est exposé, de l'urgence nécessaire de prendre des mesures de protection et d'intégrer ce précieux héritage dans le cadre de vie de la société d'aujourd'hui et de demain.

*

Construction d'une nouvelle usine Du Pont de Nemours à Luxembourg

Le 20 mai 1970, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, a annoncé au cours d'une conférence de presse la création d'une nouvelle société à Luxembourg, ayant pour but la construction d'une importante usine de Du Pont de Nemours près de Luxembourg-Ville.

Le coût de l'usine, où seront employées une centaine de personnes, s'élèvera à plus d'un milliard de francs.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué conjoint du Ministère de l'Economie Nationale et de la Société E.I. Du Pont de Nemours.

Un accord est intervenu entre le Gouvernement Luxembourgeois et la Société E.I. Du Pont de Nemours en vue de la création d'une nouvelle société à Luxembourg, ayant pour but la construction d'une importante usine dans les environs de Luxembourg-Ville.

Cette usine destinée à la production de « Cronar », qui est une base de feuil photographique en polyester, sera construite par une nouvelle filiale appartenant à E.I. Du Pont de Nemours and Company. L'usine en question, qui augmentera d'un quart environ la capacité de production mondiale de Du Pont pour ce produit, sera située sur l'emplacement de Du Pont de Nemours (Luxembourg) S.A. à Contern-Hesperange, où cette société exploite depuis 1965 une usine pour la production de feuil polyester « Mylar ».

La nouvelle société, Du Pont Photolux S.A., sera la douzième filiale européenne de Du Pont en Europe. Le coût de l'usine s'élèvera à plus d'un milliard de francs luxembourgeois. Son effectif sera de l'ordre d'une centaine de personnes. Les travaux de construction débiteront au courant de l'année, et la mise en marche de l'usine est prévue pour le milieu de l'année 1972.

La nouvelle usine aidera à faire face aux exigences rapidement croissantes du marché mondial pour des produits photographiques à base de feuil polyester. Depuis que Du Pont lança son produit « Cronar » en 1965, la base en polyester est devenue le type-standard pour l'industrie du film photographique en raison de sa solidité, de sa transparence optique et de sa stabilité dimensionnelle. L'usine de Luxembourg fournira cette base de feuil photographique à la filiale européenne de Du Pont pour la fabrication de produits photographiques, Du Pont Fotowerke Adox G.m.b.H., qui, dans son usine de Neu-Isenburg en Allemagne, fabrique différents films à reproduction utilisés pour les rayons X, les arts graphiques et pour la reproduction de dessins techniques.

Les principales matières premières pour la production de la base de feuil polyester « Cronar » à Luxembourg seront achetées auprès de firmes européennes. Le produit lui-même est chimiquement apparenté au feuil polyester « Mylar », ainsi qu'à la fibre polyester « Dacron », fabriquée par Du Pont en Allemagne.

*

Une nouvelle installation de production de Du Pont de Nemours au Grand-Duché

Dans un communiqué conjoint le Ministère de l'Economie Nationale et la Société Anonyme Du Pont de Nemours (Luxbg.) ont annoncé le 30 juin 1970 des plans pour mettre en place une nouvelle installation de production destinée à la fabrication de feuil polyester MYLAR dans son usine de Contern-Hesperange. Le coût de ce projet dépassera les cinq cent millions de francs luxembourgeois. Une cinquantaine de nouveaux emplois seront créés.

La nouvelle installation sera destinée à la production du MYLAR surétiré, un type spécial de feuil à haute résistance, utilisé comme support de bandes magnétiques d'enregistrement sonore. A l'heure actuelle, ce type de feuil de polyester de Du Pont est fabriqué exclusivement aux Etats-Unis. L'extension prévue va doubler la capacité mondiale de production de Du Pont pour le feuil surétiré qui fait l'objet d'une importante demande de la part de l'industrie européenne des bandes magnétiques.

L'équipement qui viendra s'ajouter à celui de l'usine de Luxembourg entraînera en outre un accroissement notable de la capacité de fabrication de certains autres types de MYLAR utilisés de plus en plus largement en Europe comme diélectriques de condensateurs, pour l'isolation des moteurs et dans bien d'autres applications. De nouvelles installations pour le stockage, le finissage, l'emballage et le découpage du feuil de polyester seront également construites.

Le programme prévoit l'achèvement de ce projet au Luxembourg vers la fin de 1971.

*

L'inauguration de l'usine « ALUMASC » à Troisvierges

Le 12 juin 1970 a eu lieu en présence de M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, représentant M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, l'inauguration de l'usine « ALUMASC » à Troisvierges.

La firme anglaise Alumasc Ltd. de Kettering avait décidé en 1968 l'installation d'une fonderie d'aluminium au Grand-Duché de Luxembourg, mettant en application un procédé de moulage à basse pression sur matrices métalliques et produisant des pièces diverses destinées essentiellement aux industries des biens de consommation durables.

L'usine emploie actuellement une dizaine d'ouvriers et une augmentation constante des effectifs est à prévoir dans les années à venir.

Lors de la cérémonie d'inauguration, des allocutions furent prononcées par M. M.E. Rich, Deputy Chairman of Consolidated Gold Fields Ltd., Chairman of Alumasc Ltd., par M. Georges Mersch, bourgmestre de Troisvierges et par M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Après la bénédiction des installations par M. l'abbé Emile Nesper, une réception fut offerte en l'honneur des nombreuses personnalités présentes parmi lesquelles on reconnaissait notamment S. Exc. M. Dugalid Malcolm, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg, et M. Antoine Wehenkel, ancien Ministre des Affaires Economiques.

*

Construction d'un centre de recherches par l'ARBED

Le 17 juin 1970, le Service Information et Etudes économiques de l'ARBED a publié le communiqué de presse suivant :

Dans le cadre de son programme de modernisation des installations de fabrication et d'expansion de produits plus élaborés, l'ARBED a décidé la construction, à Esch-sur-Alzette, d'un Centre de Recherches.

L'objectif prioritaire poursuivi par cette initiative de l'ARBED n'est pas de promouvoir la recherche fondamentale qui restera réservée aux instituts spécialisés avec lesquels la société collabore à l'étranger, mais de concentrer et de rationaliser la recherche appliquée.

Le nouveau Centre qui comprendra un bâtiment de bureaux et de laboratoires, ainsi qu'un bâtiment d'ateliers, sera implanté à l'emplacement des anciennes annexes du château, rue de Luxembourg, à Esch-sur-Alzette. L'ancienne tour du château sera restaurée et intégrée dans le complexe de bâtiments nouveaux.

L'investissement initial prévu pour ces bâtiments est de l'ordre de 50 millions de francs ; ce chiffre ne comprend pas les dépenses pour équipements.

La nouvelle initiative de l'ARBED, qui a été accueillie favorablement tant par le Gouvernement luxembourgeois que par la Ville d'Esch-sur-Alzette, donnera lieu, au stade initial de sa réalisation, à la création d'une cinquantaine de postes pour des ingénieurs, des employés et des ouvriers.

Le début des travaux de construction est envisagé pour la fin de cette année.

*

Nouvelle Ecole Européenne à Luxembourg

La Banque Européenne d'Investissement a conclu le 3 juin 1970 avec le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg un contrat de prêt portant

sur la contre-valeur de 50 millions de francs luxembourgeois (1 million d'unités de compte). Le prêt est destiné à faciliter le financement de la première étape de construction des nouveaux bâtiments de l'École Européenne de Luxembourg. Ce projet sera réalisé par les services techniques de l'Administration du Grand-Duché et remis à la disposition de la direction de l'École.

L'École Européenne est un établissement public créé et régi par les dispositions d'un protocole intergouvernemental signé à Luxembourg le 12 avril 1957 par les Etats membres des Communautés Européennes, en vue de dispenser aux enfants des fonctionnaires des Communautés un enseignement commun.

Les locaux actuellement occupés par l'École Européenne étant devenus insuffisants compte tenu de l'état actuel et de l'évolution prévisible des effectifs, le Gouvernement luxembourgeois a décidé de faire construire un ensemble de bâtiments entièrement nouveaux où sera progressivement transférée l'École Européenne.

Les nouveaux bâtiments, situés sur le plateau du « Kirchberg », seront construits en plusieurs phases successives dont le coût global est estimé à F. lux 363 millions (u. c. 7,26 millions).

La première phase comprend les locaux de l'école maternelle et de l'enseignement primaire dont la réalisation est particulièrement urgente. Son coût est estimé à F. lux 145 millions (u. c. 2,9 millions).

Le prêt de la Banque, qui est consenti pour une durée de 12 ans, permettra d'alléger l'effort budgétaire imposé au Gouvernement luxembourgeois par l'engagement immédiat de cette dépense. Il manifeste l'intérêt accordé par la Banque à l'expérience d'enseignement et de formation en commun qui se déroule dans les Ecoles Européennes au profit d'enfants de nationalités différentes. Cette expérience, réalisée sous l'égide des Etats membres des Communautés Européennes, représente un complément indispensable des efforts d'intégration poursuivis par ailleurs sur le plan économique.

Le contrat a été signé à Luxembourg pour le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg par son Ministre des Finances, Monsieur Pierre Werner, et pour la Banque Européenne d'Investissement par son Vice-Président, Professeur Ulrich Meyer-Cording.

*

Le salaire social minimum au Grand-Duché de Luxembourg

Le 30 mai 1970, le Ministre du Travail a publié le communiqué suivant concernant le salaire social minimum :

En vertu du règlement grand-ducal du 24 décembre 1969 portant nouvelle fixation du salaire social minimum et en considération du fait que la moyenne semestrielle de l'indice du coût de la vie dépassera la cote 167,5 le 1^{er} juin 1970, le taux du salaire social minimum sera de 35,50 fr l'heure et de 7 100 fr par mois à partir de cette date.

Les taux prémentionnés seront applicables à tous les ouvriers et employés, masculins et féminins, d'ap-

titude physique normale, âgés de 18 ans au moins, à l'exception des gens de maison, ainsi que des salariés de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.

Par application de l'article 18 de la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs les taux minima applicables aux travailleurs masculins et féminins âgés de moins de 18 ans accomplis seront les suivants :

de 17 à 18 ans :

80% = 28,40 fr par heure ou 5 680 fr par mois;

de 16 à 17 ans :

70% = 24,85 fr par heure ou 4 970 fr par mois;

de 15 à 16 ans :

60% = 21,30 fr par heure ou 4 260 fr par mois.

Il est rappelé que conformément à l'article 119 du Traité instituant la Communauté économique européenne ainsi qu'à la résolution du 30 décembre 1961 de la conférence des Etats-membres de la C.E.E. aucune discrimination entre les salaires masculins et les salaires féminins n'est autorisée.

Il est rappelé également que pour tous les salariés de qualification professionnelle spécifiée à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1965, les taux des salaires et appointements minima énumérés ci-dessus seront à majorer de 20%.

*

Visite à Luxembourg du Président d'Eurocontrol

Le 25 mai 1970, Mr. Brian Lenihan, Ministre irlandais des Transports et de l'Energie, Président de la Commission Permanente des Ministres d'« Eurocontrol », a rendu visite, en compagnie de son homologue luxembourgeois M. le Ministre Marcel Mart, à l'Institut « Eurocontrol » de la Navigation Aérienne dont le bâtiment et les annexes, achevés et partiellement équipés depuis quelque temps, se situent au plateau du Kirchberg à proximité du bâtiment administratif des Communautés Européennes.

Rappelons que l'Institut « Eurocontrol » comprend un secteur de perfectionnement du personnel des services de la circulation aérienne (contrôleurs, programmeurs, techniciens et ingénieurs d'entretien), un secteur de formation normalisée, conçue selon des principes communs et réalisée à l'aide de stages organisés à l'intention des instructeurs employés tant par les administrations nationales que par les services « Eurocontrol », des installations propres à assurer la formation ab initio des contrôleurs (donc s'adressant aux jeunes désireux de faire carrière dans cette branche d'activité), enfin une petite section de documentation, susceptible néanmoins d'expansion.

M. René Bulin, Directeur général d'« Eurocontrol », prit la parole et rappela que le 7 décembre 1967 la Commission permanente d'« Eurocontrol » avait pris la décision de créer cet Institut pour faire face à la nécessité de recycler et de spécialiser les agents des services de la navigation aérienne confrontés avec l'automatisation de plus en plus poussée des systèmes de contrôle. M. Bulin souligna que c'est grâce à des délais extrêmement restreints en matière d'équipement et de méthode pédagogiques qu'un pre-

mier contingent d'élèves et de stagiaires ont pu, dès ce printemps, aborder la phase d'instruction.

« Avec la mise en service du simulateur „Instilux” prévue pour le mois de mai 1971, l'Institut pourra faire face à tous les secteurs de sa mission », poursuivit le Directeur général. « Dès lors, l'importance de son action tant à l'égard des services nationaux qu'à celui de la dotation en personnel qualifié du Centre de contrôle de Maastricht sera primordiale. » (Ce centre de Maastricht, accueillant les ressortissants de l'Institut « Eurocontrol » du Kirchberg, est un important centre international de contrôle du trafic aérien futur.)

Ensuite M. Brian Lenihan souligna avant tout le « nouvel exemple de coopération au niveau européen » fourni par la création de cet Institut. Il remercia son collègue M. le Ministre Marcel Mart de l'aide apportée dans les différents domaines de la mise en œuvre de cet Institut. S'adressant aux élèves présents dans la salle, il releva l'importance d'une atmosphère « vraiment internationale ».

C'est M. Marcel Mart qui prit la parole en dernier lieu. Il appuya sur la vocation européenne du Grand-Duché de Luxembourg, et releva le fait que notre capitale « apparaît de plus en plus comme un centre géographique et politique où s'installent les organisations tant européennes qu'internationales ».

Pour terminer, le Ministre luxembourgeois souligna « le grand intérêt que les autorités luxembourgeoises de l'aéronautique attachent à cette nouvelle réalisation d'Eurocontrol », insinuant par là que le Luxembourg, ne disposant pas d'institution analogue pour la formation de base des agents de la navigation aérienne, est « tout disposé à utiliser les services de l'Institut Eurocontrol pour les besoins de son personnel national ».

*

Le 25^{me} anniversaire de l'armistice

Le 8 mai 1979, l'Association des Anciens Combattants de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations-Unies avait organisé, avec un éclat tout particulier, diverses manifestations marquant le 25^e anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale.

Dans la matinée, une délégation de l'Association des Anciens Combattants, conduite par son Président, le Lt-Colonel Emile Kriepps, se rendit devant le Monument de la Force Armée à la caserne du Saint-Esprit, pour y déposer une gerbe de fleurs. Des fleurs furent également déposées devant le Monument du Soldat Inconnu et sur la tombe du Major Rudy Ensch, au cimetière Notre-Dame à Luxembourg, sur les tombes des aviateurs britanniques au cimetière de Hollerich et sur la tombe du Général Patton au cimetière militaire américain de Hamm.

Une messe fut célébrée ensuite en l'église Saint-Michel par Mgr Jules Jost, curé-doyen de la paroisse et aumônier militaire, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

A l'issue du service religieux, une très émouvante cérémonie en l'honneur des morts de la seconde

guerre mondiale eut lieu devant le Monument du Souvenir en présence de détachements militaires belge, américain, français et britannique. Son Altesse Royale le Grand-Duc y déposa une magnifique couronne de fleurs et salua les personnalités civiles et militaires présentes, à savoir : les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Publique, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, le Général Jean Piron, ancien commandant des Forces Belges au Royaume-Uni, le Général Maillotte, adjoint du Général Valentin, commandant de la Place de Metz, représentant le Ministre M. Michel Debré, chargé de la Défense Nationale, le Commandant André Vernier ainsi que le Colonel Camille Scheider, deux officiers français qui ont participé sur le territoire du Grand-Duché aux opérations militaires du 10 mai 1940, The honorable Charles E. Polter, Vice-Président de la « American Battle Monuments Commission », M. Thomas S. Wilson, responsable pendant la guerre de la section luxembourgeoise de l'OSS, le Major-Général John C. Woollitt, CBE, MC actuellement Commandant en chef du régiment du Génie de la « British Army on the Rhine ».

A la suite de cette cérémonie, un imposant défilé militaire avec la participation d'unités belge, américaine, britannique, française et luxembourgeoise eut lieu à la Place Guillaume, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Un concert donné par la musique militaire luxembourgeoise à la Place d'Armes clôtura les cérémonies du 25^e anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale.

Nous reproduisons ci-après le message que Son Altesse Royale le Grand-Duc avait adressé à l'occasion du 25^e anniversaire de l'armistice à l'Association des Anciens Combattants de la guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies.

MESSAGE DU GRAND-DUC

C'est avec une profonde émotion que je rédige ce Message pour les Anciens Combattants à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Armistice de 1945.

L'évocation de cette date, le rappel de cet événement suscitent en chacun de nous des images poignantes, mais aussi des souvenirs glorieux.

A nos compatriotes que le destin a trop tôt enlevés, à tous ceux qui ont tant souffert pour notre survie, pour nos libertés, pour notre paix, consacrons en ce jour une pensée de recueillement et de profonde reconnaissance. Souhaitons aux proches que nos héros ont laissés, seuls, derrière eux, qu'ils aient trouvé la consolation dans la certitude que nous, les survivants, n'oublierons jamais le sacrifice de leurs chers disparus.

Formons aussi le vœu que nos jeunes n'aient jamais à éprouver eux-mêmes l'amère expérience d'un drame qu'ils ne connaissent que comme une légende du passé.

Quant à vous et à moi, qui portons avec une égale fierté nos galons d'ANCIENS COMBATTANTS, rappelons-nous dans quel élan d'entraide et d'unité fraternelle nous avons affronté les terribles épreuves des années tragiques, et conservons-en la marque dans nos cœurs, afin que les cicatrices de la souffrance et de la haine disparaissent sous le souvenir de notre belle solidarité de citoyens qui étaient — et qui doivent rester — inspirés d'une même aspiration profonde et d'un même idéal humain.

N'oublions pas, enfin, de nous réjouir des 25 années de paix et de stabilité que notre cher pays vient de connaître. Comme notre sort doit paraître enviable à ceux qui, à travers ce monde tourmenté d'affrontements, d'injustices et de combats, continuent à vivre dans la souffrance et dans le dénuement.

Je m'unis aujourd'hui en pensée à vous tous, chers anciens camarades combattants.

JEAN

*

Le quatrième Congrès International sur Newman à Luxembourg

Le 18 mai 1970 a eu lieu à l'Institut Saint-Jean à Luxembourg l'ouverture du 4^e congrès international Newman.

Ce congrès avait été organisé par M. l'abbé Nicolas Theis, secrétaire de « The Luxembourg Newman Association », en collaboration avec M. l'abbé Joseph Richard, Directeur de l'Institut St-Jean. Le congrès était placé sous la présidence d'honneur de M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, et sous le patronage de Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, Monseigneur Jean Hengen, Evêque-coadjuteur, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M^{me} Madeleine Frieden, Ministre des Affaires Culturelles, des Arts et des Sciences, M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, M. Dugald Malcolm, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg, M. le professeur René Schaaf, Président de la British-Luxembourg-Society.

L'allocation de bienvenue fut prononcée par Monsieur l'abbé Nicolas Theis. Ensuite le Nonce Apostolique, Monseigneur Eugenio Cardinale, donna lecture d'un message que Sa Sainteté le Pape Paul VI avait adressé au congrès, ainsi que d'un télégramme du Cardinal Heenan, de Londres.

L'Evêque anglican de Ripon, le Right Reverend John Moorman, fit alors part à l'assemblée du message que l'archevêque de Canterbury, Primat de l'Eglise d'Angleterre, avait adressé au congrès international Newman à Luxembourg.

La soirée s'acheva par un exposé de M. J.H. Walgrave, O.P., maître en théologie à Louvain, sur le thème : « Newman, prophète pour notre temps. »

Les congressistes se rendirent le 19 mai à Echternach pour assister à la procession dansante et à un déjeuner offert en leur honneur par le Gouvernement luxembourgeois.

Au cours des travaux du congrès à Luxembourg, les participants entendirent plusieurs conférences faites par M. l'abbé Victor Conzemius, d'Echternach,

sur « Vatican I dans son climat historique »; par MM. A.L. Lash (Cambridge) et J. Derek Holmes (Cambridge), sur « Infallible Authority, the significance of History and Doctrinal Development »; par M. B.D. Dupuy, O.P. de Paris, sur « L'autorité infaillible de l'Eglise d'après Newman et Gladstone »; par MM. John Kent (Bristol) et John Coulson (Bristol), sur « Conscience and Authority in Relation to Newman and the Vatican Councils »; par M. J. Olive, O.P. (Bordeaux), sur « Comment s'est posé à Newman le problème de l'assentiment ? »; par M. J. Cameron (Canterbury), sur « Newman's and Locke's Theory of Assent »; par M. J.A. Boekraad (Hoorn, Pays-Bas), sur « The „Grammar of Assent”: Observations in the Margin ».

Le 20 mai, les congressistes furent invités par M. l'abbé Nicolas Theis à une réception.

Dans la soirée, une conférence eut lieu après un service oecuménique en l'église du village de Blaschette, avec la participation de Mgr E. Cardinale, Nonce Apostolique, et du Reverend John Moorman, Evêque anglican de Ripon.

A l'issue des quatre journées de conférences qui furent présidées à tour de rôle par MM. l'abbé Nicolas Theis, the Right Reverend John Moorman, G. Bieher (Freiburg i. Br.), John Ryan (New York), Alf Härdelin (Uppsala, Suède), J. Bastable (Dublin), Maurice Nédoncelle (Strasbourg) et J.H. Walgrave O.P. (Louvain), Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, offrit une réception au Palais épiscopal à Luxembourg en l'honneur des congressistes.

*

Réunion des médecins européens à Luxembourg

Le 29 mai 1970, plusieurs réunions des organisations représentatives des 260 000 médecins européens se sont déroulées au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg, dans le cadre de l'étude et de la préparation des règlements européens sur le libre établissement des médecins dans les six pays du Marché Commun. Il s'agissait des réunions suivantes :

- Réunion de la Section Européenne de l'Association Médicale Mondiale, sous la présidence du D^r Pouyaud (France).
- Assemblée générale de l'Union Européenne des Médecins Omnipraticiens (UEMO), sous la présidence du D^r Kerger (Allemagne), assisté du Président du Bureau, le D^r Fussen (Belgique).
- Assemblée plénière du Comité Permanent des Médecins de la CEE, sous la présidence du D^r Wynen (Belgique).
- Réunion du Bureau du Comité de Liaison et d'Action des Syndicats Médicaux Européens (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg), sous la présidence du D^r Thibeau (Luxembourg).

Les membres du Comité Permanent ont donné des précisions sur la situation du médecin dans le Marché Commun et ont défini notamment les buts principaux que le Comité Permanent s'est assigné, à savoir : — l'étude des conditions de perfectionnement médical et de la pratique professionnelle dans les différents pays membres de la Communauté euro-

péenne ; — l'étude du système de Sécurité sociale, particulièrement de l'assurance maladie dans ces pays ; — l'étude de la préparation éventuelle de la libre circulation et de la libre installation dans le territoire du Marché Commun pour autant que ce principe se rapporte à l'exercice de la profession médicale ; — la représentation de la profession médicale auprès des différentes instances des Communautés Européennes.

En marge des importantes réunions de travail des médecins européens, les délégués qui représentent le corps médical européen, les ordres de médecins et les syndicats médicaux ont été reçus par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais de Luxembourg.

*

Le Congrès de l'Union Européenne des Fédérations du Personnel Communal

Les 29 et 30 mai 1970 s'est tenu à l'Hôtel de Ville à Luxembourg le congrès de l'Union Européenne des Fédérations du Personnel Communal.

Cette organisation groupe plus de cinq cent mille fonctionnaires de la NALGO — National and Local Government Officers (Angleterre), du KOMBA — Bund Deutscher Kommunalbeamten und -Angestellten (République fédérale d'Allemagne), de la Fédération Nationale Autonome des Agents Communaux et des Services Publics (France), de la Fédération Nationale du Personnel Communal et Provincial (Belgique), du Nederlandse Bond van Gemeentebestuuraren (Pays-Bas), de la F.G.F.E.C. — Fédération Générale des Fonctionnaires et Employés Communaux du Grand-Duché de Luxembourg. Les efforts faits pendant les dernières années en vue de l'extension ont abouti à l'affiliation de la NALGO, puissante organisation syndicale d'Angleterre. Par ailleurs l'affiliation prochaine de la Fédération Centrale du Personnel de l'Etat et des Communes de la Suisse à l'Union est envisagée, de même que l'affiliation de syndicats de l'un ou de l'autre des pays nordiques est à prévoir.

A l'issue des travaux, les congressistes furent reçus à l'Hôtel de Ville de Luxembourg.

Voici le texte du communiqué publié à l'issue des travaux du congrès de l'Union Européenne des Fédérations du Personnel Communal :

L'Union Européenne des Fédérations du Personnel Communal, groupant les syndicats apolitiques représentatifs de fonctionnaires communaux de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, du Grand-Duché de Luxembourg, des Pays-Bas et de la République fédérale d'Allemagne, s'est réunie à Luxembourg, les 29 et 30 mai 1970.

Après la mise au point de certaines dispositions statutaires, l'Union a entamé l'étude et l'élaboration d'un statut-type européen du personnel communal et des établissements publics y assimilés. Un statut-type commun à tous les fonctionnaires communaux des pays européens a été reconnu d'une nécessité capitale. L'établissement de rapports étroits avec les organismes et institutions européens a été décidé d'un com-

mun accord. Des propositions concrètes en ce sens ont été faites par M. Henry Cravatte, président du conseil des communes d'Europe.

L'Union Européenne, groupant à l'heure actuelle plus de cinq cent mille adhérents étendra son action en vue de réunir toutes les fédérations politiquement indépendantes de fonctionnaires communaux d'Europe.

*

La Société bénéluxienne de phlébologie à Luxembourg

Le 2 mai 1970 a eu lieu à Luxembourg, au Centre européen du Kirchberg, l'ouverture du Congrès de la Société de phlébologie de Benelux, placé sous le haut patronage du Ministère de la Santé Publique.

Ce symposium, présidé par M. le professeur E. Haven, de Louvain, a eu pour objet l'étude de plusieurs exposés faits par des professeurs belges, français, néerlandais, espagnols, autrichiens et allemands sur l'ulcère de la jambe et les maladies vasculaires.

La délégation luxembourgeoise était composée de M. le docteur René Koltz, Directeur de la Santé Publique, représentant du Ministère de la Santé Publique, M. le docteur Henri Loutsch, Président, et M. le docteur Félix Worré, Vice-Président du « Collège médical », MM. les docteurs André Thibeau, Alphonse Zoller, Jean Neuen, Léon Hoffmann et Guy Meisch.

M. le docteur Alphonse Zoller prononça l'allocution de bienvenue et souligna tout particulièrement les mérites des médecins omnipraticiens dans le domaine de la phlébologie en évidence. Il félicita à cette occasion M. le pharmacien Cauchois qui à l'âge de 93 ans avait tenu à assister à ce congrès et qui en collaboration étroite avec le docteur Bourgraff de Bascharage a rendu depuis plusieurs années déjà de très précieux services dans la lutte contre l'ulcère de la jambe et les maladies vasculaires.

*

Le Congrès 1970 de la « Houille Blanche »

Les 5, 6 et 7 juin 1970, le Comité Central de la « Houille Blanche » a reçu 120 membres de l'Association des anciens élèves de l'Institut Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique et de Radioélectricité de Grenoble à Mondorf-les-Bains.

Le 6 juin, les congressistes ont visité l'aciérie électronique LD d'ARBED Esch-Belval, sous la conduite de M. Claude Pescatore, Directeur de l'Usine. Après un déjeuner offert par l'ARBED eut lieu une assemblée générale de l'Association des anciens élèves de l'Institut Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique et de Radioélectricité de Grenoble.

Au banquet de clôture, qui a eu lieu à Mondorf-les-Bains, sous la présidence de M. Claude Pescatore, I.E.G., Directeur d'ARBED-Belval, M. Georges Thyès, Président de l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, prononça une allocution au cours de laquelle il rappela que Grenoble a formé pour le Grand-Duché et son industrie sidérur-

gique des ingénieurs d'élite qui font honneur aux écoles de Grenoble.

Lors de la journée de dimanche, les congressistes firent une excursion à Echternach où ils furent reçus par la municipalité. Ils visitèrent ensuite la centrale de la station hydro-électrique de Vianden.

*

Le Congrès International des négociants en matériaux de construction

Les 10, 11 et 12 juin 1970 le congrès international de l'Union des Fédérations des Négociants en matériaux de construction a tenu ses sessions de travail au Ministère de l'Economie Nationale à Luxembourg.

Outre les représentants des six pays des Communautés européennes participèrent à ce congrès les délégués d'Autriche, de Grande-Bretagne, de Norvège et de la Suisse. M. Henri Druart, Président d'honneur, de la Fédération française des négociants en matériaux de construction, présidait les réunions des congressistes.

Le comité de la Fédération luxembourgeoise des commerçants en matériaux de construction fut représenté par son Président fondateur et son Président en exercice MM. Emile Maroldt senior et Henri Putz.

A l'issue du congrès, M. Georges Margue, échevin de la ville de Luxembourg, entouré des conseillers MM. Goedert, Linstér, Nicklaus, Hengel et Angel, reçut les participants à l'Hôtel de Ville de la capitale.

*

Le Comité européen des enseignants et la scolarité des enfants émigrés

Les 11 et 12 juin 1970, le comité syndical européen des enseignants des six pays de la Communauté s'est réuni en congrès à Luxembourg.

A l'issue du congrès les responsables ont publié la résolution suivante :

Le comité syndical européen des enseignants, représentatif de la volonté de participation et d'actions coordonnées des enseignants organisés dans les six pays de la Communauté Européenne, ayant notamment examiné le point actuel d'avancement des problèmes de formation professionnelle et d'éducation permanente posés au plan communautaire,

« approuve la constitution entre les organisations syndicales d'enseignants qui le constituent et les instances responsables de la Communauté Européenne d'un groupe de contact, chargé d'assumer sa représentation, d'exprimer et défendre son point de vue, ses positions et ses revendications ;

« demande, avec les organisations syndicales ouvrières, la réforme du fonds social européen pour en faire l'instrument dynamique d'une politique de l'emploi et de la formation professionnelle au service des intérêts des travailleurs ;

« insiste par ailleurs pour que les ministres de l'Education des six pays se réunissent au plus tôt pour mettre au point une politique d'avenir authen-

tiquement et efficacement communautaire, qui ne soit en rien limitative et s'assigne délibérément l'expansion et la démocratisation, aussi larges que possible, de l'enseignement à tous les niveaux ;

« réclame en outre la convocation dans un proche avenir d'une Conférence européenne de l'éducation, où seraient associées toutes les parties intéressées ;

« souligne l'intérêt essentiel qu'il porte aux activités d'information et exige la participation à ces activités des représentants qualifiés des enseignants et des moyens communautaires accrus pour assurer leur développement.

Au cours d'une conférence de presse, les membres du comité MM. James Marange (France), président; Henri Rodenstein (Allemagne), vice-président et André Braconier (Belgique), secrétaire général, ont exposé les problèmes de la scolarité des enfants émigrés, de l'éducation permanente et la réforme du fonds social européen.

*

« Holidays in Luxembourg »

Sous le titre « Holidays in Luxembourg » Kathleen Molloy publie dans « The Irish Times » de Dublin, du 10 juin 1970, l'article suivant sur le Grand-Duché :

Where would you expect to find it? Most likely this would be a six-mark question because the Grand Duchy of Luxembourg whose capital is described thus, is oddly neglected by Irish holiday-makers. If thought about at all, it is somewhat vaguely defined as a small place « somewhere in Europe ». Small it may be, roughly 1,000 square miles, but it is rewarding to visit, with a character and culture all its own. This Grand Duchy, lying between Germany, France and Belgium is linked economically with the latter but, although Belgian money may be used in the Duchy, Luxembourg francs are no use in Belgium. A point to note, although the Belgian banks will accept them.

Like the old saying about good things coming in small parcels, Luxembourg can boast a great variety of scene, quite surprising, really. Rivers, mountains, gorges, valleys, ancient castles and dense forests, vineyards and historic towns are all there for the seeing and, herein lies the country's wealth, there are vast steel-works in the south. You will find many admirably-run youth hostels, for this is a hiker's paradise and special attention is paid to this form of holiday. Well-signposted footpaths are provided and routes are marked with colour splashed trees. During summer it is necessary to book accommodation well in advance (details from Centrale des Auberges de Jeunesse, Coin Avenue de la Gare, Luxembourg.) Camping is also popular and resorts vie with each other in providing good sites. Another type of accommodation for young people, available to members of a range of youth organisations, is found in a series of 'gites d'etape' or resthouses: some are holiday homes, others cater for one night travellers (particulars from Gites d'Etape, 7 Rue Bourbon, Luxembourg).

Biggest Little City

My most vivid memories of Luxembourg and particularly of its capital, are of flowers, roses in abundance, and viaducts, because the « biggest little city in Europe » is constructed on two levels of a gorge, spanned by stately bridges and viaducts with two small rivers, Alzette and Petrusse, flowing past. In the long ago the Fortress of Luxembourg (in which the great Vauban took a hand) was one of the most powerful in the world and its fame was widespread. Although it is long since dismantled, the city remains a warren of tunnels, casemates and galleries hewn out of solid rock and delightful boulevards crown the old battlements where many of the ancient defence towers are still standing.

As you emerge from the station you step into the main square, a busy place and the main tourist centre. Go along the Avenue de la Gare and you come to the splendid viaduct known as « La Passerelle » which spans the deep valley of the Petrusse. Cross, if you wish to visit the Cathedral and the Town Hall. Beside the latter you will see some steps leading to the Place Guillaume where a delightful «market » is held every Wednesday and Saturday morning. The Grand Rue, the principal shopping street, is not far from here. Take a walk along the Promenade de la Corniche for some interesting views of the houses of the old town and the fortifications. There is a splendid public park on the western side of the town, laid out on the site of Vauban's fortifications and here you can see the studios of Radio Luxembourg, so well known to radio listeners.

Dinning Well

Luxembourg is a top favourite for conferences and congresses and gatherings of every description, as I know to my cost, for on the three occasions I was in the Grand Duchy I found it quite difficult to obtain accommodation, simply because there was some-

thing on. Not that there is any scarcity of hotels, but I had not reserved in advance. In Luxembourg one dines well. The renowned Ardennes ham is a speciality as are trout and crayfish, suckling pig in jelly and quenelles of calf's liver. Venison and hares are favourites and the humbler black pudding and sausages are much in evidence.

The Grand Duchy can easily hold its own as a holiday land. There is an elegant spa, Mondorf-les-Bains, with parks, a casino, swimming pool and tennis courts. Farther north is Echternach, a holiday resort dating from Roman days. This is a good centre, in that part of the Duchy known as « Little Switzerland », a lovely old place with ramparts, a seventh-century Benedictine Abbey and picturesque narrow streets. One of its attractions is a great dancing procession which goes through the streets on the Tuesday after Whit Sunday, a religious survival from the Middle Ages. This town is also famed for boy scout jamborees and in addition to a pleasant youth hostel, has a Baden Powell Cabin, which admits scouts of any nationality.

*

Télégramme de condoléances

A l'occasion de la terrible catastrophe qui avait frappé le Pérou, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a envoyé le 9 juin le télégramme de condoléances suivant au Chargé d'Affaires du Pérou à Bruxelles, Monsieur Antonio Belaunde-Moreyra :

« C'est avec grande émotion que le Gouvernement et le peuple luxembourgeois ont eu connaissance de la terrible catastrophe dont a été frappée le Pérou.

En cette tragique circonstance je vous exprime au nom du Gouvernement, au nom du peuple luxembourgeois et en mon nom personnel les sentiments de profonde et douloureuse sympathie. »

Le Mois en Luxembourg

Mois de mai

1^{er} mai : A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre espagnol Francisco Borès.

A Esch-sur-Alzette et à Schiffange ont lieu d'importantes manifestations de la CGT à l'occasion de la fête du 1^{er} mai.

A la Station thermale de Mondorf-les-Bains débute le 14^e festival international d'échecs de Luxembourg.

2 mai : A Echternach débute la « Semaine Française » organisée par les « Amitiés Françaises » et l'Union Commerciale et Artisanale de la ville.

Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des artistes peintres Fernand et Jacques Flammang.

A l'Ecole de Mersch, le Club St. Hubert, en collaboration avec l'Administration des Eaux et Forêts, organise une exposition de trophées.

3 mai : A Mondorf-les-Bains, l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de la Croix Rouge luxembourgeoise, en collaboration avec l'Automobile-Club et la Sécurité Routière, invite à la « Journée du Donneur de Sang ».

A l'Hôtel de Ville à Ettelbruck, le Photo-Club d'Ettelbruck invite à une soirée de projection sous le titre « Autour du monde ».

Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, la « Campus Company » présente la pièce théâtrale « Interview » de Guy Rewenig.

A Luxembourg, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte, du Cardinal Suenens, du Nonce Apostolique, de hauts dignitaires ecclésiastiques et des autorités de la ville et de l'Etat, a lieu la procession de clôture de l'octave.

A Luxembourg, l'« Action Catholique de la Jeunesse », en collaboration avec les « Letzeburger Jongmédcher », organise du 3 au 8 mai les Journées d'études de la Fédération mondiale de la Jeunesse Catholique.

4 mai : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Stadttheater Saarbrücken » présente l'opéra « Aïda » de Giuseppe Verdi.

A la Galerie Beffa à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de peintures à l'huile du peintre suisse Max Bosshard (Mabo).

Au Monument du Souvenir à Luxembourg, la « Nederlandse Vereniging Luxemburg » dépose une couronne de fleurs à l'occasion du 25^e anniversaire de la libération des Pays-Bas.

5 mai : Au Cimetière militaire américain à Hamm, une commission présidentielle, sous la conduite du Général Mark W. Clark, président de l'« American Battle Monuments Commission », dépose une gerbe en l'honneur des soldats américains tombés en Europe.

Au foyer du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition « Assainissement et réanimation des sites aux Pays-Bas ». L'exposition est placée sous le haut patronage de l'Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg.

6 mai : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu un concert du Conservatoire de Prague.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Stadttheater Trier » présente le musical « Der Mann von La Mancha ».

Au Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette, l'association pour la défense des intérêts des personnes physiquement handicapées invite à la conférence faite par M. le docteur Ch. Ed. Rischard, médecin-inspecteur auprès du Ministère de la Santé Publique, sur le sujet : « Les personnes physiquement handicapées dans le monde d'aujourd'hui ».

7 mai : A Belval a lieu une « Manifestation d'Anniversaire et de Reconnaissance », organisée par le Syndicat d'Initiative de Belval, avec le concours de la Fédération nationale des Résistants et Combattants luxembourgeois, sous le patronage de la commune de Soleuvre.

8 mai : A Luxembourg, l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies fête le 25^e anniversaire de l'armistice par un défilé de détachements militaires de six pays, à savoir : Angleterre, Etats-Unis, France, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg.

Au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg à Luxembourg, l'Ambassade d'Italie et les « Amitiés Italo-Luxembourgeoises » invitent à un concert donné par le « Trio Fiorentino ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, les « Amis d'Israël-Luxembourg » invitent à une conférence faite par M. le docteur Eli Rothschild, de l'Institut Leo Baeck de Jérusalem, sur le thème : « Die Juden in Palästina von der Antike bis zur Gegenwart ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Fédération Nationale des Femmes luxembourgeoises invite à une conférence faite par M^{lle} Jeanne H. Chaton, professeur agrégé d'histoire, ancienne présidente de la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, ancienne présidente de la Confédération des O.N.G. de l'UNESCO, représentante de la France à la Commission de la femme des Nations Unies, sur le thème : « Les travaux de la commission de la condition de la femme des Nations Unies ».

9 mai : A Mersch a lieu l'inauguration du « Village d'Enfants S.O.S. » en présence de M^{me} Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre de la Famille et de la Jeunesse, et de M. H. Geimer, fondateur des villages d'enfants S.O.S.

Au cimetière de Lallange se déroule une cérémonie du souvenir devant le monument élevé à la mémoire des déportés russes, en présence de S. Exc. M. Evgueni A. Kossarev, Ambassadeur de l'U.R.S.S. à Luxembourg.

Au Monument du Souvenir à Luxembourg, l'Amicale des Anciens Légionnaires et Volontaires luxembourgeois commémore l'anniversaire du combat de Camerone.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'Harmonie de la Ville d'Esch donne un concert de gala, sous la direction d'Arnold Tanson.

A Differdange, la chorale municipale donne un grand concert de gala avec la participation du « Arbechergesangverein » de Dudelange et le chœur Jean-Pierre Kemmer.

10 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Badisches Staatstheater Karlsruhe » présente la pièce « König Johann » de Friedrich Dürrenmatt, d'après Shakespeare.

A Mondorf-les-Bains, l'Union européenne des Fédéralistes du Luxembourg invite à une manifestation internationale « Action Frontière 70 ».

A Pétange, l'Amicale des Enrôlés de Force, Victimes du Nazisme 1940-1945, organise la première Journée de la Solidarité Luxembourgeoise, placée sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc et sous les auspices de l'Administration communale de Pétange. S.A.R. le Grand-Duc inaugure la « Plaque des Enrôlés », en présence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

11 mai : A la Villa Louvigny à Luxembourg, le directeur et les étudiants de la Miami University

- European Study Center invitent à un grand concert au profit du nouveau village pour enfants.
- Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, la « Compagnie des Galeries, Bruxelles » présente les deux pièces « l'Amant » et « la Collection » de Harald Pinter.
- 12 mai : Au Musée de l'Etat à Luxembourg, le Ministre des Affaires Culturelles invite à l'inauguration de la rétrospective de Michel Stoffel.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Het National Ballett, Amsterdam » présente le ballet « Roméo et Juliette » de Serge Prokofiev.
- 13 mai : Au Foyer du Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre Eduardo Paolozzi.
- A Wiltz, les Amitiés Françaises de Wiltz invitent à un récital de poèmes présenté par M. Jean Ber.
- 14 mai : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Internationale de Sciences Comparées invite à une conférence faite par M. Pierre Lauzel, professeur à l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université de Paris et du Centre Universitaire Dauphine, Paris, Vice-Président du Conseil National de la Comptabilité, sur le sujet : « La normalisation des comptabilités en France. »
- A Luxembourg, Caméra Luxembourg invite au 6^e Salon National de Diapositives en Couleurs.
- A l'ancien Hôtel de Ville à Differdange, les Amitiés Françaises invitent à un « Récital de Poésies Françaises », anciennes et modernes, de François Villon et Ronsard jusqu'à Jacques Prévert et R. Queneau.
- A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Jacqueline Kioes.
- Au vieux Château à Clervaux a lieu, en présence de M^{me} Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles, le vernissage de l'exposition de maquettes des châteaux-forts luxembourgeois.
- 15 mai : A la Villa Louvigny à Luxembourg, les « Amitiés Françaises » de Luxembourg invitent à un concert donné par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, à l'occasion du 25^e anniversaire des « Amitiés Françaises » de Luxembourg.
- Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu une séance d'information organisée par le Ministère de l'Intérieur sur le thème : « Les réformes de la législation concernant les communes ».
- 16 mai : Au Centre administratif à Pétange a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Nesto Terreri.
- A Mondorf-les-Bains a lieu la 12^e exposition philatélique EXPHIMO.
- A l'Hôtel de Ville à Wiltz a lieu le vernissage de l'exposition de deux jeunes artistes peintres luxembourgeois Jean Goedert et Guy Theis.
- 19 mai : A Echternach a lieu la Procession Dansante. Au Casino de l'Arbed à Esch-sur-Alzette, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et l'Ordre des Architectes invitent à une conférence faite par M. Dr. K. Roeder, des Thyssen Hütten Duisburg, sur le sujet : « Probenahme von Massengütern ».
- 20 mai : A la Galerie Beffa à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre français Francis Pasquier.
- A Luxembourg, le cercle littéraire des protestants auprès des Communautés Européennes invite à une soirée littéraire où Anise Koltz lit des extraits de ses œuvres.
- 21 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble néerlandais « Centrum » présente la pièce « Gemengt dubbel » (Gemischtes Doppel) d'Harold Pinter, de James Saunders et d'Alex Owen.
- A Luxembourg, la Jeunesse progressiste luxembourgeoise invite à une conférence faite par M. Alexandre Makhnenko, docteur ès sciences historiques, de Moscou, sur le sujet : « Lénine et la jeunesse ».
- Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg débute le colloque européen des syndicats qui a pour thème : « La Communauté et les pays en voie de développement ».
- A l'Hôtel de Luxembourg à Eitelbruck, la chorale Lyra donne un concert de gala.
- A la Galerie Horn à Luxembourg prend fin l'exposition de gravures des artistes Tuvia Beeri (Tchécoslovaquie) ; Bertemes (Luxembourg) ; Brites (Portugal) ; Carcan (Belgique) ; Hasegawa (Japon) ; Perez (Brésil) ; Piza (Ecosse) ; de lithographies de Sauvat-Valle ; de sérigraphies de Damke-Gaul-Ziesaire.
- 22 mai : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. Charles Bedard, Conseiller culturel de l'Ambassade du Canada, invite à une soirée cinématographique intitulée : « Mieux connaître le Canada ».
- 23 mai : A la Maison Syndicale à Dudelange, les « Amitiés Françaises » de Dudelange invitent à un concert symphonique, donnée par le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Pierre Cao.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'« American Theatre Company » présente la pièce « Who's afraid of Virginia Woolf ? ».
- A Wiltz, les « Amis de la Musique de Chambre » invitent au dernier concert de la saison 1969-70 organisé au vieux château.
- A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Henri Delfeld. Au Théâtre municipal à Luxembourg, la Société

des sciences médicales et la Société luxembourgeoise de neurologie, psychiatrie et électroencéphalographie organisent, sous le haut patronage du Ministère de la Santé Publique, une réunion publique concernant le suicide, sa détection, sa prévention, sa signification. M. le professeur Erwin Ringel fait une conférence sur le sujet : « Prévenir le suicide, c'est contribuer à la revalorisation de la vie humaine ».

Au Luxembourg-Gare, le Service Social Immigrants a installé un nouveau Centre d'Accueil pour les travailleurs étrangers et leurs familles.

A Diekirch a lieu l'inauguration du musée archéologique régional.

A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de sculptures de Pierre Berchem.

24 mai : En l'Eglise Cathédrale à Luxembourg a lieu la célébration de la journée des communications sociales sur le thème : « Les communications sociales et les jeunes ».

25 mai : A la Chambre de Commerce à Luxembourg a lieu la séance de clôture de la Session d'études économiques luxembourgeoises 1969-70 de l'Université Internationale de Sciences Comparées. Une table ronde composée de M. Carlo Hemmer, président, MM. Bob Frommes, Joseph Heinen, Ernest Ley, Ernest Mühlen et Fernand Zürn traite le sujet : « L'aménagement du territoire du Grand-Duché de Luxembourg ».

26 mai : Aux Assurances Sociales à Luxembourg, le Centre de droit social près de l'Office des assurances sociales invite à une conférence faite par M. le professeur G. Wannagat, président de la Cour sociale fédérale d'Allemagne, sur le sujet : « Probleme der deutschen Sozialversicherung ».

27 mai : Au Foyer Européen à Luxembourg, la British-Luxembourg Society invite à une projection du film en couleurs sur le pays de Galles et le Prince de Galles.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Jeunes Musicales invitent à un concert sympho-

nique donné par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Pierre Cao.

28 mai : A Limpertsberg a lieu l'inauguration de la 22^e Foire Internationale de Luxembourg.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la section des jeunes des Amitiés Italo-Luxembourgeoises invite à une soirée de projection de films sur l'Italie d'aujourd'hui.

Au Minihiltten à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre Max Ersfeld.

29 mai : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique invite à une conférence faite par M. P. Gouget, ingénieur au Centre lyonnais d'Applications Atomiques, sur le sujet : « L'effet des radiations ionisantes sur la matière et application industrielle possible de l'irradiation ».

Au grand auditorium de la Villa Louvigny à Luxembourg, Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan honorent de leur présence la séance académique célébrant les quarante ans d'existence du Rotary Club de Luxembourg.

30 mai : A Pétange, le Syndicat d'Initiative invite à la Journée commémorative du Passeur.

A l'Hôtel de Ville à Dudelange a lieu l'ouverture de l'exposition « Europe 70 ».

A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de gravures originales des peintres contemporains Picasso, Chagall, Miro, Dali, Manessier, Soulages, Poliakoff, Louttre.

31 mai : A Pétange, à l'occasion de la Journée commémorative du Passeur, l'harmonie municipale donne un concert de gala.

A Mondorf-les-Bains, la Société des Sciences Médicales invite à la traditionnelle Journée médicale, placée sous les auspices du Ministre de la Santé Publique.

Mois de juin

1^{er} juin : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu une exposition de 208 photographies retraçant les « Années amères » des Etats-Unis (1935-1941) par Edward Steichen.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la « Society of Chemical Industry » invite à une conférence faite par le Colonel Francis Griffin sur le sujet : « Le rôle des sociétés sans but lucratif dans leurs relations avec l'industrie internationale ».

A la Chambre des Métiers à Luxembourg, la Ligue luxembourgeoise pour le Secours à l'Enfance mentalement ou cérébralement handicapée

invite à deux conférences faites par le D^r méd. Alfons Weber, psychiatre à la clinique universitaire pour enfants de Zurich, sur le sujet : « Das Seelenleben des geistig behinderten Kindes » et par le D^r méd. Hanni Friderich, médecin en chef de la même clinique et directrice de la station de réhabilitation d'Affoltern am Albis, sur le sujet : « Die Rehabilitation des geistig oder körperlich behinderten Kindes ».

A l'Athénée grand-ducal à Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise pour les Nations-Unies et le Comité national de commémoration du 25^e anniversaire de l'organisation des Nations-Unies

invitent à une conférence faite par M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, sur le sujet : « Les Nations-Unies — succès ou failite ? »

Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu la rétrospective de Michel Stoffel.

A Luxembourg, la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour les Pays-Bas fête le 15^e anniversaire de sa fondation.

3 juin : Au Foyer Européen à Luxembourg, les Amitiés néerland-luxembourgeoises et la « Nederlandse Vereniging Luxembourg » invitent à une soirée littéraire avec le poète néerlandais Jan Wilkens.

5 juin : Au Ciné Cité à Luxembourg débute, en présence de l'Ambassadeur de l'U.R.S.S., le festival des classiques du cinéma soviétique.

A la Cité Henri Frommes à Luxembourg a lieu l'ouverture de l'exposition de logements.

6 juin : Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Danse et culture de France » présente « Toute la danse française » par Jeanine London et Jean Dorcy avec Monique Bronova.

En l'église de la Trinité à Luxembourg a lieu un concert spirituel avec le concours de la chorale « Caecilia 1840 » de Bad Godesberg.

A Rumelange, le Groupement Indépendant des Maquisards luxembourgeois organise deux journées commémoratives à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation.

8 juin : A la Chambre des Métiers à Luxembourg, l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne présente le film « Das Wunder des Malachias ».

9 juin : A l'Ambassade britannique à Luxembourg a lieu la dernière soirée d'une série de « Record Recitals of English Music » avec au programme « Belshazzar's Feast » de William Walton.

10 juin : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, S. Exc. l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne organise une conférence faite par M. Dietrich Elchlepp de Fribourg en Brisgau sur le sujet : « Le N. P. D. a-t-il encore des chances aujourd'hui ? ».

Au Carrefour à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des universitaires catholiques invite à une conférence faite par le P. Pierre Delooz sj., professeur de sociologie à Bruxelles, sur le sujet : « Apport de la sociologie à l'aggiornamento de l'Eglise et à la préparation du synode diocésain ».

A Luxembourg, l'Amicale des Autrichiens à Luxembourg invite à une soirée cinématographique organisée à l'occasion du 25^e anniversaire de la République Autrichienne.

12 juin : A la Grande Loge à Luxembourg a lieu une séance académique à l'occasion du bi-centenaire de la Franc-Maçonnerie.

A Troisvierges a lieu, en présence de M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, en remplacement de M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, l'inauguration de l'usine « Alu-mac ».

Au Musée de l'Etat à Luxembourg, le Ministre des Affaires Culturelles et l'Association luxembourgeoise des Sciences Géophysiques invitent à l'inauguration d'un planétarium, système Baader.

13 juin : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu, en présence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, l'inauguration de l'exposition philatélique marquant le 80^e anniversaire de l'Union des Timbrophiles.

A la Villa Vauban à Luxembourg a lieu le 14^e Salon international d'art photographique organisé par Caméra-Luxembourg et placé sous les auspices de la Fédération internationale d'Art Photographique et de la Photographic Society of America.

A Junglinster, le nouvel ensemble « De Koméidi » présente la comédie « AB dann émol emmer » de Charel Berger.

14 juin : Au Ciné Odéon à Belvaux, le Cercle culturel de Belvaux invite à la présentation du film « La Traviata ». La recette est versée à la Ligue luxembourgeoise pour le Secours de l'Enfance mentalement et cérébralement handicapée.

16 juin : A Mondorf-les-Bains a lieu la traditionnelle « Journée des Bourgmesres ».

18 juin : A la Place d'Armes à Luxembourg, le Glee-Club de « Rutgers University » de New Brunswick (New Jersey - USA) donne un concert.

Au Foyer Européen à Luxembourg, le club de l'ABC de l'Europe invite à une conférence faite par deux professeurs de l'Ecole Européenne de Luxembourg, MM. Louis Pracht et Horst-Günther Gerdande sur le thème : « L'enseignement de l'histoire dans une optique européenne ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le « Studio 7 » présente une évocation historique en audiovison « La belle époque et ses dessous ».

19 juin : A Echternach a lieu un concert donné par « The Rutgers Glee Club » de New-Brunswick - USA.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition « Phantastischer Realismus in Oesterreich ». Cette exposition a lieu dans le cadre de l'accord culturel entre l'Autriche et le Luxembourg. Elle est placée sous le patronage du Ministère des Affaires Culturelles et de l'Ambassade d'Autriche à Luxembourg.

A la Maison de Cassal à Luxembourg a lieu une soirée littéraire intitulée « Phantastische Litera-

- tur aus Oesterreich » et au cours de laquelle Traute Foresti lit des extraits de ses œuvres.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, l'équipe « Entr'aide Atocha » invite à une conférence, agrémentée de diapositives, donnée par le Père Lammens sur les améliorations qui ont pu être apportées à Atocha et au Nor Lipey grâce à l'aide matérielle de ses amis européens.
- 20 juin : Au Théâtre municipal à Luxembourg, la Chorale municipale Orphéon, avec le concours de l'Harmonie municipale de Luxembourg et de la Chorale Union grand-ducale de Rollingergrund, invite à un grand concert de gala à l'occasion du 50^e anniversaire de sa fondation. Au programme figure l'œuvre « La vie d'une rose » de Schumann.
- Au Ministère des Transports à Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, remet des insignes de l'ordre de la résistance à 115 résistants luxembourgeois et étrangers.
- A Echternach a lieu, dans le cadre de la conférence internationale Baha'ie, une conférence publique en langue allemande faite par le Dr Eugène Schmit, économiste de Stuttgart, sur le sujet : « Das Baha'i-Leben entfalten ».
- A l'Hôtel de Ville à Ettelbruck a lieu le vernissage de l'exposition « Europe 70 » organisée par l'Union Européenne des Fédéralistes Luxembourgeois et le Service Information et Presse des Communautés Européennes.
- A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage d'une exposition de dessins et d'ouvrages faits par les élèves de l'école primaire.
- 22 juin : A la Chambre des Métiers à Luxembourg, l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne présente le film « Amphitryon ».
- 23 juin : Dans tout le pays ont lieu des cérémonies patriotiques et religieuses à l'occasion de la Fête Nationale luxembourgeoise.
- A la Place d'Armes à Luxembourg, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg invite à un concert de gala des « Loren Skoles-Pikekorps » d'Oslo.
- 24 juin : Au siège de l'Association des universitaires catholiques à Luxembourg a lieu une conférence-débat sur le cathéchisme hollandais, animée par le Père Henri van Waesberghe sj, prêtre de la paroisse européenne, ancien recteur des Facultés philosophiques de Nimègue, ancien rédacteur à l'hebdomadaire « de Linie », Docteur en sciences.
- 25 juin : Au Cloître des Trinitaires à Vianden a lieu un récital de piano donné par le professeur Jürgen Uhde et M^{me} Renate Werner, professeur à la « Musikhochschule » de Stuttgart.
- Dans la cour de l'ancien Athénée à Luxembourg a lieu un grand concert de musique de chambre vocal et instrumental donné par le « Madrigal » de Luxembourg et l'orchestre de chambre « Ad Artem » de Metz sous la direction de Daniel Schertzer.
- A Diekirch a lieu l'inauguration de l'exposition « Europe 70 » organisée par l'Union Européenne des Fédéralistes et le Service Information et Presse des Communautés Européennes.
- 26 juin : A Luxembourg, la Communauté Baha'ie invite à une conférence faite par M. Kamel Zein, étudiant licencié de l'Université de Stanford, sur le sujet : « Fondaments d'une justice universelle ». A l'Hôtel de Ville à Luxembourg débutent les travaux des Barreaux et Jeunes Barreaux, en présence de délégations étrangères. Lors de la séance solennelle, Me Gaston Vogel prononce un discours sur le sujet : « Dostojevsky et la condition humaine ».
- A la résidence de l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg, les artistes Jürgen Uhde et Renate Werner donnent un concert.
- A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des artistes peintres Bertemes, Leyder et Ziesaire.
- 27 juin : Au Restaurant Pôle Nord à Luxembourg, « Caméra Luxembourg » présente plusieurs séries de diapositives en couleurs rapportées par les astronautes américains au cours des dernières expéditions spatiales de la NASA. M. Léon Doemer commente la projection intitulée : « De Gemini IV à Apollo X ».
- A la Maison des Jeunes à Luxembourg a lieu une exposition de tableaux par Karin Kartheiser, André Jeitz et Jean Schon.
- A Esch-sur-Alzette a lieu l'inauguration de l'exposition de la protection de la nature.
- 29 juin : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la Ligue luxembourgeoise de l'Enseignement invite à une grande conférence placée sous le haut patronage de M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, et de M. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, sur le sujet : « Le problème de la conservation de la nature dans l'enseignement de la morale laïque ».
- 30 juin : A Wiltz, dans le cadre du Festival international de théâtre en plein air et de musique, a lieu un concert de jazz avec Duke Ellington et son orchestre.